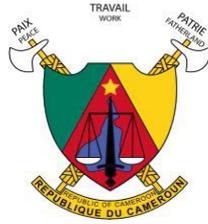


**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN**

Paix-Travail-Patrie



**REPUBLIC OF
CAMEROON**

Peace - Work - Fatherland

**FONDS SPÉCIAL DE SOLIDARITÉ NATIONALE
POUR LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS ET SES
RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**RAPPORT D'EXÉCUTION
AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

JUILLET 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
TABLEAUX.....	iv
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	vi
INTRODUCTION	7
I. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET TECHNIQUE.....	8
I.1. Collectif budgétaire et ouverture d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS Covid-19)	9
I.2. Répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.....	10
I.3. Aménagement des règles de gestions spécifiques applicables au CAS Covid-19	15
I.4. Aménagement du dispositif informatique PROBMIS CAS Covid-19.....	16
II. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CAS Covid-19.....	18
II.1. Ressources du CAS Covid-19.....	18
II.1.1 Prélèvement du budget général	19
II.1.2 Fonds de concours.....	19
II.2. Exécution des dépenses.....	24
II.2.1 Dépenses exécutées en avances de trésorerie.....	25
II.2.2 Dépenses exécutées dans le dispositif PROBMIS CAS Covid-19	26
II.2.3 Situation globale des dossiers CAS Covid-19 en instance dans les administrations bénéficiaires des allocations CAS Covid-19.....	31
III. SITUATION DÉTAILLÉE D'EXÉCUTION DES DEPENSES.....	33
III.1. Situation d'exécution des dépenses par programme et par administration.....	33
III.1.1 Situation d'exécution du programme 971 : Renforcement du Système Sanitaire	33
1. Ministère de la santé publique.....	33
2. Délégation Générale à la Sûreté Nationale.....	42
3. Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.....	45
4. Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique	48
5. Ministère de l'Administration Territoriale	52
6. Ministère de la Défense	55
7. Ministère de la Communication	56
8. Ministère des Transports	58
9. Cour suprême.....	60

III.1.2 Situation d'exécution de dépenses par administrations programme 972 Résilience Economique et Financière.....	62
1. Ministère des Finances	62
2. Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.	63
3. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.....	69
4. Ministère du Tourisme et des Loisirs	72
5. Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique.....	76
6. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	79
7. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	81
8. Dette intérieure et remboursement des crédits TVA	82
III.1.3 Exécution de dépenses par administrations du programme 973 renforcement de la recherche et de l'innovation.....	86
1. Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.....	86
III.1.4 Situation d'exécution de dépenses par administrations programme 974 : Résilience Sociale.....	89
2. Ministère de l'Enseignement Supérieur	89
3. Ministère de l'Enseignement Secondaire	96
4. Ministère de l'Éducation de Base.....	105
5. Ministère du Commerce	112
6. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.....	114
7. Ministère du Travail et de la Sécurité Social.....	115
8. Ministère des Affaires Sociales	117
CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....	121
Annexe 1 : Ordonnance N°2020/000 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2019/023 économiques et sociales	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2 : Décret N°2020/3221/PM DU 22 juillet 2020 fixant la répartition du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 3 : Circulaire N°00000220/C/MINFI DU 22 juillet précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales	Erreur ! Signet non défini.

ANNEXE 4 : Situation détaillée des paiements du covid-19 pour la pairie spécialisée auprès
du cas covid-19 **Erreur ! Signet non défini.**

TABLEAUX

Tableau 1: Présentation des objectifs par programmes et par actions.....	10
Tableau 2: Répartition des ressources du CAS COVID par programme et par chapitre budgétaire.....	13
Tableau 3: Exécution des ressources du CAS Covid-19 par sources de financement.....	18
Tableau 4: liste des contributions des personnes physiques et morales au fonds Covid-19....	19
Tableau 5 : liste des contributions en nature des personnes physiques et morales au fonds Covid-19.....	22
Tableau 6 : Répartition des dépenses ordonnancées par grandes masses.....	24
Tableau 7: Niveau d'ordonnancements par programmes	27
Tableau 8 : Exécution financière par administrations.....	27
Tableau 9: Situation des dossiers en instance par administration.....	31
Tableau 10: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité du MINSANTE.....	36
Tableau 11 : Liste détaillée des dossiers en instance au MINSANTE	38
Tableau 12: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour la DGSN	45
Tableau 13: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINDEVEL	47
Tableau 14: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINJEC.....	50
Tableau 15: Situation détaillée des dossiers en instance au MINJEC	51
Tableau 16: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINAT	54
Tableau 17: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINDEF.....	56
Tableau 18: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINCOM	57
Tableau 19: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINT	59
Tableau 20: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour la Cour Suprême	61
Tableau 21: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINFI.....	63
Tableau 22: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINEPAT	66
Tableau 23: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINADER	71
Tableau 24 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINTOUL.....	74
Tableau 25 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINMIDT	78
Tableau 26: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINPMEESA.....	80
Tableau 27: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINEPIA.....	81
Tableau 29: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, dette intérieure et remboursement des crédits TVA	83

Tableau 30: liste des entreprises ayant bénéficié du paiement des arriérés	83
Tableau 31: liste des entreprises ayant bénéficié du remboursement des crédits TVA.....	84
Tableau 32: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINRESI.....	88
Tableau 34: situation de l'exécution financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur ..	91
Tableau 35: Situation détaillée des dossiers en instance au MINESUP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 36: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINESEC	98
Tableau 37: Situation détaillée des dossiers en instance au MINESEC	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 38: exécution financière du MINEDUB	106
Tableau 39: Situation détaillée des dossiers en instance au MINEDUB	107
Tableau 40: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINCOMMERCE	113
Tableau 41: exécution financière MINPROFF	114
Tableau 42: Situation détaillée des dossiers en instance au MINSANTE	115
Tableau 43: d'exécution financière.....	116
Tableau 44: exécution financière Minas	119
Tableau 45 : Situation détaillée des dossiers en instance au MINAS.....	119

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CAS	:	Compte d'affectation spéciale
CONSUPE	:	Contrôle Supérieur de l'État
CS	:	Cour Suprême
DGSN	:	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
MINAT	:	Ministère de l'Administration Territoriale
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEE	:	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA	:	Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries Animales
MINIMDT	:	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINCOM	:	Ministère de la Communication
MINDDEVEL	:	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINDEF	:	Ministère de la Défense
MINFOPRA	:	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINJEC	:	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPROFF	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI	:	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
MINSANTE	:	Ministère de la Santé Publique
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEDUB	:	Ministère de l'Éducation de Base
MINEPIA	:	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESUP	:	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINAS	:	Ministère des Affaires Sociales
MINDCAF	:	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINESEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	:	Ministère des Finances
MINMIDT	:	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	:	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINT	:	Ministère des Transports
MINTP	:	Ministère des Travaux Publics
MINCOMMERCE	:	Ministère du Commerce
MINTOUL	:	Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTSS	:	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
PME	:	Petites et Moyennes Entreprises

INTRODUCTION

La pandémie du Coronavirus qui s'est déclenchée en Asie, s'est répandue en Europe et a finalement atteint le Cameroun au mois de mars 2020.

Afin d'en contenir la propagation et d'en atténuer les conséquences désastreuses de cette pandémie sur les populations et l'ensemble du tissu économique et social, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures. Au plan sanitaire et social, comme dans les autres pays, des mesures de distanciation ont été préconisées, et au plan économique, il s'est doté d'une stratégie à moyen terme de résilience et de soutien socio-économique couvrant la période 2020-2022.

Cette stratégie comprend cinq piliers, à savoir : (i) la riposte sanitaire pour prévenir la propagation de la pandémie et prendre en charge les personnes infectées ; (ii) l'atténuation des répercussions économiques et financières de la pandémie par des mesures de soutien aux filières et secteurs touchés ; (iii) l'approvisionnement en produits essentiels ; (iv) la recherche et l'innovation pour le développement des solutions endogènes à la crise, et (v) la résilience sociale pour atténuer les répercussions de la pandémie Covid-19 sur les personnes et les ménages vulnérables.

Pour atteindre ces objectifs, un Compte d'Affectation Spéciale intitulé « **Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales** », a été créé, en réponse à la nécessité d'assurer un meilleur suivi comptable et une gestion transparente des ressources affectées à la gestion de cette crise sanitaire d'ampleur, tel que recommandé par les lois, règlements et procédures en vigueur.

Les dépenses du CAS Covid-19 ont été réparties en quatre (04) programmes qui s'inscrivent en droite ligne de la stratégie sus évoquée. Il s'agit (i) du renforcement du système sanitaire, (ii) de la résilience économique et financière, (iii) du renforcement de la recherche et de l'innovation et (iv) de la résilience sociale et approvisionnement stratégique.

Le présent rapport qui constitue une réponse à un engagement pris par le Gouvernement pour assurer la transparence dans la gestion des fonds affectés à la riposte Covid-19, rend compte de l'exécution financière résultant de la mise en œuvre des programmes, actions et activités du CAS Covid-19 au titre de l'exercice 2020. Il comporte trois grandes parties : La première présente le dispositif institutionnel et technique mis en place pour assurer la gestion du fonds ; La deuxième traite de l'exécution budgétaire des différentes allocations accordées aux

différentes administrations impliquées ; et la troisième présente la situation détaillée par administration.

DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET TECHNIQUE

Afin de faciliter la redevabilité et l'auditabilité des fonds publics alloués à la riposte contre le coronavirus, et conformément aux exigences du code de transparence et de bonne gouvernance, les autorités ont fait le choix de ne pas créer une structure publique spécifique comme il en a été le cas dans certains pays, mais d'animer la stratégie de riposte au travers des départements ministériels impliqués dans le cadre de l'organisation du travail gouvernemental actuelle et des mécanismes budgétaires prévus par la loi. Ce pilotage comporte deux dimensions : une dimension stratégique et une dimension opérationnelle.

Sur le plan stratégique, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement assure la coordination de la riposte sous l'autorité du Président de la République. Cela se traduit par la tenue hebdomadaire des Conseils de Cabinet consacrés au Covid-19 avec les chefs des départements ministériels impliqués pour le suivi et la mise en œuvre des actions définies et en cas de besoin de réajustement des besoins de la stratégie. En outre, il arrête au travers des décrets de répartition, des allocations des ressources aux chapitres budgétaires bénéficiaires des fonds du CAS Covid-19.

Sur le plan opérationnel, les plans d'actions sont élaborés et réalisés par les chefs de départements ministériels et d'institutions bénéficiaires des ressources du fonds Covid-19, lesquels sont astreints à la production d'un rapport d'activités trimestriel. Le Ministre des Finances, Ordonnateur principal du CAS Covid-19, assure le contrôle de l'éligibilité, de la régularité et effectue le paiement des dépenses. Il élabore par ailleurs le rapport d'exécution des dépenses liées à la Covid-19 à la fin de l'exercice budgétaire.

Le dispositif mis en place par le gouvernement a consisté en (i) Collectif budgétaire et ouverture d'un Compte d'affectation spéciale, (ii) la signature du décret de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, (iii) l'aménagement des règles de gestion spécifiques applicables audit Fonds, et (iv) l'aménagement du dispositif infrastructurel et technique pour la gestion du CAS Covid-19.

I.1. Collectif budgétaire et ouverture d'un Compte d'Affectation Spécial (CAS Covid-19)

Afin de prendre en compte les effets négatifs de la pandémie sur le budget de l'Etat notamment la baisse drastique des recettes propres, l'intégration des appuis budgétaires supplémentaires mobilisés par la communauté internationale pour soutenir le Cameroun dans ses efforts de lutte contre la pandémie, le Gouvernement a élaboré un collectif budgétaire révisant la Loi des Finances initiale de 2020, matérialisée par l'ordonnance n°2020/001 du 3 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019, portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020. La principale innovation de cette ordonnance est la mobilisation d'une enveloppe de 180 Milliards, pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, logés dans un Compte d'Affectation Spéciale (CAS Covid-19).

Il en a découlé les modifications suivantes : (i) le budget général est passé de FCFA 4 951,7 milliards à FCFA 4 409 milliards, soit une baisse de FCFA 542,7 milliards ; (ii) le budget des CAS est passé de 43,7 milliards à 223,7 milliards soit une hausse en valeur absolue de 180 milliards, dédiée à la prise en charge des actions du Gouvernement en faveur de la lutte contre le coronavirus et son impact économique et social, logées dans le « Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale ».

Les recettes du CAS Covid-19 proviennent du budget général à hauteur de 137 milliards et des Fonds de concours de 43 milliards. Les Fonds de concours sont constitués des contributions des partenaires (FCFA 2 milliards de l'UE, FCFA 6,5 milliards de l'AFD, FCFA 22 milliards de la Banque mondiale, FCFA 9 milliards du Partenariat mondial pour l'éducation) et des personnes physiques et morales (FCFA 3,5 milliards).

Les dépenses, quant à elles sont portées par quatre nouveaux programmes déclinés ainsi qu'il suit : programme 971 renforcement du système sanitaire (58,7 milliards) ; programme 972 résilience économique et financière (98,7 milliards) ; programme 974 renforcement de la recherche et de l'innovation (8,1 milliards) ; programme 975 résilience sociale et approvisionnements stratégiques (14,5 milliards). Dans l'attente de l'affinement des besoins des administrations impliquées dans la mise en œuvre du Plan global de riposte contre la Covid-19 au moment de la préparation de l'ordonnance sus évoquée et compte tenu de l'urgence qui était liée à la mise en place du budget y afférent, des dotations (programmes interministérielles)

ont été mises en place au sein dudit CAS, sans que celles-ci soient à priori réparties entre les ministères.

Il convient également de relever que dans le cadre de ses dispositions spéciales, l'ordonnance a levé le verrou fixé dans la loi portant régime financier de l'Etat du 11 juillet 2018 concernant le plafonnement à 10% des versements du budget général au profit d'un CAS, ainsi que le paiement des dépenses de personnel à travers un CAS.

I.2. Répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales

L'ordonnance portant collectif budgétaire a créé le Compte d'Affectation spéciale, plafonné et ventilé son enveloppe entre quatre programmes. Mais cette ordonnance n'a pas réparti les dotations entre les différentes administrations impliquées.

Afin d'opérationnaliser cette ordonnance, le Ministre des Finances a organisé des conférences budgétaires spéciales à l'intention des administrations impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de riposte contre le coronavirus et ses répercussions, à l'effet de recenser leurs propositions d'activités chiffrées, permettant l'atteinte des objectifs des programmes tels que présentés dans le tableau 1 ci-dessous présenté.

Tableau 1: Présentation des objectifs par programmes et par actions

PROGRAMMES/ACTIONS	OBJECTIFS
PROGRAMME 971 : RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	PREVENIR LA PROPAGATION DE LA PANDEMIE COVID-19 ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES MALADES
Recherche active des cas	Faire émerger de la population, tous les cas positifs au Covid-19, symptomatique ou non.
Prise en charge des cas confirmés	Assurer la prise en charge hospitalière et thérapeutique des personnes dépistées positives au Covid-19
Régulation sociale	Réduire les risques de contamination communautaire du covid-19
PROGRAMME 972 : RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	ATTENUER LES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA CRISE SANITAIRE AU COVID-19 SUR LES ENTREPRISES
Réduction de la dépendance alimentaire	Acquérir les intrants pour la production agricole vivrière et pastorale, notamment les produits susceptibles de réduire la dépendance alimentaire
Poursuite de l'apurement de la dette intérieure	Renforcer la liquidité des entreprises
Apurement du stock des crédits TVA	Renforcer la liquidité des entreprises

PROGRAMMES/ACTIONS	OBJECTIFS
Mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif	Promouvoir l'investissement privé dans le secteur productif
Coordination et audit	Coordonner les activités et assurer l'audit de la gestion des dépenses du CAS Covid-19
PROGRAMME 973 : RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	INCITER LE DEVELOPPEMENT LOCALEMENT DES SOLUTIONS INNOVANTES POUVANT AIDER DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS
Développement de la recherche et de la production des produits pharmaceutiques de première nécessité	-Développer la recherche et de la production locale des produits pharmaceutiques de première nécessité (compresses, antidouleurs, antibiotiques) -Renforcer la collaboration entre naturopathes et personnel soignant pour le développement et la certification des produits traditionnels proposés
Renforcement de la production de semence améliorées et d'un meilleur encadrement des producteurs pour ce qui est des cultures de grande consommation (riz, blé, maïs, etc.) ou des produits de substitutions (manioc, patate, etc.)	Renforcer de la production de semence améliorées et d'un meilleur encadrement des producteurs pour ce qui est des cultures de grande consommation (riz, blé, maïs, etc.) ou des produits de substitutions (manioc, patate, etc.)
PROGRAMME 974 : RESILIENCE SOCIALE	ATTENUER LES REPERCUSSIONS SOCIALES DE LA MALADIE AU CORONAVIRUS
Développement du système d'éducation /formation à distance	Assurer une éducation/formation à distance pour les élèves en classe d'examen, des cycles primaire et secondaire, ainsi que les étudiants du cycle supérieur.
Distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural en tirant avantage de la décentralisation	Procéder à la distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural en tirant avantage de la décentralisation
Développement des outils d'apprentissage et contrôle à distance des plateformes de travail virtuelles	Développer des outils d'apprentissage, de contrôle à distance et des plateformes de travail virtuelles
Mise en place d'un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante	Mettre en place d'un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante
Extension du programme filets sociaux, avec un accent sur les foyers de contamination	Garantir un minimum de ressources aux couches sociales pauvres
Soutien aux personnes socialement vulnérables (personnes âgées et enfants de la rue)	Instaurer un fonds de solidarité en soutien aux enfants de la rue et aux personnes âgées
Mise en place d'un dispositif plus efficace pour les incitations et production locale des produits de consommation courante	Inciter une grande production locale des produits et petit matériel de consommation courante

A l'issue de ces conférences budgétaires spéciales CAS Covid-19, des demandes d'un montant de 228 milliards au-dessus du plafond de 180 milliards ont été recensées. Aussi, tenant compte des affectations spécifiques des ressources de certains bailleurs, des arbitrages ont été faits et

formalisés dans un projet de décret de répartition à l'effet de permettre le respect de ce plafond, les champs d'éligibilité des dépenses du Fonds et des intentions d'affectation des bailleurs.

Les résultats de ces conférences ont nourri le décret de répartition N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020, signé par le Premier Ministre Chef du Gouvernement.

En effet, la loi du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques autorise le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à modifier par voie de Décret la répartition initiale des crédits de chapitre à chapitre et incidemment à l'intérieur du même chapitre. C'est dans ce cadre que, le CAS Covid 19 étant un chapitre budgétaire, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a procédé dans le décret ci-dessus référencé aux aménagements suivants :

- Réallocation des FCFA 58,7 milliards du programme 971 « Renforcement du système sanitaire » comme suit : (i) FCFA 45,6 milliards pour le MINSANTE ; (ii) FCFA 13,1 milliards pour les autres administrations qui interviennent dans la régulation sociale en vue du renforcement de la sensibilisation et de la veille au respect des mesures barrières ; à savoir le MINAT, le MINDDEVEL, le MINCOM, le MINJEC, le MINT, la DGSN et le MINDEF (GENDARMERIE) ;
- Relèvement de la dotation du programme 974 « Résilience sociale » de FCFA 14,5 milliards à FCFA 41,5 milliards en ligne avec l'importance et la sensibilité des besoins du MINEDUB, du MINESEC et du MINESUP liés à l'organisation des examens et concours, ainsi qu'aux préparatifs de la rentrée scolaire 2020-2021. Ce relèvement tient également compte de l'exigence de la Banque Mondiale d'affecter FCFA 16 milliards supplémentaires au projet « filets sociaux » ;

Tous ces aménagements ont eu pour conséquence la modification de la structure du budget du CAS en fonctionnement et en investissement ainsi qu'il suit :

- Passage de la dotation en investissement de FCFA 30 milliards à 47,6 milliards du fait du besoin plus important des investissements ;
- Réduction des crédits de fonctionnement de FCFA 150 milliards à FCFA 132,4 milliards.

Au final les différents réaménagements ainsi effectués à l'intérieur du chapitre 99 ont été faits dans le strict respect du plafond de FCFA 180 milliards arrêtés dans l'ordonnance Présidentielle et reflétés dans le décret n°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, répartissant les plafonds par programme et par chapitre ainsi qu'il suit.

Tableau 2 : Répartition des ressources du CAS COVID par programme et par chapitre budgétaire

PROGRAMMES/CHAPITRES	DOTATION (EN MILLIERS)
PROGRAMME 971 : RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE	58 700 000
Ministère de la Sante Publique	45 630 000
Cour Suprême	400 000
Délégation Générale à la Sureté Nationale	3 000 000
Ministère de l'Administration Territoriale	1 400 000
Ministère de la Communication	420 000
Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	2 500 000
Ministère de la Défense	3 600 000
Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique	750 000
Ministère des Transports	1 000 000
PROGRAMME 972 : RESILIENCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	73 700 000
Ministère des Finances	400 000
Cour Suprême	600 000
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	6 000 000
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	10 000 000
Ministère du Tourisme et des Loisirs	1 700 000
Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	2 000 000
Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique	1 000 000
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	2 000 000
Dette Publique Intérieure et remboursement des crédits TVA	50 000 000
PROGRAMME 974 : RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	6 100 000
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	6 100 000
PROGRAMME 975 : RESILIENCE SOCIALE	41 500 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur	6 000 000
Ministère des Enseignements Secondaires	7 000 000
Ministère de l'Éducation de Base	6 500 000
Ministère du Commerce	1 000 000
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	1 500 000
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	1000 000
Ministère des Affaires Sociales	2 500 000
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	16 000 000
Total	180 000 000

Les ressources sous forme de crédits budgétaires déclinées par programmes, actions, activités sont réparties par administrations de la manière suivante :

Tableau 3 : Répartition des ressources du CAS COVID par programme et par chapitre budgétaire

CHAPITRES BUDGETAIRES	DOTATION (EN MILLIERS)
Ministère de la Santé Publique	45 630 000
Cour Suprême	1 000 000
Délégation Générale à la Sûreté Nationale	3 000 000
Ministère de l'Administration Territoriale	1 400 000
Ministère de la Communication	420 000
Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	2 500 000
Ministère de la Défense	3 600 000
Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique	750 000
Ministère des Transports	1 000 000
Ministère des Finances	400 000
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	6 000 000
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	26 000 000
Ministère du Tourisme et des Loisirs	1 700 000
Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	2 000 000
Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique	1 000 000
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	2 000 000
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	6 100 000
Ministère de l'Enseignement Supérieur	6 000 000
Ministère des Enseignements Secondaires	7 000 000
Ministère de l'Éducation de Base	6 500 000
Ministère du Commerce	1 000 000
Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	1 500 000
Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	1 000 000
Ministère des Affaires Sociales	2 500 000
Dette Publique Intérieure et remboursement des crédits TVA	50 000 000
Total	180 000 000

I.3. Aménagement des règles de gestions spécifiques applicables au CAS Covid-19

Les modalités d'organisation et de fonctionnement, ainsi que le circuit d'exécution des dépenses liées au Covid-19, le reporting financier et les mécanismes de suivi-évaluation du CAS Covid-19 sont définis dans la circulaire n°00000220/MINFI du 22 juillet 2020 signée du Ministre des Finances.

Cette circulaire complémentaire à la circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des entités publiques pour l'exercice 2020, identifie les différents acteurs (les ministères sectoriels, les comptables matières, les points focaux désignés, le Contrôleur Financier du circuit allégé et le Payeur Spécialisé du CAS Covid-19), leurs missions, ainsi que les procédures spécifiques admises dans le traitement des dossiers. Toutefois, le droit commun reste toujours d'application.

En effet, la circulaire portant exécution du budget de l'Etat sus référencée, ainsi que son manuel de procédure et tous les textes qui encadrent la gestion des finances publiques restent en vigueur sauf sur les points spécifiques précisés dans la circulaire CAS Covid-19. Ce principe est d'ailleurs précisé au point 2.9 de cette circulaire complémentaire qui dispose que les dépenses du CAS Covid-19 seront exécutées suivant les procédures définies dans les fiches pratiques en annexes sans préjudice des procédures définies dans l'annexe de la CIREX pour l'exécution des dépenses du budget général.

De manière simplifiée, la procédure d'exécution des dépenses du CAS Covid-19 se décline comme suit :

- Les dossiers de demandes de paiement sont introduits par les chefs de départements ministériels qui transmettent au MINFI la liasse des dépenses liées à la mise en œuvre de leurs activités respectives retenues dans le Décret de répartition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Les demandes de paiement ainsi introduites au MINFI sont examinées par les sectoriels de la Division de la Préparation du Budget garants de l'éligibilité de ces demandes par rapport à leurs conformités au décret de répartition. Les dossiers réputés éligibles donnent lieu à l'établissement d'un certificat d'éligibilité à partir de l'application PROBMIS CAS Covid-19, et transmis au Contrôleur Financier du circuit allégé mis en place à la DGB ;

- La fonction de Contrôleur Financier du circuit allégé est assurée directement par le Chef de Division du Contrôle Budgétaire, de l'Audit et de la Qualité de la Dépense (DCOB), qui effectue le contrôle de régularité des dossiers de dépenses du CAS Covid-19 ;
- Pour les dossiers conformes, le Contrôleur Financier du circuit allégé prépare les engagements budgétaires qu'il soumet à la signature du Directeur Général du Budget, ordonnateur délégué des opérations du CAS Covid-19 ;
- A la fin de ce processus, la liasse des dépenses est acheminée vers le Payeur Spécialisé qui procède aux contrôles nécessaires avant de mettre la dépense en paiement.

Toutefois, avant la mise en place du CAS Covid-19 intervenu le 03 juin 2020, le gouvernement a fait recours au mécanisme d'avances de trésorerie pour la couverture des opérations intervenus entre le déclenchement de la crise et l'opérationnalisation du CAS Covid-19. La circulaire complémentaire n°00000220/MINFI du 22 juillet 2020 relative à l'exécution du CAS Covid-19 prévoit en son point 2.19 la régularisation budgétaire de toutes les dépenses effectuées en avances de trésorerie.

I.4. Aménagement du dispositif informatique PROBMIS CAS Covid-19

Le Gouvernement s'est engagé à garantir la transparence et la redevabilité des fonds mobilisés par les pouvoirs publics dans le cadre de la stratégie de riposte au Covid-19. A cet effet, l'ordonnance du 03 juillet a prévu la production et la publication régulière des rapports d'exécution des opérations du CAS, ainsi que la réalisation et le partage des résultats d'un audit indépendant externe réalisé sur la gestion de ces ressources.

C'est fort de cet engagement que le Ministère des Finances a mis en place un dispositif conformément dédié, pour garantir la traçabilité budgétaire et comptable, et un suivi rigoureux de l'ensemble des événements de gestion liés au CAS Covid-19, en entreprenant le développement, dans le prolongement de l'application PROBMIS (progiciel actuellement utilisé pour l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat), d'un module devant permettre de retracer les opérations d'exécution du budget du CAS ainsi mis en place.

Ce progiciel métier PROBMIS CAS Covid-19 (Programme Budget Management Information System - Comptes d'Affectation Spéciale), Conformément aux dispositions de la Réforme des Finances Publiques de l'Etat du Cameroun et aux directives de la CEMAC, intègre le principe du Droit Constaté en Recettes et en Dépenses, ainsi que le renforcement de la sécurisation par

la dématérialisation des supports pré-imprimés et l'archivage électronique. Ledit progiciel respecte les standards internationaux en matière de transparence, de traçabilité, de fluidité et de sincérité. En outre, il apporte plus de sécurité, car il permet aussi de faire la dématérialisation des supports physiques pré-imprimés, sources de fraudes et de falsifications.

A ce jour, le progiciel PROBMIS CAS Covid-19 est fonctionnel et aide au traitement des dépenses du CAS Covid-19 depuis l'engagement jusqu'au paiement.

II. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU CAS Covid-19

L'exécution du budget du CAS Covid-19 s'est faite dans un contexte de crise économique et sociale résultant des conséquences immédiates de la survenance de la pandémie.

Sur le plan sanitaire, après les cinq premiers mois marqués par le recul des contaminations et un niveau globalement satisfaisant du taux de rémission des personnes infectées, nous avons assisté à la fin de l'année à l'apparition d'une nouvelle souche plus contagieuse et meurtrière.

Au plan strictement budgétaire, le reversement insuffisant des appuis attendus de certains partenaires au développement, ayant pour conséquence la couverture de l'essentiel des charges du CAS Covid-19 par les ressources du budget général. Cette partie présente les informations de l'exécution des opérations du CAS Covid-19 en ressources et en dépenses.

II.1. Ressources du CAS Covid-19

Au titre de l'exercice 2020, le Cameroun a bénéficié d'importants appuis financiers nécessaires à la riposte contre la crise sanitaire et économique. Les ressources conséquentes, ont entre autres été affectées au financement du CAS Covid-19 en termes de versements issus du budget général, des prêts affectés à la lutte contre la Covid-19, les contributions des divers bailleurs de fonds internationaux, ainsi que des personnes physiques et morales sous forme de fonds de concours et des dons en nature. Le tableau ci-dessous récapitule l'exécution des ressources par sources de financement.

Tableau 3: Exécution des ressources du CAS Covid-19 par sources de financement

RUBRIQUES	PREVISIONS (*)	REALISATIONS	
		MONTANT (*)	TAUX
Prélèvement du Budget Général (y compris les appuis budgétaires)	137,00	153,30	111,51%
Fonds de concours	43,00	8,59	19,98%
<i>Banque Mondiale</i>	<i>22,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Union Européenne</i>	<i>2,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Agence Française de Développement</i>	<i>6,50</i>	<i>5,29</i>	<i>81,38%</i>
<i>Partenariat Mondiale pour l'Education</i>	<i>9,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
<i>Autres (Personnes physiques et morales)</i>	<i>3,50</i>	<i>3,30</i>	<i>94,29%</i>
TOTAL	180,00	161,89	89,93%

(*) En milliards

Au terme de l'exercice 2020, sur un total de 180 milliards attendus 161,89 milliards ont été effectivement mobilisés, soit un taux de réalisation de 89,93%. Il y a lieu de relever une

contribution moins importante que prévue des fonds de concours (seulement 8,59 milliards sur les 43 milliards attendus) ; il convient également de noter un apport substantiel des personnes physiques et morales d'un montant de FCFA 3,3 milliards sur les 3,5 milliards prévus dans le CAS Covid-19.

II.1.1 Prélèvement du budget général

Les versements des ressources du budget général vers le CAS Covid-19, étaient prévus dans l'ordonnance à un niveau de 137 milliards soit 76,11% de la dotation globale du CAS. Elles ont été mobilisées à hauteur de FCFA 153,3 milliards soit un surplus de FCFA 15,3 milliards par rapport aux prévisions. Cette mobilisation plus importante que prévue vient en compensation des moins perçus enregistrés sur la rubrique des fonds de concours tels que présentés ci-dessus.

II.1.2 Fonds de concours

Les fonds de concours prévus dans le CAS Covid-19 à 43 milliards, étaient constitués des prêts (Banque Mondiale 22 milliards), et des Dons (UE 2 milliards, AFD 6,5 milliards, Partenariat Mondial pour l'Éducation 9 milliards, Autres 3,5 milliards). A la fin de l'exercice, seulement 8,6 milliards ont été perçus provenant de 5,3 milliards de l'AFD et 3,3 milliards des versements des personnes physiques et morales y compris les 500 millions de la BDEAC. Le tableau ci-dessous présente la liste de ces contributeurs.

Tableau 4: liste des contributions des personnes physiques et morales au fonds Covid-19

DONATEURS	MONTANT (EN FCFA)
Contribution individuelle (Yannick Édouard NODE)	6 560
Contribution individuelle (LEBENG ELLA Anne)	20 000
Contribution individuelle (YANMENI WAYOU Alain)	20 000
Contribution individuelle (ESSOMBA EBENGUE Jackson, versée au Trésor Public)	20 000
Contribution individuelle (NZEUKOU TAKOUGANG)	25 000
Contribution individuelle (MVEGNE KAMENI Stéphane)	25 000
Contribution individuelle (MOGHOMAYE Claude)	25 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	25 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	50 000
Contribution individuelle par chèque n° 9615863 (Contributeur non identifié)	50 000

DONATEURS	MONTANT (EN FCFA)
Contribution individuelle (MPOCKO)	50 000
Contribution individuelle (Martin Wilfried ZE)	54 727
Contribution individuelle (GATCHO NGOUZE Modeste)	91 000
Versement en espèce d'un contributeur non identifié	100 000
Contribution de la Fédération Camerounaise de Volet	100 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	100 000
BEJANGA Waah Margaret	150 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	150 000
Contribution Individuelle (NDE SAMBONE Hubert)	200 000
Contribution individuelle (KOULLA SINATA)	250 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	250 000
Contribution Étude Maitre EVIEN	300 000
Contribution individuelle (Jean de Dieu Momo)	500 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	500 000
Contribution individuelle (Patrick KUM BONG Akwa)	500 000
Union Islamique du Cameroun	500 000
Contribution de CRELICAM	600 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	1 000 000
Contribution individuelle (Dieudonné EVOU MEKOU)	1 000 000
Contribution individuelle (KOOH II Charles)	1 000 000
Contribution individuelle (NKEN Robert)	1 000 000
Contribution individuelle (contributeur non identifié)	1 000 000
Contribution des Sénateurs de la Région du Littoral	2 000 000
Contribution individuelle (Contributeur non identifié)	2 113 860
Conseil National des Chargeurs du Cameroun	3 000 000
Autorité Portuaire Nationale	3 500 000
Elections Cameroon (ELECAM)	5 000 000
Secrétariat Permanent de la Carte Rose	5 000 000
Société MAHIMA	5 000 000
Versement en espèces n° 410224 (contributeur non identifié)	5 000 000
Contribution des Élités du Département de la KADEY	6 000 000
Contribution Membres du Gouvernement (Versement en espèces)	6 000 000

DONATEURS	MONTANT (EN FCFA)
Contribution du Directeur Général et du Personnel du FEICOM	6 770 000
Contributeur non identifié (versement direct à la banque)	7 115 000
Entreprise OK Foods	10 000 000
Fondation MTN	10 000 000
Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures	10 000 000
SONAM	10 000 000
Contribution volontaire du Personnel de la CSPH	10 000 000
Contribution des Élités du Département de la Haute Sanaga	10 815 000
Contribution de la délégation permanente du RDPC pour la Mefou et Akono	11 460 000
Ciments de l'Afrique (CIMAF)	15 000 000
Groupe Nobru	20 000 000
Contribution des Élités, militants et sympathisants du RDPC dans le Mfoundi	20 000 000
Express Union SA	25 000 000
Société Camerounaise de Dépôt Pétrolier	30 000 000
Société Fokou Fobert	30 000 000
Société Commerciale de Banque (SCB) Cameroun	40 000 000
OLAM Cameroun SA	50 000 000
SOCFIN (SOCAPALM)	50 000 000
TELCAR Cocoa Ltd	50 000 000
SAHAM Assurance/SAHAM Live Insurance	50 000 000
Banque Atlantique	75 000 000
Société Prometal	100 000 000
Groupe Baba Danpoulo	100 000 000
Contribution du Sénat	100 000 000
Contribution des députés	100 000 000
Contribution de la BICEC	100 000 000
Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun	127 000 000
Société Camerounaise de Raffinage Maya et Cie	150 000 000
Groupe UBA	150 000 000
Alliances constructions	150 000 000
Contribution des Membres du Gouvernement	154 600 000
Association des Professionnels de l'Épargne et du Crédit du Cameroun (APECCAM)	200 000 000

DONATEURS	MONTANT (EN FCFA)
Sénateur Ngouchingue Sylvestre	250 000 000
Contribution SNH	500 000 000
HUAWEI	100 000 000
BDEAC	500 000 000
TOTAL	3 375 036 147

En marge de ces contributions financières, des dons en nature ont également été enregistrés. Le tableau ci-dessous présente la liste de ces contributions par donateurs, ainsi que la nature des dons reçus.

Tableau 5 : liste des contributions en nature des personnes physiques et morales au fonds Covid-19

DONATEURS	DESCRIPTIF DE LA CONTRIBUTION
Accent média	30 bouteilles d'un litre d'eau de javel, 5 thermo flash, 60 masques chirurgicaux, 1 500 masques FFP2, 500 gants de soins, 1 500 calottes médicales
Addax Pétroleum	225 000 masques de protection, 75 000 gants de soins, 50 000 boîtes de 14 comprimés de 100 mg d'hydroxychloroquine, 50 000 boîtes de 12 comprimés d'azithromycine de 250 mg
Afriland Frist Bank	100 000 gants de chirurgie, 40 000 masques chirurgicaux, 1 000 masques KN 95, 4 000 combinaisons, 100 thermo-infrarouges
Ambassade de Chine	5 000 masques KN 65, 22 000 masques chirurgicaux, 2 500 combinaisons de protection, 2 000 paires de lunettes de protection, 5 600 thermo flash, 30 thermomètres de contact, 11 000 paires de gants chirurgicaux, 10 000 paires de couvre-chaussures chirurgicaux jetables, 48 kits de dépistage de covid 19, 1 000 lunettes de protection
Bolloré Transport and Logistics	5 000 masques chirurgicaux, 1000 combinaisons, 42 pulvérisateurs vaporisateurs pour désinfectant de surface, 450 boîtes de 100 gants chirurgicaux, 6 000 bidons de 5 litres d'eau de javel, 2 000 masques lavables, 200 bidons de 5 litres de de gel désinfectants
Clinton Health Access Initiative (CHAI)	5 500 tests de Covid 19 : cartouche de Gene Xperts, 14 500 tests de dépistage sur plateforme fermée Abbott
CMA CGM	80 000 masques chirurgicaux
Conseillers du Commerce Extérieur de France	16 000 tests de dépistage rapide sérologiques
Dangote	15 000 masques chirurgicaux et FFP3, 5 800 combinaisons, 10 000 surchaussures, 1000 lunettes de protection, 4 000 litres de gel hydroalcooliques, 3 260 bouteilles d'eau de javel, 100 pulvérisateurs à dos, 1 440 paquets de supplément nutritionnel, 90 000 gants de soins, 1200 thermo flash
ENEO	25 lots de cinq oxymètres de pouls, 5 respirateurs de réanimation de soins intensifs boaray 3000D, 5 moniteurs multiparamétriques de ranimation ECG-SPO2-PI-ICG-PNI-FREQ-IMPRIMANTE, 50 pulvérisateurs en moteur pompe pour désinfection des lieux publics
Enko Capital	18 000 masques chirurgicaux, 6 000 masques de protection à usage médical, 300 thermomètres, infrarouge frontaux, 04 respirateurs et 30 000 paires de gants médicaux en latex, directement répartis à deux formations sanitaires de Yaoundé et de Douala par le donateur
Fondation Jack Ma	177 141 masques filtrants, 11 879 masques FFP2, 4 759 visières simples, 34 348 kits de dépistage, 28 800 milieux de transport viraux, 28 912 kits d'extraction, 7 743 combinaisons de protection, 3 800 visières de protection, 16 respirateurs, 76 thermo flash, 29 285 gants de soi, 184 lunettes
Fondation Orange	10 extracteurs d'oxygène, 10 moniteurs multiparamétriques, 10 oxymètres de pouls, 10 aspirateurs chirurgicaux, 10 électrocardiographes, 2 000 visières de protection, 31 500

DONATEURS	DESCRIPTIF DE LA CONTRIBUTION
	masques normes ENS 4683, 11 500 masques filtrants N95, 32 000 gants vinyle, 2 000 surblouses, 200 thermomètres frontaux EN 60601-1
GIC Sainte-Cécile d'Okoth	Supplément nutritionnel à base de moringa
Good Neighbours	80 000 masques chirurgicaux
Gouvernement Chinois (premier lot)	2 000 masques N95, 10 000 masques chirurgicaux, 2 000 combinaisons, 500 thermomètres infrarouges, 2000 lunettes de protection, 10 000 paires de gants stériles et 10 000 paires de surchaussure
Gouvernement Chinois (deuxième lot)	10 032 kits de dépistage par biologie moléculaire, 20 000 masques chirurgicaux, 15 000 combinaisons, 15 000 paires de lunettes de protection, 15 000 paires de gants jetables, 3 000 paires de couvre chaussures jetables
Gouvernement Chinois (troisième lot)	50 respirateurs, 5 cartons de kits de détection sansure biosensure, 10 cartons de sample Storage reagent, 1 carton de sample release reagent, 10 000 écouvillons, 03 cartons de tubes STIP 0,2 ml
Gouvernement Coréen	98 400 masques filtrants FFP2, et 24 425 tests de dépistage rapide par antigènes
Groupement Interprofessionnels du secteur de la pharmaceutique (GIPCAM)	108 cartons de produits d'hygiène (20 cartons de masques, 30 cartons de savon liquide, 28 cartons d'eau de javel en bouteille d'un litre, 5 cartons de gel hydroalcoolique, 20 cartons de mouchoir papier)
Health Access Initiative Foundation	200 kits complets d'équipements de protection individuelle (combinaisons, gants, charlottes médicales, lunettes de protection, surchaussures)
Hôtel Hilton	200 repas en direction des personnels mobilisés dans la riposte, 100 cartons de savon, 100 sacs de riz 50 kg
Huawei	10 000 masques de protection, un système de vidéosurveillance, une solution de diagnostic intelligent du COVID par imagerie médicale
Korean International Cooperation Agency (KOICA)	860 combinaisons, 3 945 masques chirurgicaux, 2 000 visières, 2 100 masques en tissu
Laboratoire National vétérinaire	400 combinaisons
Laboratoire Tabrad SPRL	50 000 comprimés de chloroquine phosphate dosés à 161mg, soit 100mg de chloroquine base comprimé
ONG Alima	15 oxymètres
ORCA (Groupe)	4 000 sacs de riz de 25 kg
Organisation Mondiale de la Santé	10 000 gants de soins, 1 200 surblouses, 500 masques FFP2, 70 000 masques chirurgicaux, 900 visières de protection, 200 lunettes de protection, 183 concentrateurs, 200 housses mortuaires, 6 000 écouvillons
OXYLINE France	67 respirateurs CPAP
Royaume du Maroc	421 950 masques, 400 de litres de gel hydroalcoolique, 31 386 visières de protection, 38 400 charlottes médicales, 3960 surblouses
Sanofi	3 400 boîtes d'hydroxychloroquine (plaquenil)
Société Azur	Cent dix cartons de savon, cinq dispositifs de lavage des mains
Société Générale du Cameroun	4 000 bouteilles de 2 litres de Gel Hydroalcoolique
Société Italtélo	Une tente médicalisée de 15 lits
Société Mahima	17 000 masques filtrants
Société Nestlé	2 000 cartons de denrées alimentaires (1000 cartons de NIDO fortifié en conditionnement de 10x26g ; 275 cartons de NIDO choco en conditionnement de 16x10x35g, 270 cartons de Maggi cube fort en conditionnement de 10x4g SP, 280 cartons de Nescafé classic en conditionnement de 40x2g
Tika (Agence Turque de Coopération)	500 masques FFP2, 10 000 masques chirurgicaux, 250 combinaisons, 5 000 surbottes galoches, 200 boîtes de gants de soins, 250 gants de ménage, 15 thermo flash, 300 flacons de 500ml de gel hydroalcoolique
UNICEF	5 680 surblouses, 6 950 combinaisons, 2 450 masques FFP2, 157 paquets de 50 masques chirurgicaux, 3 ordinateurs portables, 15 concentrateurs d'oxygène

DONATEURS	DESCRIPTIF DE LA CONTRIBUTION
Weihai International Economic & Technical Cooperative Co., Ltd	20 000 masques chirurgicaux et 100 thermo flash
ZTE	25 000 masques chirurgicaux

Encadré 1 : Situation des appuis budgétaires au titre de la lutte contre le coronavirus

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus et ses répercussions sanitaires et sociales, plusieurs institutions financières internationales et les partenaires au développement dont le FMI, la banque mondiale, la BDEAC et l'union européenne ont activé des instruments visant à aider les pays à faire face aux conséquences négatives de la pandémie sur leurs économies.

S'agissant du Cameroun, le pays a bénéficié de **FCFA 222,4 milliards du FMI** versés en deux (02) tranches respectives de FCFA 135,6 milliards en mai 2020 et FCFA 86,78 milliards en Octobre 2020, au titre de la Facilité de Crédits Rapide. En revanche, les contributions attendues de la Banque Mondiale (FCFA 22 milliards), la BDEAC (FCFA 15 milliards), le Partenariat Mondial pour l'Education (FCFA 9 milliards), l'Union Européenne (FCFA 2 milliards) n'ont toujours pas été encaissés. Toutefois, la BDEAC a octroyé un don de FCFA 500 millions.

II.2. Exécution des dépenses

Les dépenses réalisées dans le cadre du CAS Covid-19 sont constituées des dépenses courantes, des dépenses en capital et des remboursements de la dette intérieure sous forme d'arriérés et des remboursements des crédits de TVA. Le tableau ci-dessous en donne les principales déclinaisons.

Tableau 6 : Répartition des dépenses ordonnancées par grandes masses

RUBRIQUES	PREVISIONS (*)	REALISATIONS	
		MONTANT (*)	TAUX
Dépenses courantes	81,9	96,7	118,1%
<i>Biens et services</i>	<i>52,1</i>	<i>73,0</i>	<i>140,1%</i>
<i>Transferts et subventions</i>	<i>29,8</i>	<i>23,6</i>	<i>79,5%</i>
Dépenses en capital	48,0	15,2	31,7%
Dette intérieure	50,0	50,0	100,0%
<i>Remboursement du principal</i>	<i>25,0</i>	<i>25,0</i>	<i>100,0%</i>
<i>Remboursement des crédits TVA</i>	<i>25,0</i>	<i>25,0</i>	<i>100,0%</i>
TOTAL	180,0	161,9	89,9%

A la fin de l'exercice 2020, les dépenses totales ordonnancées par grandes masses dans le CAS Covid-19 s'élèvent à 161,9 milliards, sur une provision de 180 milliards, soit un taux d'exécution de 89,9%.

L'analyse de ce tableau fait apparaître quelques observations :

- Les dépenses courantes effectives s'élèvent à 96,7 milliards, contre une prévision de 81,9 milliards, soit un taux de réalisation de 118,1% (23,6 milliards en dépenses de transferts et subventions, et 73 milliards pour les dépenses de biens et services). Ce dépassement s'explique par les besoins qui se sont avérés plus importants concernant le volet sanitaire de la stratégie, notamment s'agissant de l'acquisition des tests pour le dépistage des populations et la prise en charge des malades (33,2 milliards contre 4,7 milliards prévus dans la stratégie) ;
- Les dépenses d'investissement présentent une réalisation faible. En effet sur une prévision de FCFA 48,0 milliards, un volume de crédits de FCFA 15,2 milliards a été ordonnancé. Ce résultat pourrait s'expliquer par une faible appropriation des procédures du CAS Covid-19 ainsi que les lenteurs observées dans le processus de contractualisation ;
- Les crédits inscrits pour le remboursement de la dette intérieure et les crédits de TVA, pour un montant de 50 milliards ont été entièrement ordonnancés. Cette performance s'explique par la simplicité des procédures y relatives en raison de ce que les dépenses concernées étaient en instance dans les livres du trésor public, en attente de la disponibilité des liquidités.

Les développements qui vont suivre traitent (i) des avances de trésorerie consenties au Ministère de la Santé avant la mise en place du CAS Covid-19 au mois de juillet 2020 (ii) des dépenses payées dans le circuit CAS Covid-19 assignées à la Paierie Spécialisée CAS Covid-19 à partir du mois d'Août 2020, et (iii) les dépenses en instance détenues dans les administrations, non abouties à la clôture de l'exercice 2020.

II.2.1 Dépenses exécutées en avances de trésorerie

Les premiers cas de Covid-19 sont déclarés au Cameroun au mois de mars 2020, et le dispositif du CAS Covid-19 est opérationnel dans sa complétude seulement à la fin du mois de juillet

2020. Entre le mois de mars et le mois d'août, et pour faire face à l'urgence sanitaire, le gouvernement a provisoirement fait recours au mécanisme d'avance de trésorerie en faveur du Ministère de la Santé. Les dépenses effectuées au titre de ces avances de trésoreries devant être régularisées une fois tout le dispositif du CAS Covid-19 mis en place.

Ces dépenses effectuées en avance de trésorerie par le MINSANTE s'élèvent à 45,89 milliards, décomposés ainsi qu'il suit :

- 34,52 milliards payés au niveau de la paierie spécialisée du MINSANTE pour les prestations réalisées avant l'opérationnalisation de PROBMIS CAS Covid-19 ;
- 3,3 milliards au titre des sommes perçues sous forme de dons des personnes physiques et morales logées dans les banques commerciales (BGFI et UBA), et gérés par le MINSANTE, à travers la sous-commission administrative et financière, dont le président est constitué billeteur ad hoc ;
- 8,07 milliards avances de trésorerie consentis par la paierie spécialisée CAS Covid-19.

Les modalités de régularisation de ces dépenses sont clairement décrites dans le point 2.19 de la circulaire complémentaire portant organisation, fonctionnement et de suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales. A date, les pièces justificatives pour la régularisation de ces dépenses sont encore attendues au Ministère des Finances. Pour cette raison, le MINFI a saisi son collègue du MINSANTE dans sa correspondance datée du 27 janvier 2021, pour la transmission de toutes les pièces constitutives des liasses de dépense payées en avance de trésorerie, conformément aux règles en vigueur, afin que les couvertures budgétaires soient faites dans le dispositif mis en place pour la gestion des dépenses du CAS Covid-19.

II.2.2 Dépenses exécutées dans le dispositif PROBMIS CAS Covid-19

Cette catégorie concerne les dépenses exécutées par les administrations bénéficiaires des allocations budgétaires une fois le dispositif CAS Covid-19 mis en place pour l'exercice 2020, précisément au début du mois d'août.

L'exécution financière des dépenses par programme et par administration se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 7 : Niveau d'ordonnancements par programmes

PROGRAMMES	DOTATION (*)	ENGAGEMENT (*)	ORDONNANCEMENT (a*)	PRISE EN CHARGE (*)	TAUX (a/b) (%)
Programme 971 : renforcement du système sanitaire	58 700 000	46 509 920	45 948 519	43 683 415	78,3
Programme 972 : résilience économique et financière	73 700 000	54 449 408	54 421 808	54 392 138	73,8
Programme 973 : renforcement de la recherche et de l'innovation	6 100 000	0	0	0	0,0
Programme 974 : résilience sociale	41 500 000	16 547 596	16 353 079	14 653 083	39,4
TOTAL	180 000 000	117 506 924	116 723 406	112 728 636	64,9

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Si l'on observe une performance appréciable dans les programmes 971 et 972 (respectivement 78,27% et 73,84%), une attention particulière doit être portée aux programmes 973 et 974.

S'agissant du programme 973 qui présente un taux de 0,0% il est à noter qu'aucun engagement n'a été effectué au sein du MINRESI.

Relativement au programme 974, l'on note un taux d'ordonnancement de 39,41%. Ce résultat pourrait s'expliquer par la faible appropriation des procédures du CAS Covid-19 par les administrations relevant de ce programme.

Tableau 8 : Exécution financière par administrations

CHAPITRES	DOTATION (*)	ENGAGEMENT (*)	ORDONNANCEMENT (*)	PRISE EN CHARGE (*)	TAUX
MINSANTE	45 630 000	43 922 064	43 356 195	41 110 553	95,01
CS	1 000 000	0	0	0	0,0
DGSN	3 000 000	0	0	0	0,0
MINAT	1 400 000	0	0	0	0,0
MINCOM	420 000	0	0	0	0,0
MINDDEVEL	2 500 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	96,0
MINDEF	3 600 000	0	0	0	0
MINJEC	750 000	104 698	104 698	69 707	14,0
MINT	1 000 000	0	0	0	0,0
MINFI	400 000	39 868	39 868	27 631	10,0
MINADER	6 000 000	2 484 295	2 484 294	2 363 701	41,4
MINEPAT	26 000 000	16 000 000	16 000 000	3 600 000	61,5
MINTOUL	1 700 000	0	0	0	0,0
MINEPIA	2 000 000	0	0	0	0,0
MINMIDT	1 000 000	800	800	800	0,1
MINPMEESA	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	100,0

CHAPITRES	DOTATION (*)	ENGAGEMENT (*)	ORDONNANCEMENT (*)	PRISE EN CHARGE (*)	TAUX
MINRESI	6 100 000	0	0	0	0,0
MINESUP	6 000 000	0	0	0	0,0
MINESEC	7 000 000	547 596	353 079	253 083	5,04
MINEDUB	6 500 000	0	0	0	0,0
MINCOMMERCE	1 000 000	0	0	0	0,0
MINPROFF	1 500 000	0	0	0	0,0
MINTSS	1 000 000	0	0	0	0,0
MINAS	2 500 000	0	0	0	0,0
Dette Publique Intérieure	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	100,00
Total	180 000 000	101 499 321	116 738 934	98 225 475	64,9

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

L'analyse de ce tableau fait ressortir deux situations contrastées, le groupe des administrations MINSANTE, MINDDEVEL, MINPMEESA, MINEPAT qui présente pour chacune d'elles un taux d'ordonnement qui avoisine 100% parce que bénéficiant à la fois de procédures souples en matière de contractualisation et de passation de marchés ainsi qu'un mode opératoire d'exécution des dépenses par procédure de transfert d'une part, et d'autre part le groupe des autres administrations dont les taux varient entre 0 et 10% assujetties à l'ensemble des procédures normales d'exécution de la dépense publique.

Il convient de relever que :

- Le MINSANTE a un taux d'ordonnement de 95,01% car ayant bénéficié de facilités de procédures en matière de passation de marché. Ce taux aurait pu être à 193,4% si on avait pris en compte les avances de trésorerie consenties avant et après la mise en place du CAS Covid-19, qui s'élèvent à 45,2 milliards. Ce taux se justifie par le fait que les ajustements en besoins de financement supplémentaires apportés à la stratégie de riposte ont fait passer les allocations de 45,6 milliards prévus à 88,2 milliards, créant ainsi un effet d'éviction sur les activités des autres administrations ;
- Le MINDDEVEL ainsi que le MINPMEESA ont eu recours à la procédure relativement simple des transferts sous forme de décisions d'allocation des ressources de transfert respectivement aux collectivités territoriales décentralisées et aux petites et moyennes entreprises, permettant donc à ces administrations d'atteindre un taux d'ordonnement proche de 100% ;

- Le MINEPAT a également fait recours à la procédure de transfert dans le cadre du projet « filets sociaux », ce qui porte son taux d'ordonnancement global à 61,54%. Cette performance doit être relativisée par le fait que la provision de 10 milliards allouée à cette administration pour le soutien aux entreprises n'a pas à ce jour été engagée ni ordonnancée.
- La rubrique de la dette et des remboursements des crédits de TVA atteint un taux d'ordonnancement de 100%. Cette performance s'explique par la simplicité des procédures dans la mesure où les dépenses payées étaient déjà entièrement ordonnancées mais en instance dans les livres du trésor mais en attente de la disponibilité des liquidités ;
- Les autres administrations à savoir le MINADER, le MINEPIA, le MINEDUB, le MINT, le MINESEC, le MINAS, le MINPROFF, le MINTSS, MINCOMMERCE, MINESUP, MINRESI, MINMIDT, MINTOUL, MINDEF, MINCOM, MINAT, DGSN, ont des taux d'ordonnancement inférieurs à 10% en raison de ce que leurs opérations exigeaient le recours aux procédures normales de passation de marché. Ce sont les ministères qui ont également des niveaux d'instance plus importants à la fin de l'exercice 2020.

DEPENSES EXECUTEES AVANT LA MISE EN PLACE DU CAS COVID-19	
Nature des dépenses	Montant (en milliards)
Dépenses courantes	22,20
Matériels médicaux	3,35
Matériels de bureau	0,14
Repas	0,07
Consommables équipements médicaux	10,19
Acquisition des tests de dépistage	7,18
Supports de sensibilisation	0,39
Autres dépenses courantes	0,11
Médicaments	0,64
Produits et appareils de désinfection	0,14
Dépenses d'investissement (MINSANTE)	7,76
Achat de véhicules	0,64
Construction des blocs d'isolement	1,76
Équipement des centres d'isolement et logements sociaux	1,75
Maitrise d'œuvre des travaux de construction	0,15
Réhabilitation des bâtiments hospitaliers	1,53
Viabilisation de certains sites d'isolement	0,44
Mobiliers de bureau	0,18
Achats de lits d'hospitalisation et de réanimation	0,63

DEPENSES EXECUTEES AVANT LA MISE EN PLACE DU CAS COVID-19	
Nature des dépenses	Montant (en milliards)
Sécurisation de certains sites d'isolement	0,10
Restructuration de l'ancien bâtiment d'ORCA	0,57
Mises à disposition des fonds PS MINSANTE	4,58
S/TOTAL PS MINSANTE (y compris BDEAC)	34,54
Dépenses MINSANTE (Banques commerciales)	3,30
TOTAL I	37,84

DEPENSES EXECUTEES APRES LA MISE EN PLACE DU CAS COVID-19			
Nature des dépenses	Ordonnancements (A)	Paiements (B)	Reste à payer (A)-(B)
Remboursement de crédit TVA	25,00	25,00	0,00
Apurement dette intérieure	25,00	25,00	0,00
Fonctionnement	61,09	47,08	12,51
Dont Biens et services	33,09	31,48	0,11
Subventions (filets sociaux et Office Céréaliier)	16,33	3,93	12,40
Transferts aux communes et aux structures de santé	6,30	6,30	0,00
Transferts aux ONG (AFD)	5,38	5,38	0,00
Investissement	5,88	5,88	0,00
Dont Transferts	2,00	2,00	0,00
TOTAL DEPENSES ORDONNANCEES	116,97	102,96	12,51
Avances de trésorerie	0,00	6,99	
TOTAL EXECUTION CAS COVID -19 (II)	116,97	109,95	12,51
TOTAL GENERAL DEPENSES EXECUTEES (I) + (II) [MINSANTE+ORDONNANCEMENTS+AVANCES DE TRESORERIE]		161,80	

Sur les 161,8 milliards des dépenses ordonnancés au titre de l'exercice 2020, en dehors des 44,83 milliards payés en avance de trésorerie pour le compte du MINSANTE, un montant de crédit de 116,97 milliards ont été effectivement réglés par la paierie spécialisée CAS Covid-19. Les restes à payer d'un montant de 12,51 milliards (pour les filets sociaux, office céréaliier), sont en attente des pièces justificatives des bénéficiaires des premières tranches, et le MINJEC pour complément des documents administratifs.

II.2.3 Situation globale des dossiers CAS Covid-19 en instance dans les administrations bénéficiaires des allocations CAS Covid-19

A la clôture de l'exercice 2020, certaines administrations détiennent encore des dossiers non aboutis. Ces dossiers représentent les dépenses éligibles au CAS Covid19, ayant reçu le visa budgétaire, retournés dans les administrations sectorielles pour contractualisation, qui n'ont pas été pris en charge avant l'arrêt de gestion intervenu après la période complémentaire. Le tableau ci-dessous présente les détails des montants des prestations engagées.

Tableau 9 : Situation des dossiers en instance par administration

CHAPITRES	NOMBRE DOSSIERS	MONTANTS ENGAGES (*)	SERVICES FAITS (*)	REPORT 2021 (*)
MINSANTE	138	19 855 872	19 855 872	19 855 872
CS	0	0	0	0
DGSN	141	653 708	0	0
MINAT	0	0	0	0
MINCOM	31	144 930	0	0
MINDDEVEL	0	0	0	0
MINDEF	0	0	0	0
MINJEC	16	429 611	0	429 611
MINT	11	640 339	0	0
MINFI	0	0	0	0
MINADER	135	1 013 158	1 013 158	1 013 158
MINEPAT	0	0	0	0
MINTOUL	12	103 476	103 476	103 476
MINEPIA	18	1 659 411	1 464 611	1 464 611
MINMIDT	2	800	800	800
MINPEMEESA	0	0	0	0
MINRESI	2	16 538	16 538	16 538
MINESUP	66	4 352 854	4 352 854	4 352 854
MINESEC	155	6 586 198	6 214 412	6 214 412
MINEDUB	188	6 460 300	6 460 300	6 460 300
MINCOMMERCE	90	86 750	0	0
MINPROFF	4	483 844	483 844	483 844
MINTSS	0	0	0	0
MINAS	3	168 568	103 911	103 911
Total	1 012	42 656 357	39 965 865	40 499 387

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Le tableau ci-dessus présente 1012 dossiers en instance dans les différentes administrations, pour un montant de 42,7 milliards. Le montant des reports envisagés pour l'exercice 2021 s'élève à 40,5 milliards. Lorsque ces reports seront effectivement payés, cela portera le montant global exécuté du CAS Covid-19 pour le compte de l'exercice 2020 à 202,4 milliards.

CHAPITRES	AVANCES DE TRESORERIE (*)	ORDONNANCEMENT PROCEDURE NORMALE (*)	MONTANT A REPORTER (*)	TOTAL (*)
MINSANTE	44 830 000	43 176 875	19 855 872	108 922 747
DGSN			0	653 708
MINCOM			0	144 930
MINDDEVEL		2 400 000	0	2 400 000
MINJEC		79 701	429 611	558 452
MINT			0	640 339
MINFI		39 868	0	39 868
MINADER		2 381 140	1 013 158	3 394 298
MINEPAT		16 000 000	0	16 000 000
MINTOUL		0	103 476	103 476
MINEPIA		0	1 464 611	1 464 611
MINMIDT		800	800	800
MINPEMEESA		2 000 000	0	2 000 000
MINRESI		0	16 538	16 538
MINESUP		0	4 352 854	4 352 854
MINESEC		353 079	6 214 412	6 567 491
MINEDUB		0	6 460 300	6 460 300
MINCOMMERCE		0	0	86 750
MINPROFF		0	483 844	483 844
MINAS		0	103 911	168 568
DETTE PUBLIQUE ET REMBOURSEMENTS		50 000 000	0	50 000 000
Total	45 150 000	116 738 135	40 499 387	202 387 522

Ce dépassement s'explique par le fait qu'en plus de la dotation inscrite en totalité dans le budget du CAS Covid-19 dans le décret N° 2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, entièrement pris en compte, les dépenses à reporter dans ces différentes administrations vont accroître le niveau des dépenses de 40,5 milliards. Cela portera le montant total des dépenses CAS Covid-19 à 202,4 milliards au titre de l'exercice 2020 soit un dépassement de 22,4 milliards sur la dotation de 180 milliards prévue dans le décret suscité.

Par ailleurs, l'exercice 2020 étant clos, les dépenses en dépassement de 40,5 milliards seront pris en charge par le budget de l'exercice 2021 au titre des reports du CAS Covid-19 à travers le nouveau dispositif mis en place autour de la « Task force » logé à la Présidence de la République.

SITUATION DETAILLEE D'EXÉCUTION DES DEPENSES

Les dotations du fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales sont destinées à la mise en œuvre des activités définies en amont. Lesdites activités articulées autour des actions et programmes sont mises en œuvre à l'initiative des Maîtres d'Ouvrages conformément à la circulaire précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds.

Cette partie consolide l'état d'exécution des activités définies et exécutées par les maîtres d'ouvrage.

III.1. Situation d'exécution des dépenses par programme et par administration

Cette partie présente les niveaux d'exécution financière des activités par administrations, par programmes et par action.

III.1.1 Situation d'exécution du programme 971 : Renforcement du Système Sanitaire

Le programme 971 « Renforcement du système sanitaire » avait pour objectif la prévention de la propagation de la pandémie de la Covid-19 et la prise en charge des personnes malades. Ce programme reposait sur trois (03) principales actions à savoir : la recherche active des cas, la prise en charge des cas confirmés et la régulation sociale. Dans le but d'atteindre cet objectif, neuf (09) administrations ont été sélectionnées notamment le MINSANTE, la DGSN, le MINAT, le MINCOM, le MINDDEVEL, le MINDEF, le MINJEC, le MINT et la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

1. Ministère de la santé publique

❖ *Justification du choix de l'administration*

La stratégie de riposte mise en place par le Gouvernement pour lutter efficacement contre le coronavirus et ses conséquences économiques et sociales, repose sur cinq piliers (05) principaux:

- la riposte sanitaire ;
- la résilience économique et financière ;
- l'approvisionnement stratégique ;
- le renforcement de la recherche et de l'innovation ; et enfin
- la résilience sociale.

Le premier pilier qui porte sur la riposte sanitaire, comporte des mesures de nature à renforcer le système de santé, notamment l'identification, la prise en charge et le traitement rapide des cas avérés, mais aussi l'action préventive à travers la sensibilisation de la population sur le respect des mesures barrières, la recherche active des cas suspects, et enfin la décontamination systématique des zones à risque.

Ce premier pilier s'inscrit en droite ligne des missions régaliennes assignées au Ministère de la Santé Publique dans le cadre de l'organisation du travail gouvernemental. En effet, le MINSANTE est chargé notamment du développement des actions de prévention et de lutte contre les épidémies et les pandémies. Il existe par ailleurs, dans ce département ministériel un Secrétaire d'Etat chargé des épidémies et des pandémies (Décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant Organisation du Ministère de la Santé Publique).

Le Décret N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, a retenu le MINSANTE pour agir sur le premier pilier. Nous pouvons le constater à travers l'article 3 sur la recherche active et la prise en charge des cas confirmés.

❖ *Mode opératoire*

Sur le plan institutionnel, le MINSANTE a confié la gestion des opérations relatives à la lutte contre la pandémie à des instances ad-hoc dédiées. Ainsi, et conformément aux dispositions de l'arrêté N°0826/MINSANTE du 09 avril 2020 portant Activation du Système de Gestion des incidents pour la coordination de la riposte sanitaire à la pandémie de la Covid-19 au Cameroun, la Cellule de veille sanitaire a été mise en place. Cette dernière assure la coordination des actions de riposte aussi bien au niveau central qu'au niveau régional en y apportant des orientations stratégiques tant sur le plan des stratégies que sur les différentes actions à conduire par les structures opérationnelles.

Le Système de gestion des incidents, coordonné par un gestionnaire d'incidents, assisté d'adjoints et de chefs de sections, assure la mise en œuvre du plan de riposte sanitaire. Comme pour les cellules de veilles, il y en a un au niveau central et les autres au niveau régional.

En dessous du niveau régional, les Districts de santé, véritables structures opérationnelles de la pyramide sanitaire la plus proche de la communauté, assurent la conduite des opérations sur le terrain, notamment les investigations, la gestion des alertes, la surveillance épidémiologique et

biologique, la gestion des cas en ambulatoire et la gestion des dépouilles tout autant que la gestion de l'hygiène et de l'assainissement.

Par ailleurs, il convient de noter que le Centre de Coordination des Opérations d'Urgence de Santé Publique (CCOUSP) dont l'organisation et le fonctionnement ont été définis par Arrêté N°051/PM du 12 mai 2020 de Monsieur le Premier Ministre Chef du Gouvernement, est le centre opérationnel à partir duquel se pilote la riposte sanitaire.

En outre, un groupe de travail chargé de la sélection des prestataires a été mis en place. Ce groupe de travail est composé de onze (11) membres à savoir :

- un président (le Chef de la Division des Études et des Projets) ;
- un rapporteur (le Sous-Directeur du Budget et du Financement) ;
- le payeur spécialisé auprès du MINSANTE ;
- le Chef de Cellule des Études et des Infrastructures au MINSANTE ;
- le Chef de Service des marchés publics au MINSANTE ;
- 02 experts en passation des marchés ;
- 03 personnels d'appui à savoir : l'ingénieur d'étude à la DEP, un cadre au service des marchés publics et un cadre contrôleur financier central.

A côté de ce groupe de travail, une commission de réception des équipements et autres prestations relatives à la riposte à la Covid-19 a été mise en place par note de service de monsieur le Ministre de la Santé Publique N°D30-203/NS/MINSANTE/CAB du 03 avril 2020. Cette commission avait comme président le Secrétaire d'Etat à la Santé, chargé de la lutte contre les épidémies et les pandémies, le Chef de la Division des Études et des Projets comme vice-président, des membres et le point focal CAS Covid-19 comme rapporteur.

La gestion des dons en nature et en espèces est assurée par un régisseur désigné par décision du Ministre de la Santé Publique n°0336/D/MINSANTE/CAB du 01 avril 2020. En ce qui concerne la gestion des espèces, deux comptes ont été ouverts dans des banques de la place ; Il s'agit de la BGFI et UBA.

Sur le plan scientifique, le Conseil Scientifique des Urgences de Santé Publique, a été mis sur pied le 27 mars 2020 avec pour mission d'émettre un avis scientifique sur le déroulement de la riposte sanitaire, notamment en ce qui concerne les volets surveillances, prise en charge, vaccination et gestion sanitaire de la riposte. Cette instance composée de scientifiques de divers domaines (médecine, pharmacie, biologie clinique, sciences sociales, sciences économiques, etc.), est celle qui a régulièrement validée et révisé les protocoles cliniques de prise en charge

de la pandémie ou encore les orientations sur la vaccination ainsi que la gestion des dépouilles. Elle oriente également la recherche opérationnelle en matière de gestion de la pandémie et donne des recommandations pour ce qui est de la surveillance sentinelle.

Sur le plan clinique, en dehors des Régions du Centre et du Littoral (épices de la pandémie) pour lesquels des Coordonnateurs cliniques ont été formellement désignés, la coordination de l'action de prise en charge est placée sous la responsabilité du Délégué Régional de la Santé Publique et les principaux centres de prise en charge (Hôpitaux Régionaux et Régionaux annexes), auxquels il faut ajouter les Centres Spécialisés de Prise en charge des patients atteints de la Covid-19, mis sur pied par Arrêté N°041/CAB/PM du 20 avril 2020 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

❖ *Exécution financière*

La dotation initiale inscrite pour le MINSANTE était de 45,6 milliards représentant le montant évalué pour la première année du plan de riposte contre la pandémie du coronavirus.

Le montant total des dépenses du MINSANTE au cours de la période sous revue base ordonnancement s'élève à 86,8 milliards. Ce montant se décompose comme suit :

- 49 milliards exécutés dans le circuit du CAS Covid-19 et retracés au Ministère des Finances ;
- 34,5 milliards dans le circuit de la paierie spécialisée MINSANTE (paiement par avances de trésorerie par le Payeur Spécialisé MINSANTE) ;
- 3,3 milliards dans le circuit des banques commerciales gérées par le Ministère de la Santé (Provenant des dons des personnes physiques et morales).

La situation d'exécution de ces crédits est présentée dans le tableau 7 ci-dessous

Tableau 10: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité du MINSANTE

ACTIVITÉS	DOTATION INITIALE	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
PROGRAMME 971 « RENFORCEMENT DU SYSTEME SANITAIRE »						
ACTION 01 : RECHERCHE ACTIVE DES CAS						
Acquisition des Tests de Dépistage rapides	4 740 785	18 726 032	18 726 000	100,0%	18 726 000	100,0%
Conduite des campagnes de dépistage du COVID dans les dix Régions	1 700 000	500 000	492 785	98,6%	482 849	96,6%
Surveillance communautaire dans les districts	4 193 986	1 842 986	1 813 420	98,4%	1 789 000	97,1%
ACTION 02 : PRISE EN CHARGE DES CAS CONFIRMÉS						
Acquisition des Équipements de Protection Individuelle	2 941 000	8 413 859	8 284 531	98,5%	8 235 793	97,9%

ACTIVITÉS	DOTATION INITIALE	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
Acquisition des équipements médicaux de prise en charge des patients atteints de COVID-19	6 284 251	2 406 081	2 360 266	98,1%	2 360 266	98,1%
Acquisition des médicaments de prise en charge du COVID-19	1 000 000	1 808 785	1 706 754	94,4%	448 960	24,8%
Aménagement et équipement des centres spécialisés de prise en charge des patients atteints de COVID-19	2 000 000	2 618 656	2 519 786	96,2%	2 099 273	80,2%
Aménagement et équipement des morgues des formations sanitaires spécialisées	600 000	172 000	172 000	100,0%	0	0,0%
Construction et Réhabilitation des Centres d'imagerie médicale	750 000	-	0	0,0%	0	0,0%
Construction, réhabilitation, extension et aménagement des unités d'isolement des patients positifs au COVID-19	7 000 000	1 956 090	1 133 287	57,9%	1 112 112	56,9%
Gestion des dépouilles mortuaires des patients atteints de COVID-19	454 500	-	0	0,0%	0	0,0%
Maitrise d'œuvre des travaux de construction, d'aménagement et d'équipement	1 010 000	-	0	0,0%	0	0,0%
Acquisition des Ambulances médicalisées	1 100 000	90 000	0	0,0%	0	0,0%
Aménagement des centres de mise en quarantaine dans les logements sociaux	750 000	19 714	19 714	100,0%	19 714	100,0%
Gestion de l'hygiène en milieu hospitalier de prise en charge COVID-19	890 000	1 150 000	1 150 000	100,0%	1 150 000	100,0%
Prise en charge hospitalière complète des patients atteints de COVID-19	7 276 203	949 595	474 160	49,9%	474 160	49,9%
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE						
Coordination de l'action de riposte au niveau central	984 955	4 546 115	4 416 091	97,1%	4 307 386	94,7%
Gestion de la quarantaine des passagers arrivés au Cameroun en contexte d'épidémie	450 000	100 000	9 987	10,0%	5 000	5,0%
Gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public	850 000	4 959	4 959	100,0%	4 959	100,0%
Support informatique des gestions matières et gestion intégrée des hôpitaux et Centres Spécialisés de Prise en charge des Patients COVID-19 +	416 000	105 468	16 719	15,9%	7 251	6,9%
Veille et soutien au COUSP, DRSP et Équipes d'investigation et d'intervention rapide (EIIR)	168 320	131 660	38 376	29,1%	0	0,0%
Renforcement des mesures barrières contre le COVID-19	70 000	88 000	26 828	30,5%	7 095	8,1%
TOTAL	45 630 000	45 630 000	43 365 663	95,0%	41 229 818	90,4%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ Situation des dossiers en instance

129 dossiers d'un montant de 20 milliards n'ont pas abouti au paiement, mais restent dans le circuit de la dépense. Ils sont détenus par le Ministère de la Santé Publique. Le tableau 11 qui suit en donne d'amples détails.

Tableau 11 : Liste détaillée des dossiers en instance au MINSANTE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	ETS NOLA SYSTEM	Fournitures mobilier médical	40 473 900
2	ETS IBAGUI CHRISTINE	Restauration	4 620 000
3	ETS YEKS	Achat de combinaisons	70 000 000
4	ETS NACDO	Fourniture d'encre	4 999 986
5	ETS MARECHAL	Fournitures de bureaux	42 750 000
6	ETS YANCHRIS	Fournitures de bureaux	4 192 296
7	AXIS CONSULTING SARL	Matériels d'entretien	4 998 999
8	ETS DEO GRATIAS	Matériels informatique	14 559 178
9	ETS EDOU ET MADE	Acquisition des sur-blouses	21 850 000
10	NOUVELLE OPTION S.C.S	Acquisition de matériels de bureaux	47 182 745
11	ETS SEBAGO	Fournitures des combinaisons complètes	165 000 000
12	ETS BEMBS	Autres fournitures des services	4 999 995
13	BERYO INTERNATIONAL	Entretien des immeubles	3 675 000
14	ETS OD & FILS	Achat fournitures de bureaux	4 939 000
15	ETS PA	Acquisition du mobilier de bureau	36 049 750
16	ETS JOSEPHA	Fournitures et matériels de bureaux	4 999 828
17	ETS ZOOB'S BUSINESS	Aménagement de blocs toilettes	4 999 088
18	ETS ZOOB'S BUSINESS	Aménagement de blocs toilettes	4 999 999
19	ETS MARECHAL	Fournitures et matériels de bureaux	285 000 000
20	ETS FIDELE INVEST	Fournitures de boissons	4 999 999
21	NIBI LA GRACE	Restauration	3 749 400
22	INTEK SARL	Fournitures des consommables informatiques	39 982 736
23	AXIS CONSULTING SARL	Fournitures de bureaux	4 999 851
24	PREMIER MEDICAL SARL	Acquisition du mobilier médical	47 135 320
25	ETS SABRIANA & DAU	Matériels de bureau	4 467 650
26	ETS OPICKLI & FRERES	Fournitures du mobilier de bureau	70 150 000
27	NIBI LA GRACE	Restauration	4 999 200
28	ETS MACS ATEBA	Acquisition matériel médical	6 600 000
29	ETS VARESE SERVICE	Fournitures matériel médical	115 500 000
30	ETS IBAGUI	Restauration	4 473 000
31	DYMARDELE	Fournitures et matériels de bureaux	4 467 650
32	LA PATIENCE	Autres fournitures de services	3 278 669
33	FUNDING TRASFERT AND SERVICES GROUP SA	Fourniture de produits pharmaceutiques	102 679 684
34	FUNDING TRASFERT AND SERVICES GROUP SA	Fourniture de matériel médical	320 769 684
35	ABBAKAR ALI KOURA	Fourniture de matériel médical	189 025 000
36	PERFOM HOLDING	Fourniture d'intrants de laboratoires	228 579 400
37	AMIREY SARL	Fourniture d'intrants de laboratoires	122 786 750
38	FUNDING TRASFERT AND SERVICES GROUP SA	Fourniture d'intrants de laboratoires	185 087 890
39	FUNDING TRASFERT AND SERVICES GROUP SA	Fourniture d'équipements médicaux	387 000 000
40	ETS FUNDING TRANSFERT AND SERVICES	Fourniture de matériel médical	49 980 000

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
41	AMIREY SARL	Fourniture de matériel médical	49 980 000
42	PROOF CONSULTING GROUP SA	Fourniture de matériel médical	187 952 869
43	PROOF CONSULTING GROUP SA	Fourniture de matériel médical	52 900 000
44	ETS PROOF CONSULTING	Conception et fourniture des supports de communication	46 542 500
45	MRK MULTISERVICES ET PRINT	Acquisition d'équipement de protection individuelle	328 175 000
46	ETS INGENIERIE CONSEIL	Suivi et contrôle des travaux de construction du poste de santé (Nsimalen)	26 115 750
47	ETS NEC	Travaux de construction	41 258 115
48	SAT PHARMA SARL	Fourniture matériel médical	506 000 000
49	SONECOMX SARL	Fourniture de l'oxygène médicale	15 068 500
50	ETS M.C.S.3	Fourniture des EPI	159 000 000
51	ALL BIZNESS CENTER	Mise en place de système de contrôle biométrique	98 901 234
52	KIAMA SA	Travaux de réhabilitation du réseau informatique de l'immeuble central	79 917 888
53	MEDICAL FIRST SARL	Fourniture et matériels de laboratoire	37 818 000
54	ETS FARY SERVICES	Fourniture des EPI	52 750 000
55	ETS GLOBAL DISTRIBUTION	Construction mur de clôture	89 429 866
56	PREMIER MEDICAL SARL	Fourniture des lits d'hospitalisations	205 222 500
57	ETS SIM'S	Construction magazine de stockage	139 898 865
58	ETS BEMEC ENTERPRISE	Fourniture des lits d'hospitalisation	197 478 320
59	ETS RISKOU	Matériel Médicale	22 051 250
60	ETS RISKOU	Matériel Médicale	84 501 300
61	ETS MERRY SERVICES	Matériels de Bureaux	10 841 505
62	EVOA ABAM BUSINESS	Autres fournitures de service	4 994 250
63	EVOA ABAM BUSINESS	Fournitures de bureaux	4 902 790
64	MTN	Acquisition téléphone	4 639 279
65	GARAGE LE ROI AUTO	Réparation véhicule	4 999 997
66	GARAGE LE ROI AUTO	Réparation véhicule	4 999 996
67	HESSOM SARL	Fournitures consommables de dialyse	130 000 000
68	NSF CAMEROUN SARL	Fourniture du matériel médical (respirateurs, appareils ECG, Concentrateurs d'oxygène et moniteur multiparamétriques)	299 141 815
69	STE EASY PRINT SARL	Fourniture du matériel médical (respirateurs, appareils ECG 12 pistes, Concentrateurs d'oxygène et moniteur multiparamétriques)	299 141 815
70	MEDILINE MEDICAL CAMEROON SA	Fourniture de tests de dépistage rapides par antigènes	8 750 000 000
71	ETS SMILE CAMEROON	Fourniture des équipements de protection individuel	275 300 000
72	ETS ALAAMA	Fourniture des équipements de protection individuel	209 600 000
73	BIOGENIX SARL	Fourniture du matériel médical	214 825 000
74	ETS PANDORA	Mobilier Médical	14 963 250
75	C.D.I.E SARL	Housses mortuaires	35 000 000

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
76	ETS NKOUMA	Combinaisons de protection	33 950 000
77	ETS UNITE SERVICE	Matériel médical	33 925 000
78	GROUPE M ET N GLOBAL SERVICES	BCA 0441 Matériel bureau	4 337 882
79	ETS BETSI	BCA 0444 Matériel bureau	4 999 846
80	ETS ALAAMA	BCA 0509 Lits + Matelas	4 999 875
81	ETS SHILO	BCA 0563 Matériel bureau	4 999 828
82	ETS PALANDI	BCA 0508 Lits + Matelas	4 999 980
83	ETS DYAMARDELE	BCA 0569 Matériel bureau	4 221 929
84	FAST PRINT MULTISERVICE ET CONSULTING	BCA sans numéro Carnet de facture	3 600 000
85	ETS BBN SERVICES	Masques chirurgicaux	34 500 000
86	FUNDING AND TRANSFERT SERVICES	Matériel médical	200 059 500
87	FUNDING AND TRANSFERT SERVICES	Matériel médical	46 000 000
88	FUNDING AND TRANSFERT SERVICES	Matériel médical	7 462 500
89	METROCALIB SARL	Matériel médical	495 000 000
90	ETS NOUMY	Matériel médical	25 025 000
91	ETS TCB	Matériel médical	10 000 000
92	GROUPE DAF CAMEROUN	Matériel médical	29 880 000
93	NJB SERVICES	Matériel médical	210 499 291
94	BINYAME BUSINESS & CONSULTING SARL	LCS 093 Matériel médical	27 400 000
95	BINYAME BUSINESS & CONSULTING SARL	LCS 023 Matériel médical	30 540 000
96	ETS SHILO CONSULTING	Matériel informatique	62 883 257
97	NEW WAY	Lavage et désinfection des draps et rideaux	37 363 410
98	ETS SILO	Fourniture et petit entretien de bureau	4 999 828
99	ETS TOMMY COMPUTER	Acquisition des thermo flash	10 000 000
100	GLOBAL DISTRIBUTION	Travaux de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier dans l'enceinte de l'Hôpital Laquintinie de Douala	68 912 814
101	GLOBAL DISTRIBUTION	Construction d'un mur de clôture, aménagement des emprises et de la voirie d'accès au centre d'isolement de l'Hôpital Laquintinie de Douala	89 429 866
102	STE OUTCOM AFRICA LTD	Travaux de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier dans l'enceinte de l'Hôpital de District de Tiko	350 582 640
103	ETS KYM CONSTRUCTION ET SERVICES	Maitrise d'œuvre partielle relative au suivi et contrôle des travaux de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier à l'Hôpital de District de Tiko	34 944 600
104	STE DIKO AND SONS ENTERPRISE	Suivi et contrôle des travaux d'aménagement d'un centre d'isolement au Middle Farm Stadium de Limbe et stade municipal de Buea	25 519 500

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
105	STE OUTCOM AFRICA LTD	Travaux d'aménagement d'un centre d'isolement au Stade Municipal de Buea	259 698 989
106	STE FULL CIRCLE LTD	Travaux d'aménagement d'un centre d'isolement au Middle Farm Stadium de Limbe	304 432 645
107	ETS SIM'S	Construction d'un magasin de stockage des intrants du covid-19 et d'autres produits pharmaceutiques au Fonds Régional de Promotion de la Sante de l'Ouest	85 893 450
108	DNB INTERNATIONAL	Construction d'un magasin de stockage des intrants du covid-19 et d'autres produits pharmaceutiques au Fonds Régional de Promotion de la Sante du Sud	45 247 621
109	DNB INTERNATIONAL	Construction d'un magasin de stockage des intrants du covid-19 et d'autres produits pharmaceutiques au Fonds Régional de Promotion de la Sante du Littoral	42 654 248
110	ETS GRAND LUX	Travaux complémentaires aux travaux bâtiment d'isolement ; le mur de soutènement, la clôture et aménagement de la voie d'accès (dans l'enceinte de l'Hôpital Régional de Ngaoundéré)	134 005 995
111	ETS NEC	Maitrise d'œuvre complète du projet de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier pour la prise en charge des patients atteints du covid-19. Travaux concernes : bâtiment d'isolement, le mur de soutènement, la clôture et aménagement de la voie d'accès	41 258 115
112	BRETCAM SARL	Maitrise d'œuvre complète du projet de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier pour la prise en charge des patients atteints du covid-19 dans l'enceinte de l'Hôpital Régional de Buea	42 040 168
113	ALKAN CAMEROON SA	Travaux de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier à l'Hôpital Régional de Bamenda	279 746 143
114	KAPLAN ENGINNEERING	Maitrise d'œuvre complète du projet de construction d'un bâtiment d'isolement hospitalier à l'Hôpital Régional de Bamenda	27 972 473
115	STE KETS SARL	Travaux de construction d'un bâtiment d'isolement devant se rattacher L'Hôpital de district de Meyomessala	342 205 596
116		Raccordement du bâtiment d'isolement devant se rattacher l'Hôpital de district de Meyomessala aux réseaux (eau et électricité)	35 000 000
117	INA3GES	Suivi et contrôle des travaux d'aménagement d'un centre d'isolement devant se rattacher l'Hôpital de district de Meyomessala	30 918 663
118	ETS MOUGNAL	Travaux de réhabilitation du centre des urgences de Yaoundé (CURY)	99 784 047
119	SOCIETE FIRST LINES SECURITY SERVICES SARL	Marché spécial n°008/2020/ms-covid19/MINSANTE/SG/DEP/CEI du 09 juin 2020 pour les travaux construction d'un bâtiment d'isolement a l'Hôpital Régional de Maroua	59 962 204
120	NATURGC	Suivi et contrôle des travaux de construction des centres d'isolement de Maroua et de Garoua	46 972 575
121	SOCIETE SALAM BUSINESS CORPORATION SARL	Travaux de construction d'une clôture, d'un local groupe, d'une guérite à l'Hôpital Régional de Garoua	32 008 652

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
122	SOCIETE SALAM BUSINESS CORPORATION SARL	Fourniture installation et mise en service d'un groupe électrogène de 88kva avec inverseur à l'Hôpital Régional de Garoua	41 893 999
123	ETS BOZARD	Aménagement, et fourniture d'un groupe électrogène a l'immeuble de la sante (DEP/MINSANTE)	115 403 436
124	GROUPE DJ CERAMICA	Travaux de construction du centre d'isolement de Lafe Baleng dans la région de n l'ouest	207 293 480
125	PAC INTERNATIONAL CAMEROUN SARL	Réalisation clefs en mains des travaux de réaménagement de la morgue de l'Hôpital Général de Yaoundé	383 917 157
126	GEMO SARL	Suivi et contrôle des travaux de construction du centre d'isolement de Lafe Balen dans la ville de Bafoussam	33 560 500
127	ALLIANCE MEDICALE UNIVERSEL SARL	Mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégrée à l'Hôpital Général de Yaoundé	103 747 500
128	SKY HILL SECURITY SARL	Service de gardiennage dans les centres spécialises de prise en charge des patients atteints de la covid-19 des stades militaires de Yaoundé et Mappede de douala et du camp des logements sociaux d'Olembe	19 056 150
129	CHERUBIN SERVICES SECURITY SARL	Service de gardiennage du camp des logements sociaux d'Olembe	15 860 250
TOTAL			20 671 832 457

❖ *Difficultés rencontrées*

Au début de la mise en œuvre de la stratégie de riposte, il n'existait pas une procédure bien encadrée pour la gestion des dossiers Covid-19 au sein du Ministère de la Santé Publique. Cette situation a entraîné une gestion de fait, en particulier dans la conduite des opérations liées aux avances de trésorerie consenties avant la mise place du dispositif PROBMIS CAS Covid-19.

Après la mise en place du CAS, nous notons une faible appropriation de la procédure d'exécution du CAS Covid-19, ayant pour conséquence un prolongement des délais dans le traitement des dossiers.

2. Délégation Générale à la Sûreté Nationale

❖ *Justification du choix de l'administration.*

Dans la perspective de la signature du décret de répartition intervenu le 22 juillet 2020, les conférences budgétaires ont été organisées et ont permis de revisiter substantiellement les actions contenues dans les huit (08) axes stratégiques retenus dans le cadre du plan de riposte gouvernemental. Les échanges menés dans ce cadre, ont abouti au choix des administrations en relation avec leur degré d'interpellation ou leur ancrage stratégique et opérationnel dans la mise en œuvre des activités contribuant à juguler la pandémie du coronavirus.

Les axes stratégiques ci-dessus évoqués ont permis de retenir, entre autres programmes de ce CAS, le programme 971 relatif au renforcement du système sanitaire et dont l'essentiel des ressources, au titre de la ventilation de l'enveloppe de 180 milliards votée par le Parlement, devait concourir à la couverture des dépenses liées aux mesures administratives de régulation sociale. Parmi les différentes administrations interpellées pour la mise en œuvre des activités se rapportant aux actions de ce programme, figurait en bonne place la Délégation Générale à la Sécurité Nationale (DGSN).

La pertinence de l'éligibilité de la DGSN dans la mise en œuvre de l'action 03, notamment la régulation sociale, au sein du programme 971, tire sa source de ses missions régaliennes : le maintien de l'ordre, la sécurité publique et la recherche du renseignement prévisionnel. Dans cette optique, la DGSN a été retenue pour accomplir les principales activités ci-après :

- le renforcement de la sécurité aux frontières ;
- le renforcement des opérations de police préventive ;
- le renforcement de la surveillance de la voie publique ;
- la recherche du renseignement prévisionnel ;
- la protection du personnel.

Ainsi, il était question pour la DGSN de veiller au respect des mesures barrières édictées par le Gouvernement notamment le port des masques, le respect de la distanciation sociale, la fermeture des débits de boissons et autres lieux de divertissement, la fermeture des églises et des écoles, la surveillance et la sécurisation des frontières, des ports et aéroports.

Compte tenu de l'importance de ces missions, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a alloué à la DGSN, dans le cadre de la répartition des ressources affectées pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, une enveloppe de 3 milliards pour la mise en œuvre des cinq activités ci-dessus évoquées.

❖ *Mode opératoire*

Pour un suivi harmonieux de ces activités, il a été institué à la DGSN par décision N°00000071/D/DGSN/SG/DFGIL/SDAF/S du 1^{er} octobre 2020, un groupe de travail chargé de la planification et du suivi de la gestion des moyens alloués à la DGSN.

Le Groupe de travail mis en place au sein de cette institution a tenu plusieurs réunions relatives à :

- L'explication aux membres du Groupe de Travail des dispositions de la Circulaire portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des fonds issus du CAS Covid-19, prise consécutivement à la signature du décret de répartition ;
- L'exploration des actions efficaces à mener dans la perspective de l'optimisation de l'utilisation des ressources allouées, étant entendu que ces actions devaient être en adéquation avec les procédures définies dans la circulaire sus évoquée ;
- Une meilleure division ou organisation du travail au sein de l'équipe pour mettre les membres en état d'alerte permanente.

Pour exécuter ses activités, la DGSN a envisagé de passer trente-six (36) marchés et lettres-commande suivant la procédure de passation des marchés spéciaux. Pour ce faire, elle a sollicité l'autorisation préalable du Président de la République qui est intervenue à la fin de l'exercice budgétaire par lettre N°B2186/SG/PR du 07 janvier 2021. Ces trente-six (36) marchés et lettres commande spéciaux d'un montant total de 1,8 milliard se rapportaient à :

- l'acquisition du matériel sanitaire de protection des personnels de police préventive, de la circulation et des frontières pour un montant total de 250 millions;
- la réparation des véhicules des équipes mobiles de la surveillance de la voie et des lieux publics pour un montant de 1 milliard ;
- l'achat de fournitures et petits entretiens de bureaux pour un montant de 250 millions ;
- l'achat de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction (voie publique et circulation) pour un montant de 50 millions ;
- les aménagements divers pour les postes de contrôle Covid-19 et l'entretien des bâtiments pour un montant de 100 millions.

Les projets de marchés ont été transmis au MINFI mais retournés pour non-respect des imputations budgétaires retenues, l'absence de recensement des besoins dans les régions et autres incohérences entre l'objet de la dépense et les activités devant être menées dans le cadre du décret de répartition.

❖ *Exécution financière*

Sur une dotation de 3 milliards allouée à la DGSN et compte tenu des rejets évoqués ci-dessus, la DGSN n'a pas consommé les crédits au titre du CAS Covid-19.

Tableau 12: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour la DGSN

ACTIVITÉ	DOTATION	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Renforcement de la sécurité aux frontières	550 000	0	0,0%	0	0,0%
Renforcement des opérations de police préventive	1 100 000	0	0,0%	0	0,0%
Renforcement de la surveillance de la voie publique et de la circulation	300 000	0	0,0%	0	0,0%
Recherche du renseignement prévisionnel	600 000	0	0,0%	0	0,0%
Protection du personnel	450 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	3 000 000	0	0,0%	0	0,0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

A date, la DGSN n'a aucun dossier en cours. Comme il a déjà été évoqué plus haut, tous les dossiers que cette structure a transmis au MINFI ont été retournés à la DGSN pour un certain nombre de corrections et n'ont jamais été retransmis au MINFI. Par conséquent, ces projets de marchés n'ont pas bénéficié du visa juridique.

❖ *Difficultés rencontrées*

Du fait du retard observé dans l'appropriation, par les responsables de la DGSN des procédures spécifiques à la gestion du CAS Covid-19, cette institution n'a pas pu consommer, dans les délais impartis, les ressources allouées au titre du décret de répartition pour le compte de l'exercice 2020.

3. Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

❖ *Justification du choix de l'administration*

Le décret du Premier Ministre fixant les modalités de répartition de la dotation du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et

sociales (CAS COVID), a alloué au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) une enveloppe d'un montant de 2,5 milliards pour la mise en œuvre des activités de gestion de l'hygiène et de l'assainissement des espaces ouverts au public.

Le MINDDEVEL devait en ce qui concerne le *Programme 971 « renforcement du système sanitaire »* dans son volet régulation sociale mener l'activité 1 : *gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public.*

❖ *Mode opératoire*

Conscient de ce que la gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public, ne pouvaient pertinemment être conduites qu'au niveau local, le MINDDEVEL, tutelle administrative des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) a opté pour une délégation de la gestion des crédits qui leur avaient été alloué aux Chefs des exécutifs communaux.

Pour ce faire, le MINDDEVEL a entrepris un certain nombre d'actions à savoir :

- la désignation par correspondance en date du 07 aout 2020 du point focal CAS Covid-19 et d'un agent chargé des opérations de comptabilité-matières ;
- la transmission au MINFI par courrier daté du 17 aout 2020 des TDR des activités retraçant toutes les activités que cette administration entendait mener notamment celles relatives à la ventilation des ressources en vue de leur transfert aux communes ;
- la Lettre-Circulaire 00003942/L/C/MINDDEVEL du 22 octobre 2020 fixant les modalités la gestion du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus par les communes et
- la Décision n°00192/D/MINDDEVEL/SG/DAG du 22 octobre 2020 fixant la répartition de la quote-part des ressources du CAS Covid-19, d'un montant de 2,4 milliards destinée aux 360 communes.

Il est à noter que cette répartition s'est faite sur la base des critères spécifiques définis par le MINDDEVEL. C'est ainsi que les communes abritant les chefs-lieux de département, les communes d'arrondissement et les communautés urbaines ont bénéficié d'une dotation d'un montant de 11,7 millions chacune, tandis que les autres communes ont bénéficié chacune d'une dotation d'un montant de 5 millions.

Sur les 2,5 milliards alloués au MINDDEVEL, 2,4 milliards ont été distribués aux collectivités. Les 100 millions restants ont été réservés pour la prise en charge des équipes chargées du suivi-

évaluation des activités et le reporting sur la gestion des ressources mises à la disposition des mairies.

❖ *Exécution financière*

Le MINDDEVEL n'a consommé que 2,4 milliards soit 96% du montant global de l'enveloppe qui lui avait été alloué comme le précise le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINDEVEL

ACTIVITÉ	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Gestion de l'hygiène et de l'assainissement des milieux ouverts au public	2 500 000	2 400 000	96%	2 400 000	96%

(*) montant exprimés en milliers de FCFA

En effet, la dotation sus évoquée destinée à l'assainissement des marchés et des espaces publics, des lieux de culte et de loisirs, des musées et chefferies a été virée dans les comptes des Communes via le FEICOM.

Cependant, il est important de relever que l'enveloppe d'un montant de 100 millions réservée pour les activités de suivi-évaluation n'a pas été consommée parce que la demande de mise à disposition de ces ressources a été transmise après la clôture de l'exercice 2020. Ces crédits devront être reportés sur l'exercice 2021.

❖ *Situation des dossiers en instance*

À date, le MINDDEVEL ne comptabilise aucun dossier en cours. Comme il a déjà été évoqué plus haut, le dossier relatif à la mise à disposition des fonds au profit du MINDDEVEL à la diligence des communes, a été effectivement engagé, ordonnancé, prise en charge et payé par virement dans un compte bancaire communiqué par cette administration d'une part et d'autre part, lesdits fonds ont été transférés aux Communes par le biais du FEICOM.

❖ *Difficultés rencontrées*

Les rapports d'activité sur l'utilisation des ressources du CAS Covid-19 n'ont pas encore été produits à date au MINDDEVEL par les collectivités bénéficiaires des dits fonds.

4. Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique

❖ *Justification du choix de l'administration*

Avant la signature du décret n°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du fonds spécial de solidarité par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Ministre de la Jeunesse et de l'Éducation Civique avait sollicité et obtenu du Ministre des Finances, l'utilisation des ressources budgétaires de la 48^{ème} édition de la fête nationale pour l'organisation d'une Campagne Spéciale de Sensibilisation des populations sur le respect des mesures de riposte contre la propagation de la Covid-19.

Cette action entreprise par le MINJEC cadre avec ses missions d'élaboration et de mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation civique et de la promotion de l'intégration nationale, en tant que responsable de la Campagne Nationale d'Éducation Civique et d'Intégration Nationale (CNECIN).

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de riposte gouvernemental contre la pandémie de la maladie à coronavirus, le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique avait entrepris de mener une Campagne Spéciale de Sensibilisation des Populations. Ladite campagne s'est effectuée à travers des Équipes Mobiles d'Animation Urbaine et Rurale (EMAPUR), les Médiateurs Communautaires, les Appelés du Service Civique et autres Associations et Mouvements de Jeunesse mobilisés, choisis pour effectuer des descentes sur le terrain. Cette campagne de sensibilisation avait pour but d'informer les populations sur les mesures barrières à adopter pour rompre la chaîne de transmission de ce vecteur de mort et inverser la tendance, caractérisée jusque-là par une courbe ascendante inquiétante.

A cet effet, toutes ses structures déconcentrées, sous tutelle et ses structures opérationnelles d'encadrement et d'accompagnement de proximité ont été mises en alerte et à pied d'œuvre sur l'ensemble du territoire national au côté du Ministère de la Santé Publique et des autres partenaires pour une sensibilisation plus accrue sur les mesures édictées par le Gouvernement de la République.

La campagne de sensibilisation avait pour objectif d'amener les populations à une prise de conscience et au respect des mesures barrières édictées par le gouvernement afin de limiter la propagation de la pandémie.

Les objectifs spécifiques suivants étaient poursuivis :

- mobiliser environ 500 000 agents de sensibilisation (médiateurs communautaires, les membres des EMAPUR, les Pairs Éducateurs, les Associations et mouvements de jeunesse et les Volontaires) ;
- organiser les campagnes de sensibilisation des populations rurales et urbaines sur les mesures barrières édictées par le gouvernement ;
- prendre en charge les jeunes sensibilisateurs mobilisés ;
- aider et secourir les structure d'encadrement des jeunes (CMPJ, CNEPCI, CENAJES) ;
- vulgariser les bonnes pratiques et les conduites à tenir devant les signes et les symptômes de la Covid-19 ;
- lutter contre la stigmatisation des personnes atteintes ;
- acquérir et mettre à la disposition des agents sensibilisateurs du matériel d'identification (chasubles et combinaisons de travail), de protection de sécurité et de désinfection ;
- concevoir, imprimer et distribuer les flyers et les affiches de sensibilisation et
- coordonner, suivre et évaluer les activités du terrain.

Cette administration a procédé à la répartition interne de la dotation allouée pour répondre aux besoins sus-évoqués.

❖ *Mode opératoire*

Après la notification de la répartition gouvernementale, et la signature par le MINFI de la circulaire n°00000220/C/MINFI du 22 juillet 2020, précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation de ce CAS Covid-19, le MINJEC pour atteindre les objectifs ci-dessus fixés, a entrepris de mener les actions suivantes :

- la désignation formelle des points focaux et d'un agent chargé de la Comptabilité Matières.
- la création d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités du CAS Covid-19. Ce groupe de travail disposait en son sein d'un secrétariat technique ayant pour mission entre autres de préparer les dossiers à soumettre au groupe de travail.

A ce jour, ce groupe de travail a tenu plusieurs séances et a produit les livrables ci-après :

- la Décision N° 018-2020/D/MINJEC/CAB du 16 septembre 2020 fixant les modalités relatives à la mise en œuvre des activités financées par le « Fonds Spécial de Solidarité

Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions économiques et Sociales » au MINJEC ;

- la Décision N° 046-2020/D/MINJEC/CAB du 16 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule de Coordination et de Suivi-évaluation des activités financées par le « Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions économiques et Sociales » au MINJEC et;
- la Décision N° 047-2020/D/MINJEC/CAB du 17 septembre 2020 portant constatation de la composition de la Cellule de Coordination et de Suivi-évaluation des activités financées par le « Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions économiques et Sociales » au MINJEC ;
- La consolidation des différents rapports venus des points focaux régionaux ;
- Les procès-verbaux des réunions du groupe de travail et de son secrétariat technique ;
- Le chronogramme des différentes activités en respect des délais impartis dans la circulaire suscitée. Il prévoit la clôture des activités en décembre 2020, et l'élaboration des comptes de gestion et administratif au plus tard le 10 février 2021 ;
- Le manuel de procédures.

❖ *Exécution financière*

La consommation des ressources d'un montant de 750 millions qui ont été allouées au MINJEC est présentée sur le tableau ci-dessous :

Tableau 14 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINJEC

ACTIVITÉ	DOTATION	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Sensibilisation des populations par les associations et mouvements des jeunes	750 000	104 698	14%	69 707	9,3%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Le faible taux d'ordonnement observés s'explique par le fait que plusieurs dossiers de cette administration ont été rejetés du fait du non-respect des procédures.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINJEC comptabilise 09 dossiers en instance pour un montant total de 429,6 millions.

Parmi ces dossiers, il y a deux (02) marchés engagés et en attente de livraison d'un montant total de 359,6 millions ; et quatorze (14) bons de commande d'un montant global de 70 millions.

Tableau 15 : Situation détaillée des dossiers en instance au MINJEC

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	ETS SALISS	Acquisition des rafraichissants pour la tenue des sessions et réunions	4 999 301
2	ETS KARALLA	Acquisition du matériel de protection et de sécurité contre la Covid-19	4 998 662
3	ETS NAVOGO ET GUIBOLO	Production des flyers pour la sensibilisation des populations contre la Covid-19	4 994 536
4	Société Pramount Sarl	Acquisition du matériel de protection et de sécurité contre la Covid-19	4 997 469
5	ETS community interest Groupe SARL	Fourniture du matériel de riposte	4 998 775
6	ETS SOCIM SARL	Matériel de protection	4 999 022
7	ETS HIGH SERVICE	Acquisition du matériel de protection et de sécurité contre la Covid-19	4 999 974
8	COPRES SARL	Fourniture de 192 motocyclettes pour la sensibilisation des populations	191 808 035
9	KRASSIVI	Fourniture de 168 motocyclettes pour la sensibilisation des populations	167 824 818
10	ETS TOUT BUSINESS	Acquisition de 640 KG de chlore	4 998 960
11	ETS MARESE	Acquisition de 4000 flyers	4 994 130
12	ETS MP services	Acquisition de 6000 flyers	4 999 747
13	ETS LES FRERES UNIS	Acquisition de 2100 affiches	4 999 939
14	ETS HORIZON ET CIE	Acquisition de 2000 dépliants	4 998 960
15	ETS ROUKAYATOU	Acquisition de 124 combinaisons de travail pour médiateurs communautaires	4 999 928
16	ETS OCEAN LOGISTICS	Acquisition de 241 tissus imprimés couleur pour confection des chasubles	4 999 193
TOTAL			429 611 449

❖ Difficultés rencontrées

Il a été question pour le MINJEC, au regard de ses missions d'encadrement et d'accompagnement des populations, de mobiliser les jeunes volontaires pour venir en appui aux équipes techniques du Ministère de la Santé Publique en termes de sensibilisation et de facilitation au sein des communautés. Ces jeunes devaient recevoir en retour une prise en charge en termes de pécule de volontariat. Malheureusement, les dossiers de leur prise en charge ont été rejetés à deux (02) reprises :

- Motif premier rejet : joindre les états de paiement. Ce qui a été fait ;

- Motif deuxième rejet : joindre les numéros des comptes des délégations régionales. Ces dernières ne disposant pas de comptes trésor, une demande du MINJEC au MINFI en vue de l'ouverture desdits comptes a été adressée mais restée sans suite.

Comme le précise le point 2.16 de la circulaire n°00000220/C/MINFI du 22 juillet 2020, précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de suivi-évaluation de ce CAS Covid-19, que le montant des débloqués des fonds ne doit pas dépasser 30% des fonds alloués, la cellule de coordination a tenu des sessions de réflexions pour maximiser l'utilisation des ressources ne pouvant pas être débloquées. Seulement 225 millions seront engagés par procédure dérogatoire de déblocage des fonds.

Des lettres de virement ont été adressées au MINFI pour des nouvelles opérations à réaliser. Il s'agit précisément :

- De produire les supports de sensibilisation ;
- D'assurer le bon fonctionnement de la cellule de coordination et de suivi des activités ;
- D'acquérir des motocyclettes pour organiser des caravanes de sensibilisation motorisées sur l'ensemble du territoire national.

5. Ministère de l'Administration Territoriale

❖ *Justification du choix de l'administration*

La survenue de la pandémie à coronavirus a amené le Gouvernement à prendre des mesures visant la limitation de sa propagation. Dans le cadre de la régulation sociale, des mesures consistant à instituer des couvre-feux, la fermeture des débits de boisson, des établissements scolaires et universitaires, l'interdiction des manifestations à caractère public et privé regroupant plus de cinquante (50) personnes ont été adoptées.

En vue de veiller au respect desdites mesures, le MINAT a été retenu dans le cadre de ses missions régaliennes, relatives au maintien de l'ordre public, la protection civile et la coordination des services déconcentrés, pour la mise en œuvre du plan de riposte contre la Covid-19, conformément au Décret N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Concrètement, l'intérêt du choix du MINAT résidait dans la facilitation du déploiement sur le terrain des équipes techniques du MINSANTE et des autres parties prenantes dans la lutte contre la pandémie à coronavirus, en raison du rôle primordial des autorités administratives en situation de crise. C'est ainsi qu'il a été confié à cette administration l'accompagnement des autorités administratives dans le pilotage de la riposte et la veille sécuritaire de protection civile.

❖ *Mode opératoire*

Dans le cadre du programme 971 « *renforcement du système sanitaire* », action 03 « *régulation sociale* », le MINAT a bénéficié d'une enveloppe de 1,4 milliard.

A cet effet, une enveloppe de 846 millions a été dédiée pour la mise en œuvre de l'activité d'accompagnement des autorités administratives. Afin de sensibiliser les populations au respect des mesures barrières gouvernementales, des points focaux Covid-19 ont été mis sur pied dans les dix (10) Régions du Cameroun.

La mission de veille sécuritaire de protection civile quant à elle, consistait à assurer la liaison permanente entre la centrale et les régions en termes de remontée d'information sur l'évolution de la pandémie et à faciliter l'accompagnement et la coordination des interventions en situation d'urgence. Par ailleurs il convient de préciser que l'enveloppe de 554 millions allouée à cette activité est un supplément qui vient renforcer l'enveloppe dédiée à la gestion des risques et catastrophes logée au MINAT.

En date du 20 avril 2020, le MINAT a rendu public un communiqué faisant état de ce que le Président de la République a décidé d'accorder un don spécial composé de produits et matériels, évalués à près de 2 milliards, destiné aux 360 arrondissements du Cameroun. Il s'agit de :

- 50 000 cartons de savons de lessives ;
- 1 500 000 masques de protection pour les populations ;
- 50 000 masques chirurgicaux pour le personnel hospitalier ;
- 75 000 seaux de ménages ;
- 40 000 bidons lave-main d'une capacité de 30l chacun ;
- Des kits de test de dépistage rapide et des appareils d'assistance respiratoires pour les hôpitaux.

Sous la supervision du Ministre de l'Administration Territoriale, ces dons ont été distribués par les Chefs de circonscriptions administratives sur l'ensemble du territoire national. Dans

cette même dynamique, la Direction de la Protection Civile (DPC) a procédé en date du 27 mai 2020, à une campagne de sensibilisation de masse (relayée par les médias), dans certains instituts universitaires, les marchés et autres espaces publics, au cours de laquelle ont été distribués des T-shirt et des tracts sur le respect des gestes barrières et des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie.

❖ *Exécution financière*

Les ressources allouées au MINAT dans le cadre du CAS Covid-19 devraient renforcer les actions des autorités administratives dans la mise en œuvre du plan de riposte.

Toutefois, par correspondance adressée à la Présidence de la République, le MINAT a notifié son refus d'utiliser lesdites ressources budgétaires.

Le MINAT n'ayant pas consommé ses crédits, le tableau ci-après retrace l'exécution financière de ses activités :

Tableau 16 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINAT

ACTIVITÉ	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Accompagnement des autorités administratives dans le pilotage de la riposte	846 000	0	0%	0	0%
Veille sécuritaire de protection civile	554 000	0	0%	0	0%
TOTAL	1 400 000	0	0%	0	0%

() Montants exprimés en milliers de FCFA*

Il est à noter que le MINAT a utilisé les ressources du budget général prévu pour la gestion des catastrophes naturelles, à hauteur de 1,6 milliards pour financer ses activités de riposte à la Covid-19.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINAT n'a aucun dossier en instance dans le cadre de la mise en œuvre du plan Gouvernemental de riposte contre le Coronavirus, du fait qu'aucune dépense n'a été engagée par cette administration dans le CAS Covid-19.

6. Ministère de la Défense (Gendarmerie Nationale)

❖ *Justification du choix de l'administration*

Pour limiter la propagation du coronavirus, le Gouvernement a pris des mesures qui consistaient entre autres, en la fermeture temporaire des débits de boissons, des établissements scolaires et universitaires, l'interdiction des manifestations à caractère public et privé regroupant plus de 50 personnes, le port obligatoire du masque dans tous les milieux publics et la limitation du nombre de passagers dans les voitures de transport en commun.

C'est dans le souci de mettre en œuvre et de faire respecter de manière stricte par l'ensemble des citoyens toutes les mesures barrières coercitives, que le MINDEF par le biais de la Gendarmerie Nationale a été retenu. Y faisant suite, une enveloppe budgétaire de 3,6 milliards lui a été accordée par le Décret n°2020/3221/PM du 22 juillet 2020, fixant répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Au final, la Gendarmerie Nationale a été sollicitée pour veiller au respect du plan gouvernemental de lutte contre la Covid-19 et à l'amélioration du soutien sanitaire de son personnel impliqué dans les opérations de riposte à la Covid-19 sur le terrain.

❖ *Mode opératoire*

Après l'annonce des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie à Coronavirus le 17 mars 2020 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la Gendarmerie Nationale par Décision n°20000802 du 02 avril 2020, a mis en place une Cellule de Suivi de toutes les activités liées à la lutte, l'évolution et la propagation du Coronavirus.

Par la suite, la Gendarmerie Nationale a procédé le 30 juillet 2020 à la désignation d'un Point Focal et d'un Agent chargé des opérations de la comptabilité-matières du CAS Covid-19.

Par ailleurs, le 06 août 2020, les directives applicables par la Gendarmerie en vue de la veille au respect du plan gouvernemental de lutte contre la Covid-19 ont été élaborées.

❖ *Exécution financière*

La Gendarmerie Nationale a monté quinze (15) Projets de Marchés pour lesquels elle a sollicité auprès de l'autorité des marchés publics, une autorisation préalable de passer des marchés de gré à gré d'une valeur globale de 908,3 millions. Cette autorisation ne lui a pas été accordée.

Aussi, une demande de déblocage de fonds pour un montant de 2,4 milliards a été introduite au MINFI mais n'a pas prospéré en raison de la non production de certaines pièces qui devraient être jointes à cette demande notamment un mémoire de dépense détaillé comportant les noms, prénoms, matricules et identités bancaires des bénéficiaires.

Par conséquent, l'exécution financière de ces activités se présente suivant le tableau ci-après :

Tableau 17 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINDEF

ACTIVITÉ	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Veille au respect du plan gouvernemental de lutte contre la covid-19	3 040 000	0	0%	0	0%
Amélioration du soutien sanitaire aux personnels de la Gendarmerie Nationale dans le cadre de la lutte contre la covid19	560 000	0	0%	0	0%
TOTAL	3 600 000	0	0%	0	0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Comme il se dégage dans le tableau, le taux d'exécution financière des activités de riposte du MINDEF dans le cadre du CAS Covid-19 est de 0%.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINDEF n'enregistre aucun dossier en instance, dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental de riposte contre le coronavirus, du fait qu'aucune dépense n'a été engagée.

❖ *Difficultés rencontrées*

La non appropriation des procédures d'exécution du CAS Covid-19 par le MINDEF n'a pas permis la mise en œuvre de ses activités.

7. Ministère de la Communication

❖ *Justification du choix de l'administration*

Dans le cadre de l'exécution des activités de régulation sociale inscrites dans la stratégie Gouvernementale de riposte à la Covid-19, deux axes d'intervention ont été identifiés à savoir : la sensibilisation sur le respect des mesures barrières, et l'intensification de la sensibilisation de proximité dans les espaces publics et les établissements scolaires.

Ces domaines d'intervention relevant de la compétence du Ministère de la Communication, ce département ministériel a par conséquent été choisi comme partie prenante à la stratégie de riposte et éligible aux financements du fonds CAS Covid-19.

❖ *Mode opératoire*

Pour l'exécution des fonds qui leur ont été alloués, le MINCOM a opté, dans le cadre du renforcement du système sanitaire, de procéder à la désignation de deux points focaux notamment le Directeur des Affaires Générales et le Directeur de la Communication Intérieure. Par la suite, des termes de références ont été élaborés pour la mise en œuvre des activités ci-après dans les 10 régions :

- des caravanes mobiles ;
- des cadres de dialogues communautaires avec des leaders d'opinions publics et les médias de proximités ;
- l'organisation de 20 fora avec des leaders communautaires majeurs ;
- la contractualisation des radios communautaires ;
- la formation de 720 animateurs communautaires pour la communication interpersonnelle à travers l'utilisation des boîtes à images et des outils multimédias pour les actions de mobilisation communautaire.

❖ *Exécution Financière*

Le Ministère de la Communication a bénéficié d'une allocation de 420 millions pour la mise en œuvre de la stratégie de riposte à la Covid-19. Son exécution se décline dans le tableau ci-après :

Tableau 18 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINCOM

ACTIVITÉ	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Intensification de la sensibilisation de proximité dans les espaces publics et les établissements scolaires au travers des caravanes mobiles sonorisées dans les 10 régions du Cameroun	115 000	0	0%	0	0%
Animation des cadres de dialogue communautaires avec les leaders d'opinion et les médias de proximité mobilisés pour la promotion des bonnes pratiques liées à la thématique du COVID-19 dans les 10 régions du Cameroun	305 000	0	0%	0	0%
TOTAL	420 000	0	0%	0	0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Après examen des dossiers transmis au Ministère des Finances, le niveau d'exécution financière du MINCOM est nul en dépit d'un volume conséquent de dossiers ayant connu un début de traitement dans le dispositif PROBMIS CAS Covid-19.

En effet, 31 bons de commande sur les 60 transmis ont été éligibles pour un montant total de 144,9 millions sur les 420 millions alloués. Lesdits dossiers n'ont pas connu un aboutissement de procédure jusqu'à l'ordonnancement, principalement en raison de leur transmission tardive due notamment à une insuffisante appropriation des procédures d'exécution des dépenses dans le circuit CAS Covid-19.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINCOM n'a aucun dossier en cours dans le circuit de traitement du CAS Covid-19.

❖ *Difficultés rencontrées*

La difficulté majeure rencontrée par le MINCOM réside dans la non appropriation des procédures d'exécution des dépenses dans le dispositif CAS Covid-19.

8. Ministère des Transports

❖ *Justification du choix de l'administration*

Dans le cadre de l'exécution des activités de régulation sociale inscrites dans la stratégie Gouvernementale de riposte à la Covid-19, et au regard de l'important foyer potentiel de contagion que constituait le secteur des transports, une attention particulière a été portée sur la protection sanitaire des populations utilisatrices des diverses modalités de transports.

Dans cette optique, il a été convenu de prendre des mesures de sensibilisation, de prévention et de coercition en vue du respect scrupuleux des mesures barrières dans les transports maritimes, terrestres, ferroviaires et aériens.

Afin de rendre effective la mise en œuvre de ces activités dont la compétence est reconnue au Ministère des Transports, ce département ministériel a bénéficié d'une allocation d'un montant de 1 milliard suivant le décret n° 2020/3221/PM du 22 juillet 2020, fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses Répercussions Économiques et Sociales.

❖ *Mode opératoire*

Pour la mise en œuvre de ces activités, le MINT a dans un premier temps entrepris d'effectuer des descentes en vue de la sensibilisation et de la distribution des kits de protection tels que les caches nez et les gels dans les agences de voyage.

Dans la même lancée, il envisageait d'effectuer des prises de température systématiques des voyageurs, de protéger les agents du MINT chargés d'effectuer les descentes sur le terrain, ainsi que de désinfecter par pulvérisation des espaces de transports routiers, ferroviaires et aériens.

❖ *Exécution financière*

Dans le cadre de l'exécution des Fonds du CAS Covid-19, le Ministère des Transports a monté onze (11) projets de marchés d'un montant total de 640,3 millions, dont huit (08) signés pour un montant total de 494,9 millions qui ont connu des difficultés d'exécution à cause des quantités non précisées et des problèmes d'homologation des prix. Trois (03) autres projets de marché d'un montant total de 145,3 millions n'ont pas été signés pour les raisons ci-dessus citées.

Tableau 19 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINT

ACTIVITE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : REGULATION SOCIALE					
Suivi du respect des mesures barrières dans les compagnies de transports routiers	175 000	0	0%	0	0%
Sensibilisation et suivi du respect des Mesures barrières sur les principaux axes routiers	215 000	0	0%	0	0%
Prévention et sensibilisation dans les gares routières	105 000	0	0%	0	0%
Suivi du respect des mesures barrières dans les agences de transport ferroviaires	115 000	0	0%	0	0%
Sensibilisation et prévention routière dans le contexte de la COVID 19	150 000	0	0%	0	0%
Organisation des examens de permis de conduire dans le contexte de la Covid-19	40 000	0	0%	0	0%
Suivi du respect des mesures barrières au niveau des frontières maritimes	150 000	0	0%	0	0%
Prévention et sensibilisation dans les gares routières	105 000	0	0%	0	0%
Supervision des activités de lutte contre le Coronavirus au MINT	50 000	0	0%	0	0%
TOTAL	1 000 000	0	0%	0	0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le Ministère des Transports n'a aucun dossier en instance, malgré l'existence dans cette administration de huit (08) dossiers ayant obtenu des visas budgétaires.

❖ *Difficultés rencontrées*

Les difficultés rencontrées par le MINT étaient relatives à la faible appropriation des procédures d'exécution des fonds du CAS Covid-19.

9. Cour suprême (Chambre des Comptes)

❖ *Justification du choix de l'administration*

Dans la lettre adressée par les autorités camerounaises en vue de bénéficier de la Facilité de Crédits Rapide mise en place par le Fonds Monétaire International (FMI) pour soutenir les États dans la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, le Gouvernement s'était engagé à réaliser un audit indépendant.

La Chambre des Comptes de la Cour Suprême étant un organe du pouvoir judiciaire, donc, en dehors du pouvoir exécutif, avait été retenue pour la réalisation de cet audit afin de garantir l'indépendance souhaitée par nos Partenaires Techniques et Financiers.

C'est à ce titre que le décret N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales au titre de l'exercice 2020, en son article 5 al (3), dispose que la Chambre des Comptes assure un audit indépendant sur l'utilisation des ressources du fonds dont les résultats sont publiés et présentés au Parlement. Ce rapport devrait également être transmis au Gouvernement à la diligence du Ministre chargé des Finances.

Pour permettre à la Chambre des Comptes de réaliser la mission qui lui a été assignée, une enveloppe budgétaire de 1 milliard lui a été allouée dans le décret de répartition sus-évoqué.

❖ *Mode opératoire*

Après avoir fait un plan d'audit, la Chambre des Comptes a procédé par une enquête comptable sur l'exécution des ressources allouées au Ministère de la Santé (MINSANTE) et au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI) dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

❖ Exécution financière

Dans le cadre de la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, la Chambre des Comptes a bénéficié d'une allocation de 1 milliard pour la prise en charge de ses activités. De cette enveloppe, aucun crédit n'a été consommé. Les informations y relatives sont contenues dans le tableau ci-après :

Tableau 20: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour la Cour Suprême

ACTIVITÉ	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : RÉGULATION SOCIALE					
Chambre des Comptes Audit externe des activités du fonds	400 000 000	0	0%	0	0%
TOTAL	400 000 000	0	0%	0	0%

ACTIVITÉ	DOTATION RÉVISÉE (*)	ORDONNANCEMENTS		PRISES EN CHARGE	
		MONTANTS	TAUX	MONTANTS	TAUX
ACTION 03 : COORDINATION SUIVI ET AUDIT					
Chambre des Comptes Audit externe des activités du fonds	600 000 000	0	0%	0	0%
TOTAL	600 000 000	0	0%	0	0%

Il conviendrait de signaler que la Chambre des Comptes a reçu une avance de trésorerie de FCFA 300 350 000 pour le cycle d'audit de 2020. Cette somme a été imputée dans le budget général et ne peut donc pas apparaître dans le CAS Covid-19. La mobilisation de ce montant dans le budget général vient du fait des modifications intervenues dans le décret de répartition.

❖ Situation des dossiers en instance

Aucun dossier éligible dans le CAS Covid-19 n'a été répertorié à la Cour Suprême (Chambre des Comptes).

❖ Difficultés rencontrées

La principale difficulté recensée vient du fait que en marge du décret N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds spécial de Solidarité Nationale qui attribuait toutes ces compétences à la Chambre des Comptes. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a pris un décret additif attribuant l'audit des ordonnateurs au CONSUPE et l'audit des Comptes à la Chambre des Comptes.

III.1.2 Situation d'exécution de dépenses par administrations du programme 972 Résilience Économique et Financière

L'objectif de ce programme est d'atténuer les répercussions économiques et financières de la crise sanitaire au covid-19 sur les entreprises, à travers les actions de réduction de la dépendance alimentaire, de poursuite de l'apurement de la dette intérieure, d'apurement du stock de la dette intérieure et des crédits TVA, et la mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif. Les Chapitres budgétaires qui devraient concourir à l'atteinte de cet objectif sont le MINFI, MINEPAT, MINADER, MINTOUL, MINEPIA, MINMIDT, MINPMEESA et la Dette Publique Intérieure.

1. Ministère des Finances

❖ *Justification du choix de l'administration*

Aux fins de la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale dans la riposte contre le coronavirus, une action portant sur la résilience économique et financière a été instituée dans l'optique d'un soutien à l'économie .

Dans cette stratégie, le Ministère des Finances occupe une place de choix en raison de sa responsabilité de veiller à la coordination et au suivi des activités du fonds.

Au surplus, il est chargé de produire et de publier un rapport semestriel sur les dépenses liées à la lutte contre la Covid-19, trente (30) jours suivant la fin de chaque semestre.

C'est au regard de son rôle de première importance dans la mise en œuvre de ces activités que le Ministère des Finances a bénéficié d'une allocation d'un montant de 400 millions suivant le décret n° 2020/3221/PM du 22 juillet 2020, fixant la répartition de la dotation du CAS Covid-19 pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

❖ *Mode opératoire*

En vue de fluidifier le circuit de traitement des dépenses liées à la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, le Ministère des Finances a procédé à l'extension du dispositif informatique de traitement de la dépense existant PROBMIS, en mettant en place un module spécial PROBMIS CAS Covid-19, qui va de l'engagement jusqu'au paiement, en y intégrant la dématérialisation des procédures. Cette solution a l'avantage de favoriser un reporting financier exhaustif, rapide et fiable.

Afin d'opérationnaliser les structures nécessaires à un fonctionnement optimal de ce dispositif, il s'est avéré judicieux d'aménager et d'équiper la Paierie Spécialisée CAS Covid-19.

❖ *Exécution financière*

L'aménagement et l'équipement de la Paierie Spécialisée a été faite à travers huit (08) bons de commande d'un montant total de 39,9 millions. L'exécution financière est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINFI

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 05 : COORDINATION, SUIVI ET AUDIT						
Suivi et coordination des activités du fonds	400 000	400 000	39 868	10,0%	39 868	10,0%
TOTAL	400 000	400 000	39 868	10,0%	39 868	10,0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINFI ne dispose d'aucun dossier en instance.

2. Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

❖ *Justification du choix de l'administration*

La survenance et la propagation du Coronavirus au Cameroun a eu des répercussions socio-économiques négatives qui ont plus affectées les entreprises et les ménages.

Au vu de ce constat, le MINEPAT administration chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de développement économique du Cameroun, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, a été choisi dans le CAS Covid-19 afin atténuer les répercussions sociales, économiques et financières de la crise sanitaire du Covid-19 sur les entreprises et sur les ménages.

A cet effet, le décret fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de la Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus a mis à la disposition de ce Ministère une dotation de 26 milliards ; soit 10 milliards pour le soutien aux entreprises et 16 milliards pour l'extension du projet filets sociaux.

Cette dotation devrait permettre son intervention dans deux programmes contenus dans la stratégie de riposte à savoir :

- Programme 972 : Résilience économique et Financière : action 04 : Mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif, activité : Soutien aux entreprises montant 10 milliards
- Programme 974 : Résilience Sociale : action 02 : Extension du programme filets sociaux, avec un accent sur les foyers de consommation, activité : Assistance des ménages vulnérables pendant la Pandémie de la Covid-19. Montant 16 milliards.

❖ *Mode opératoire*

Mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif (Soutien aux entreprises)

Quatre (04) dispositifs de financements spécifiques adaptés aux différentes catégories d'entreprises du paysage national ont été définis et les secteurs d'activités cibles identifiés. Lesdits dispositifs portaient sur :

- la création d'un fonds de garantie en faveur des Moyennes Entreprises (ME) budgétisé à hauteur de 4 milliards.
- La mise en place d'un fonds de soutien aux Très Petites et Petites Entreprises (TPPE) pour un montant de 2 milliards.
- La mise en place d'un fonds de soutien au start-ups et entreprises innovantes pour un montant de 1 milliard.
- Des appuis directs aux entreprises pour une dotation globale de 2,6 milliards.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositifs, deux documents cadres ont été élaborés en vue d'assurer un meilleur encadrement de ces derniers. Il s'agit du document d'orientation et d'opérationnalisation du fonds de relance économique et du manuel de procédures relatif au fonds de relance économique, tous au profit du secteur productif.

Après l'appel à manifestation d'intérêt N°001/AMI/MINEPAT/SG/DGEPIP/2021 du 26 avril 2021, pour la sélection des institutions financières en vue d'un partenariat à travers lequel les trois premiers dispositifs de financements seront mis en place, les établissements ci-après ont été retenus :

Dispositif de Financement	Montant (FCFA)	Établissements de crédits retenus
Fonds de garantie en faveur des Moyennes Entreprises (ME)	4 milliards	- Afriland First Bank - NFC Bank - CCA Bank
Fonds de soutien aux Très Petites et Petites Entreprises (TPPE)	2 milliards	- La Nouvelle Finance Africaine S.A (NOFIA) - Vision Finance S.A - La Régionale S.A - Community Credit Company PLC
Fonds de soutien au start-ups et entreprises innovantes pour un montant de 01 milliard FCFA	1 milliard	- Banque Camerounaise des petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) - Vision Finance S.A
Total	7 milliards	

Le quatrième dispositif qui porte sur les appuis directs aux entreprises devrait être conduit directement par le MINEPAT. Les prochaines étapes consistent à mener des discussions et les négociations avec les banques et les établissements de Microfinance sélectionnées, afin de signer des conventions.

Extension du Programme Filets Sociaux, avec un accent sur les foyers de consommation (Assistance des ménages vulnérables pendant la Pandémie de la Covid-19)

Le Projet Filets Sociaux (PFS) a bénéficié d'une allocation de 16 milliards dans la dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre la Coronavirus et ses répercussions économiques. Ce projet avait pour objectif le soutien du pouvoir d'achat des ménages vulnérables et leur accompagnement pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire de la Covid-19.

Les fonds alloués à cette activité étaient répartis comme suit :

N°	ACTIVITÉ	MONTANT (F CFA)
01	Subvention aux ménages	14 400 000 000
02	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	520 000 000
03	Frais bancaires	720 000 000
04	Autres rémunérations de prestations extérieures	360 000 000
TOTAL		16 000 000 000

En vue d'opérationnaliser cet appui aux ménages, l'unité de gestion du PFS a développé un quatrième instrument pour la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité dénommé « Programme de Transferts Monétaires d'Urgence pour la riposte contre le Coronavirus (TMU Covid-19) ».

Dans la dotation de 16 milliards accordé aux PFS, la somme de 1,6 milliard était destinée à couvrir entre autres, les commissions des agences de paiement et des entreprises de téléphone mobile, les activités de ciblage et d'enregistrement des bénéficiaires et la gestion du programme. A cet effet, tous les marchés passés et les contrats signés devraient être pris en charge par ces crédits.

Les activités de passation des marchés ont porté sur :

- Le recrutement des Agences de paiement (Adp) ;
- Le recrutement du prestataire pour les impressions et la reprographie.
- Le recrutement des Agences de Voyage
- Le recrutement du prestataire pour la messagerie et le Call Center
- Le recrutement du prestataire pour l'acquisition du matériel COVID-19

❖ *Exécution financière*

Les crédits à hauteur de 10 milliards alloués au MINEPAT pour le soutien aux entreprises n'ont pas encore fait l'objet d'engagement jusqu'à date, et 16 milliards entièrement pour l'assistance aux ménages vulnérables pendant la pandémie.

Tableau 22 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINEPAT

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04 : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ÉCONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF						
Soutien aux entreprises	10 000 000	10 000 000	0	0,0%	0	0,0%
ACTION 02 : EXTENSION DU PROGRAMME FILETS SOCIAUX, AVEC UN ACCENT SUR LES FOYERS DE CONTAMINATION						
Assistance des ménages vulnérables pendant la pandémie de la covid19	16 000 000	16 000 000	16 000 000	100,0%	16 000 000	100,0%
TOTAL	26 000 000	26 000 000	16 000 000	61,5%	16 000 000	61,5%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

S'agissant du Projet Filets Sociaux, neuf (09) marchés ont été passés pour un montant total de 867,7 millions et des dépenses liées aux charges de gestion dudit projet à hauteur de 729,1 millions ont été effectuées ; soit un montant global de 1,6 milliards.

Le tableau ci-dessous résume les marchés passés dans le cadre de cette activité.

Reference	Date de signature	Objet du Marché	Montant TTC	Nom de l'entreprise	Propriétaire de l'entreprise	Type de contrat
N°006/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/CSPM/C CCM- SPI/2020	24/12/20	TMU pour la riposte contre le Covid-19, paiement des frais de prise en charge des agents de ciblage et d'enregistrement des bénéficiaires, paiement des frais de facilitation des autorités pour le ciblage (Lot No01)	156 675 420	YUP CAMEROUN BP: 4042 Douala, Joss Tel: (237) 233 427 010/233 427 004 Email : yup.info@socgen.com	- Groupe Société Générale - Etat du Cameroun -ALLIANZ (ex AGF)	Marché
N°007/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/CSPM/C CCM- SPI/2020	24/12/20	TMU pour la riposte contre le Covid-19, paiement des frais de prise en charge des agents de ciblage et d'enregistrement des bénéficiaires, paiement des frais de facilitation des autorités pour le ciblage (Lot No02)	215 173 508	YUP CAMEROUN BP: 4042 Douala, Joss Tel: (237) 233 427 010/233 427 004 Email: yup.info@socgen.com	- Groupe Société Générale - Etat du Cameroun -ALLIANZ (ex AGF)	Marché
N°008/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/CSPM/C CCM- SPI/2020	23/12/20	TMU pour la riposte contre le Covid-19, paiement des frais de prise en charge des agents de ciblage et d'enregistrement des bénéficiaires, paiement des frais de facilitation des autorités pour le ciblage (Lot No03)	185 234 245	Cameroon Cooperative Credit Union League (CamCCUL) BP: 211 Bamenda Tel: (237)233 361 377/ 233 361 763 Email: camccul@camccul.org	Annexe	Marché
N°009/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/CSPM/C CCM- SPI/2020	23/12/20	TMU pour la riposte contre le Covid-19, paiement des frais de prise en charge des agents de ciblage et d'enregistrement des bénéficiaires, paiement des frais de facilitation des autorités pour le ciblage (Lot No04)	75 973 221	Cameroon Cooperative Credit Union League (CamCCUL) BP: 211 Bamenda Tel: (237)233 361 377/ 233 361 763 Email: camccul@camccul.org	Annexe	Marché
N°010/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/CSPM/C CCM- SPI/2020	24/12/20	Gestion des doléances et envoi des SMS de sensibilisation aux ménages bénéficiaires de la phase 1 des TMU-COVID-19	149 955 683	LMT GROUP (AXESS) SA BP : 14183 Yaounde Tel : (237) 222 207 855/222 207 858 Email : lmt@lmtgroup.com	M. NONO Roger	Marché
N°003/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/UGP/CS PM/2020	24/12/20	Location des véhicules pour les missions du PFS dans le cadre des missions relatives à la lutte contre la Covid-19 en deux lots distincts Lot 1 : Location des véhicules pour les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord	10 028 925	LARA VOYAGES BP : 848 Maroua Tel: (237) 699 52 78 25	M. SINI TIGE	Lettre Commande
N°004/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/UGP/CS PM/2020	24/12/20	Location des véhicules pour les missions du PFS dans le cadre des missions relatives à la lutte contre la Covid-19 en deux lots distincts Lot 1 : Location des véhicules pour les régions de l'Est, Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	37 206 000	VIP LOCATION SARL BP : 16133 Yaounde Tel : (237) 670 007 876	M. NGONO NDONGO Blaise et Mlle NGONO Océane	Lettre Commande

Reference	Date de signature	Objet du Marché	Montant TTC	Nom de l'entreprise	Propriétaire de l'entreprise	Type de contrat
N°022/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/UGP/CS PM/2020	08/12/20	Fourniture du matériel de protection contre la Covid-19	16 406 415	ETS BAMBINO BP : 7613 Douala Tel : (237) 675315 675/ 695 867 407	M. KWIMANG BAMBY Jean Jacques	Lettre Commande
N°002/M/MI NEPAT/CTS/ PFS/UGP/CS PM/2020	08/12/20	Fourniture des prestations d'impression et de reprographie au PFS dans le cadre de la lutte contre la Covid-19	21 094 252	INFONIX CONSULTING BP : 6776 Yaoundé Tel : 675 036 040/695 145 823	Mme NGEA Nicole	Lettre Commande
TOTAL I			867 747 669			

Les autres dépenses liées aux charges de gestion pour le PFS sont les suivantes :

N°	NATURE DE LA DÉPENSE	ACTIVITÉ	MONTANT TTC (FCFA)
01	Gestion du Programme de TMU-Covid-19 et renforcement du Système de filets sociaux	Mission de ciblage	24 090 000
		Mission d'enregistrement	23 225 500
		Mission de correction des données	20 000 000
02	Prise en charge des agents de ciblage d'urgence	Frais de prise en charge	199 120 000
03	Prise en charge des agents de d'enregistrement	Frais de prise en charge	102 720 000
04	Prise en charge des bénéficiaires supplémentaires	-	360 000 000
TOTAL II			729 155 500

Total I + Total II = 1 596 903 169

Il convient de noter que compte tenu de la nature de ces activités qui nécessitaient le paiement immédiat en espèces notamment la prise en charge des agents de ciblage d'urgence, des agents d'enregistrement et des bénéficiaires supplémentaires, la location des véhicules, et la Gestion du Programme dans son ensemble, le PFS a procédé à la prise en charge des dépenses suscitées, d'un montant totale de 1,6 milliards par leurs propres ressources logés dans le Basket Fund de la BEAC. Par conséquent, le remboursement de ces crédits permettrait de renflouer leur compte.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINEPAT n'a aucun dossier en instance.

❖ *Difficultés rencontrées*

Le biais dans le processus de sélection des ménages bénéficiaires du Projet Filets Sociaux entraînant la réduction de son efficacité, a été relevé comme principale difficulté dans la mise en œuvre des activités du MINEPAT.

3. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

❖ *Justification du choix de l'administration*

Face à la prévalence de la Covid-19 au début du deuxième trimestre 2020, le MINADER a par courrier officiel adressé au Premier Ministre Chef du Gouvernement (lettre N°00661/L/MINADER/CAB du 24 avril 2020), son plan de réponse sectorielle pour la mitigation des impacts de la pandémie Covid-19 dans le sous-secteur agriculture et développement rural.

La modélisation des données du Cadre Harmonisé sur la Sécurité Alimentaire au Cameroun, réalisée par le MINADER avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers laissait présager un durcissement de l'accès à la terre, aux denrées alimentaires et aux liquidités pour une population vulnérable d'environ 1 865 290 personnes si des mesures idoines n'étaient pas rapidement prises. Cette même modélisation indiquait que plus de 4 857 750 personnes auraient recours à des stratégies d'adaptation alimentaire au niveau des ménages en raison des restrictions imposées pour lutter contre la pandémie.

Lorsqu'il s'est agi d'élaborer la stratégie gouvernementale concertée de lutte contre cette pandémie, il a été acquis que l'objectif gouvernemental de résilience économique et financière ne saurait être atteint aux dépens de l'assurance de la sécurité alimentaire et de la constitution de stocks de sécurité de spéculations à cycles courts et à fort potentiel nutritionnel.

Conformément à l'organisation du travail gouvernemental et en vertu des dispositions du Décret N°2005/118 du 02 octobre 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, reconnaissant à ce département ministériel, la compétence gouvernementale en matière de sécurité alimentaire, le MINADER a été jugé éligible aux financements du cas Covid-19 pour l'exercice 2020.

Dans cette optique, ce département ministériel a déployé cinq (05) activités au sein de l'action 01 intitulée réduction de la dépendance alimentaire, pour une dotation budgétaire initiale de 6 milliards conformément au tableau ci-après :

Répartition de l'enveloppe MINADER par activités		Dotation initiale
Programme 972	Résilience économique et financière	
Action 01	Réduction de la dépendance alimentaire	6 000 000
Activité 1	Acquisition, distribution et suivi de l'utilisation des semences de céréales, légumineuses, racines et tubercules ; cultures maraichères pour 1000 organisations de producteurs	2 390 000

Répartition de l'enveloppe MINADER par activités		Dotation initiale
Activité 2	Emblavement de 2500 hectares de terres et bas-fonds pour la production des spéculations à cycle court, dans les zones péri-urbaines des chefs-lieux de région les plus touchés	620 000
Activité 3	Réhabilitation des fermes semencières et production des engrais organiques dans les zones les plus impactées par la covid-19 au Cameroun (infrastructure par ferme)	1 500 000
Activité 4	Analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations due à l'impact de la Covid-19 sur le deuxième semestre 2020	300 000
Activité 5	Constitution des stocks de sécurité de riz, maïs et mil au bénéfice des régions vulnérables du Cameroun	1 190 000
TOTAL		12 000 000

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Mode opératoire*

Le MINADER a signé des conventions avec les GIC, coopératives agricoles et organismes sous-tutelle, en vue de la constitution du stock de denrées stratégique, de la production et de la fourniture des semences spécifiques. Il a pour ce faire, opté pour le respect des procédures de dépenses, notamment les bons de commande administratifs, les lettres commande, les marchés, ainsi que les mises à dispositions de fonds par voie de déblocage pour les activités menées en régie.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, le MINADER a pris la décision N°00340/MINADER/CAB du 05 août 2020 portant désignation des responsables chargés de la mise en œuvre des activités financées par le CAS Covid-19 au sein du MINADER, en choisissant le Directeur du Développement de l'Agriculture comme point focal pour le compte de ce département Ministériel.

Pour mettre en œuvre l'activité intitulée « Acquisition, distribution et suivi de l'utilisation des semences de céréales, légumineuses, racines et tubercules, cultures maraichères pour 1000 organisations de producteurs », le MINADER a opté pour une contractualisation avec les GIC, les Unions de GIC et les coopératives. Ce choix se justifie sur le plan technique par l'expérience, la compétence et le rayonnement reconnu dans les bassins de productions de ces organisations, de même que leurs aptitudes à fournir les semences, les intrants et les quantités de denrées alimentaires dans les délais requis.

Sur le plan légal, ce choix technique est conforme aux dispositions respectives de la loi N°2001/014 du 23 juillet 2001 relative à l'activité semencière, - l'arrêté N°068/PM du 28 août 2019 approuvant et rendant exécutoire le manuel de procédure d'octroi des subventions en intrants et équipements agricoles au Cameroun- ainsi que de la lettre circulaire

N°00003/LC/MINADER/SG/DDA/SDSP du 17 avril 2020 précisant les modalités de production, de réception et de paiement des semences/plants subventionnés du MINADER pour l'année 2020. Les responsables locaux du MINADER et les projets liés aux spéculations ciblées (riz , maïs, tubercules et cultures maraichères) ont fortement été mis à contribution pour la conduite de ces opérations.

Concernant le volet de constitution de stocks de sécurité de denrées alimentaires, le choix s'est porté sur les organes sous tutelle et bras séculiers du MINADER à savoir l'UNVDA, l'Office Céréalière et la SEMRY. A cette fin le MINADER a pris soin de signer avec chacun de ces acteurs des contrats de performance précisant les objectifs et les cahiers de charge assignés à chaque structure. Ces informations sont consignées dans les contrats de performances N°00037/CP/MINADER/CAB/PF-COVID-19 du 19 octobre 2020 (UNVDA), N°00038/CP/MINADER/CAB/PF-COVID-19 du 19 octobre 2020 (SEMRY), N°00039/CP/MINADER/CAB/PF-COVID-19 du 19 octobre 2020 (Office Céréalière).

Le choix des autres cocontractants de l'Etat dans le cadre des prestations à réaliser s'est effectué conformément aux règlements et à la législation en vigueur en général et à la circulaire N°00000220/C/MINFI du 22 juillet 2020 précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et du suivi-évaluation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

❖ *Exécution financière*

Sur les 6 milliards de dotation accordée au MINADER, un montant de 2,3 milliards a été consommé et ventilé par activité suivant le tableau ci-après :

Tableau 23 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINADER

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 01: REDUCTION DE LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE						
Acquisition, distribution et suivi de l'utilisation des semences de céréales, légumineuses, racines et tubercules, cultures maraichères pour 1000 organisations de producteurs.	2 390 000	2 390 000	320 039	13,4%	0	0,0%
Analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations due à l'impact de la Covid-19 sur le deuxième semestre 2020	300 000	300 000	232 000	77,3%	232 000	77,3%
Constitution des stocks de sécurité de riz, maïs et mil au bénéfice des régions vulnérables du Cameroun	1 190 000	1 190 000	934 983	78,6%	600 000	50,4%

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 01: REDUCTION DE LA DEPENDANCE ALIMENTAIRE						
Emblavement de 2500 hectares de terres et bas-fonds pour la production des spéculations à cycle court, dans les zones périurbaines de chefs-lieux de région les plus touchées	620 000	620 000	224 695	36,2%	30 475	4,9%
Réhabilitation des fermes semencières et production des engrais organiques dans les zones les plus impactées par la Covid-19 au Cameroun (infrastructure, production par ferme)	1 500 000	1 500 000	547 934	36,5%	275 983	18,4%
TOTAL	6 000 000	6 000 000	2 259 651	37,7%	1 138 458	19,0%

(*) en milliers.

❖ *Situation des dossiers en instance*

La situation par types de procédures de dépenses se présente ainsi qu'il suit :

MONTANTS DES DOSSIERS EN INSTANCE PAR TYPES DE PROCÉDURES DE DÉPENSES EN FCFA				
Conventions (1)	Marchés et lettres commandes (2)	Bons de commande administratifs (3)	Indemnités de session commission des passations des marchés (4)	Total (1+2+3+4)
286 199 190	689 505 286	29 803 775	7 650 000	1 013 158 251

Le montant global des dossiers en instance et éligibles à paiement est donc de 1 milliard.

❖ *Difficultés rencontrées*

Au MINADER, on recense les difficultés et manquements suivants :

- Mise en place tardive du dispositif institutionnel de mise en œuvre du fonds spécial Covid-19 ;
- un nombre restreint de GIC ayant tardé à livrer les semences demandées ;

4. Ministère du Tourisme et des Loisirs

❖ *Justification du choix de l'administration*

Le secteur du tourisme est incontestablement l'un de ceux qui ont été les plus touchés par les effets néfastes de la pandémie de la Covid-19. En effet, la fermeture des frontières a donné lieu à un ralentissement de l'activité touristique et hôtelière ainsi que la mise en chômage technique de certains personnels. A cet effet, en tant qu'administration chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de tourisme, le MINTOUL a

bénéficié d'une dotation de 1,7 milliards en guise de fonds de soutien à la relance du secteur touristique et des loisirs, pour endiguer l'impact négatif sur les activités des entreprises du secteur et du risque d'arrêt d'activités.

❖ *Mode opératoire*

S'agissant du mode opératoire, et principalement des procédures de mise à dispositions de fonds, une commission en charge de l'examen des demandes d'appuis des promoteurs du secteur du tourisme et des loisirs et du suivi de ceux-ci dans le cadre de l'exécution du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques a été créée par décision N°0149/D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SBM du 05 novembre 2020 du Ministre d'Etat. dans le même sens, des groupes de travail ad-hoc chargés de la mise en œuvre de l'activité d'appui aux hôtels, aux restaurants, aux établissements de loisirs, aux offices communaux de tourisme, aux festivals nationaux, aux sites touristiques et aux agences de tourisme et guides touristiques ont été mis en place par décisions du Ministre d'Etat du 22 octobre 2020, pour procéder à la sélection des bénéficiaires de l'appui, conformément aux critères définis de commun accord avec le syndicat des exploitants du sous-secteur.

A l'issue du dépouillement des demandes et des analyses, les résultats ci-après ont été obtenus :

N°	NATURE DE LA STRUCTURE	NOMBRE DE DOSSIERS RECUS	NOMBRE DE DOSSIERS RETENUS	MONTANTS A ACCORDER
01	HOTELS	265	202	810 000 000
02	RESTAURANTS	49	34	189 999 975
03	ETABLISSEMENTS DE LOISIRS	66	66	160 000 000
04	OFFICES COMMUNAUX DE TOURISME	20	20	55 000 000
05	FESTIVALS NATIONAUX	10	10	10 000 000
06	SITES TOURISTIQUES	16	16	88 091 200
07	AGENCES DE TOURISME ET GUIDES TOURISTIQUES	88	69	25 217 391
TOTAL				1 338 308 566

❖ Exécution financière

Au 31 mars 2021, tous les projets du MINTOUL avaient déjà reçu des attestations d'éligibilité. De ces dossiers, dix (10) Bons de Commande ont été engagés mais non ordonnancés pour un montant total de 58,5 millions ; quatre (04) Lettres Commandes ont obtenu des visas budgétaires dont un (01) entièrement exécuté (19,9 millions), un (01) en cours d'exécution (24,9 millions) et deux (02) enregistrés mais pas encore exécutés (88,1 millions). Toutes ces lettres commandes n'ont fait l'objet d'aucun ordonnancement.

Des ordres de mission d'un montant de 8 millions ont été initiés mais rejetés au Contrôle Financier pour non concordance de la tâche avec l'activité retenue. Dans le même sens, deux (02) décisions des primes des commissions de passation des marchés et de commission chargées de la sélection des entreprises d'un montant de trente-sept millions trois cent cinquante mille six cent quatre-vingt (37 350 680) et huit (08) décisions de mise à disposition de fonds d'un montant total d'un milliard quatre cent quarante-huit millions quatre cent onze (1 448 406 411) ayant reçu des attestations d'éligibilité ont été rejetés au Contrôle Financier.

Le tableau d'exécution financière se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 24 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINTOUL

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04 : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF						
Conception et élaboration du document, montage et impression	40 000	40 000	0	0,0%	0	0,0%
Vulgarisation des documents	50 000	50 000	0	0,0%	0	0,0%
Suivi de la mise en œuvre du protocole sanitaire	35 000	35 000	0	0,0%	0	0,0%
Montage et impression	15 000	15 000	0	0,0%	0	0,0%
Support for hotels (1, 2, 3, 4 and 5 stars)	810 000	810 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui à 150 agences de tourisme et guides touristiques	40 000	40 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui à 500 établissements de loisirs (snack bar, cabarets, night clubs, centre de loisirs, parcs de loisirs et de vacances)	260 000	260 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui a 16 sites touristiques à taux de fréquentation élevée	125 000	125 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui a 20 offices communaux de tourisme	55 000	55 000	0	0,0%	0	0,0%
Production et diffusion des supports électroniques et publicitaires pour restaurer l'image du tourisme et loisirs camerounais	50 000	50 000	0	0,0%	0	0,0%
Soutien aux festivals touristiques internes	10 000	10 000	0	0,0%	0	0,0%

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04 : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF						
Renforcement capacités des points focaux CTDs du tourisme et des loisirs aux mesures barrières ANTI-COVID 19 et cadre d'intervention pendant les événements CHAN et CAN 2021	20 000	20 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui aux restaurants (1, 2 et 3 fourchettes)	190 000	190 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui à 150 agences de tourisme et guides touristiques	40 000	40 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	1 700 000	1 700 000	1 700 000	0,0%	0	0,0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

A date, le taux d'exécution financière du MINTOUL est de zéro pourcent (0,0%). Cependant, les activités sont en cours d'exécution et concernent les marchés de production des supports électroniques, de promotion touristique, de subvention d'équilibre aux entreprises du secteur les plus affectés ainsi que le suivi des activités du fonds.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINTOUL dispose de douze (12) Lettres Commandes en instance pour un montant total de 103 476. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des dossiers initiés par cette administration dans le CAS Covid-19.

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	Groupement Ets Engineering Provider et Polygone Sarl	Élaboration et vulgarisation du protocole sanitaire (Lot 1 : Conception, élaboration et édition)	39 087 765
2	Groupement Ets Engineering Provider et Polygone Sarl	Élaboration et vulgarisation du protocole sanitaire (Lot 2 : vulgarisation)	49 089 263
3	Groupement Ets. CAMEROUN BUSINESS SERVICES & Ets. ENGINEERING PROVIDER	Organisation des cinq ateliers dans le cadre d'un séminaire +de renforcement des capacités des points focaux régionaux du tourisme auprès des Collectivités Territoriales Décentralisées sur les mesures barrières	19 976 283
4	ITE Expert Sarl	Fourniture des panonceaux pour la chaine touristique au Cameroun	24 999 970
5	Ets. NIMBUZ	Edition d'un mur d'images en bâche	4 996 575
6	ITE Expert Sarl	Edition des dépliants	4 998 578
7	ITE Expert Sarl	Edition d'un mur d'images en tissus	4 998 066
8	Ets. NIMBUZ	Production des Spots promotionnels	4 996 575
9	TEAM PARTNERS SERVICES	Diffusion des spots promotionnels	4 993 900
10	NOVAC CORPORATION GROUP	Edition des brochures et guides	4 999 825
11	Ets. ISIKAM	Edition des Affiches	4 999 914

MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
12	Ets. KARAFa	Edition des Affiches /murs d'images	4 999 831
13	Ets. Maili Et Fils	Production et diffusion de spots promotionnels	4 999 079
14	Ets. MENSIER	Production et diffusion de spots promotionnels	4 999 199
15	Guides touristiques	Appui aux Guides touristiques	10 315 211
16	Agences de tourisme	Appui aux agences de tourisms	25 000 000
17	Sites touristiques	Appui à seize sites touristiques	88 091 200
18	Festivals nationaux	Appui à dix festivals nationaux	10 000 000
19	Offices communaux	Appui à vingt Offices communaux de tourisme	55 000 000
20	Établissements de loisirs	Appui à soixante établissements de loisirs	260 000 000
21	Hôtels (1 à 5*)	Appui aux hôtels de 1 à 5*	810 000 000
22	Restaurants (1 à 3 fourchettes)	Appui aux restaurants de 1 à 3 fourchettes	190 000 000
23	Membres de la CIPM	Paiement des primes aux membres de la Commission interne de Passation des Marchés	10 000 000
24	Services Centraux	Acquisition des bons de carburant	7 000 000
25	Services Centraux	Acquisition des fournitures de bureau	4 319 000
26	Services Centraux	Acquisition des autres fournitures courantes de service	4 200 000
27	Services Centraux	Descente sur le terrain dans le cadre de l'organisation des ateliers de sensibilisation	8 000 000
28	Services Centraux	Paiement des primes aux membres de la Commission chargée de la sélection des entreprises bénéficiaires	27 350 680
TOTAL			1 692 410 914

❖ *Difficultés rencontrées*

La difficulté majeure rencontrée par le MINTOUL est la faible appropriation des procédures d'exécution du fonds Covid-19.

5. Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

❖ *Justification du choix de l'administration*

Dans le cadre du plan de riposte contre la Covid-19, le Chef de l'Etat a pris un ensemble de mesures visant à maîtriser l'évolution de la pandémie notamment la désinfection régulière des mains au gel hydro alcoolique et la prise systématique de la température à l'entrée de tout édifice ouvert au public. Ainsi, il s'est avéré indispensable de renforcer les capacités de production des industries pharmaceutiques locales en intrants pharmaceutiques et consommables de laboratoires en vue de permettre la détection des personnes contaminées grâce aux thermo-flash d'une part, et la prise en charge des malades avec respirateurs artificiels d'autre part.

Dans ce sens, conformément aux attributions du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) qui portent sur la conception et l'évaluation de la politique nationale en matière d'industrialisation au Cameroun, il se dégage qu'il est du ressort de cette administration d'accompagner les industries pharmaceutiques locales à booster leur production.

Le décret n°2020/3221/PM du 21 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales a alloué au MINMIDT le montant de 1 un milliard destiné à la production des gels hydro alcooliques, des thermo-flashes, du prototypage d'extracteurs d'oxygène, des stations de lavage automatique des mains, des incinérateurs améliorés des déchets d'hôpitaux.

❖ *Mode opératoire*

Pour un suivi harmonieux des activités de ce CAS, il a été institué au MINMIDT par décision N°000089/D/MINMIDT/CAB/IG/I2 du 13 octobre 2020, un groupe de travail chargé de la planification et du suivi de la gestion des moyens alloués au MINMIDT, avec pour point focal l'Inspecteur de service n°2.

Le groupe de travail mis en place au sein de cette administration a tenu plusieurs rencontres qui ont permis d'expliquer les dispositions de la circulaire portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des fonds issus du CAS Covid-19 et l'élaboration des cahiers de charge devant conduire à l'allocation des appuis aux industriels identifiés.

Le Ministre en charge de l'industrie a conduit une mission du 17 au 29 août 2020 dans les régions du Centre et du Littoral auprès de sept (07) industries pharmaceutiques locales implantées au Cameroun pour une bonne évaluation du potentiel de celles-ci en vue de mieux structurer leur accompagnement.

Il s'agit des entreprises ci-après :

- CINPHARM (intrants pharmaceutiques et des consommables de laboratoires)
- SITRACO SA (intrants pharmaceutiques et des consommables de laboratoires)
- AFRIPHARMA CAMEROUN (Équipements de production)
- AFRICURE PHARMACEUTICAL SA (Équipements de production)

- GENEMARK (intrants pharmaceutiques et des consommables de laboratoires)
- SIPP (Équipements de production)
- FISCO SIMAD CHEMICALS (Équipements de production)

Le MINMIDT a également visité les installations de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Douala dédiées à la fabrication des thermo-flash.

Les cahiers de charge relatifs à la mise à la disposition des ressources ont été signés avec les industriels cités ci-dessus en date du 08 avril 2021.

❖ *Exécution financière*

Sur une dotation d'un milliard, le MINMIDT a passé un marché, deux lettre-commandes et a effectué une mission sur le terrain.

Le tableau d'exécution financière se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 25 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINMIDT

ACTIVITES	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04: MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF					
Renforcement des capacités de production des industries pharmaceutiques locales	1 000 000	800	0,1%	0	0%
TOTAL	1 000 000	800	0,1%	0	0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

Deux ordres de mission d'un montant de 800 mille sont en instance de paiement.

❖ *Difficultés rencontrées*

Comme difficultés rencontrées l'on peut citer :

- les lenteurs au niveau de la commission centrale de passation des marchés du MINMAP ;
- les lenteurs de l'appropriation des dispositions de la circulaire du CAS par les industriels locaux.

6. Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat

❖ *Justification du choix de l'administration*

La pandémie du coronavirus a eu des répercussions sur les petites et moyennes entreprises, les artisans et les organisations de l'économie sociale à travers le ralentissement de l'activité économique.

Face à cette situation, le Gouvernement a mis en œuvre un plan de riposte visant à la fois à endiguer la propagation de la pandémie et d'atténuer ses répercussions économiques et financières sur les entreprises à travers une série de mesures dont l'une vise la résilience économique et sociale qui devrait contribuer à soutenir non seulement les branches d'activités mais davantage les filières fortement impactées.

A ce titre, le décret fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques a alloué une enveloppe d'un montant de 2 milliards au MINPMEESA pour l'amélioration des conditions économiques et financières des petites et moyennes entreprises et des organisations de l'économie sociale.

Ces ressources sont destinées aux financements des activités contenues dans le tableau ci-après:

LIBELLE		DOTATION
Programme 972	Résilience Economique et Financière	2 000 000 000
Action 04	Mise en place d'un fonds de relance économique au profit du secteur productif	2 000 000 000
Activité 1	Appuis aux artisans et acteurs des sociétés coopératives fabriquant des masques artisanaux et des gels hydro-alcooliques	500 000 000
Activité 2	Appuis directs aux Petites et Moyennes Entreprises à fort potentiel sinistrées	1 500 000 000

❖ *Mode opératoire*

Dans la perspective d'une sélection transparente et équitable des bénéficiaires, la répartition des ressources s'est opérée suivant deux critères dont l'un tenant compte de toutes les régions et l'autre suivant une répartition par filière d'activité (agro-industrie, l'événementiel, l'économie numérique, les textiles, le cosmétique et la transformation du bois).

C'est ainsi que par décision n°20/0060/D/MINPMEESA/SG/DAJ du 11 septembre 2020, le MINPMEESA a fixé les conditions et modalités d'octroi des appuis aux PME, aux artisans et

aux organisations de l'économie sociale. Ces modalités concernent également les conditions d'éligibilité des PME, la composition du dossier de demande d'appui à présenter par les postulants, la sélection des candidats, l'usage des ressources allouées dans le cadre du fonds ainsi que celles relatives au suivi évaluation de la gestion des fonds au MINPMEESA.

Par la note de service n°20/00191/NS/MINPMEESA/SG/DAJ du 11 septembre 2020, le MINPMEESA a mis en place une Task-force chargée de l'opérationnalisation et du suivi-évaluation de la gestion des appuis octroyés.

Le processus de sélection des bénéficiaires s'est déroulé par appel à candidature, sous la coordination des Délégations Régionales et Départementales du MINPMEESA qui ont procédé à la collecte de près de 1171 candidatures jugées recevables pour une demande globale de 18 milliards soit 09 fois l'enveloppe allouée au MINPMEESA. Lesdits bénéficiaires (PME et Artisans) devaient recevoir des appuis directs sous forme de transfert en capital.

Après avoir réceptionné les dossiers en provenance des services déconcentrés la task-force a centralisé et retenu finalement 720 dossiers à savoir :

- 291 dossiers des PME à fort potentiels sinistrés
- 429 dossiers des artisans fabriquant les masques artisanaux et les gels hydro-alcooliques.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°0000220/C/MINFI du 22 Juillet 2020, la task-force susmentionnée a préparé les différents cahiers de charges dans le cadre du suivi-évaluation de ses fonds.

❖ *Exécution financière*

Tableau 26: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINPMEESA

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
04: MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF					
Appuis aux artisans et acteurs des sociétés coopératives fabriquant des masques artisanaux et des gels hydro-alcooliques	500 000	500 000	100%	500 000	100%
Appuis directs aux PME à fort potentiel sinistrés	1 500 000	1 500 000	100%	1 500 000	100%
TOTAL	2 000 000	2 000 000	100%	2 000 000	100%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINPMEESA n'a aucun dossier en instance car ayant ordonnancé 100% de ces dossiers.

7. Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales

❖ *Justification du choix de l'administration*

La pandémie de la Covid-19 a fait courir le risque de survenue d'une crise alimentaire. Afin de se prémunir contre cette éventualité, il a été envisagé des activités de promotion de l'aquaculture, de la pisciculture et l'élevage des petits ruminants. Eu égard à son rôle d'encadrement des acteurs du sous-secteur élevage et pêche, le MINEPIA a été retenu dans le plan de riposte gouvernemental.

Le Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) a reçu dans le cadre de la réponse gouvernementale dans ce secteur, une dotation de 2 milliards.

❖ *Mode opératoire*

Pour une riposte efficace, le MINEPIA s'est engagé dans cette lutte dès le mois de mars, à travers une communication gouvernementale : MINSANTE, MINCOM, MINEPIA. De plus, le Ministre a mis sur pied un comité qui avait pour mission première le choix, mieux l'identification des opérations à mettre en œuvre adossées sur les activités retenues dans le décret de répartition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

L'Appel d'Offre a été le mode choisi pour la sélection des prestataires dans ce cadre. En effet, la mise en œuvre de ses activités a été réalisée de manière contractuelle conformément à la réglementation en vigueur. C'est ainsi que tous les DAO et les lettres de demandes de transfert de fonds ont été préparées par les services compétents notamment la commission interne de passation de marchés et des directions techniques du ministère.

❖ *Exécution financière*

Sur l'enveloppe de 2 milliards accordée au MINEPIA, des dépenses d'un montant de 1,9 milliard ont été ordonnancées, dont le tableau ci-dessous retrace l'exécution financière par activité.

Tableau 27: Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINEPIA

ACTIVITES	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04 : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF					
Acquisition des réactifs et consommables pour renforcer les capacités du LANAVET au diagnostic du COVID et au contrôle de l'incidence et à la gestion des risques	100 000	93 571 898	94%	0	0%

ACTIVITES	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04 : MISE EN PLACE D'UN FONDS DE RELANCE ECONOMIQUE AU PROFIT DU SECTEUR PRODUCTIF					
Équipement des annexes du LANAVET pour améliorer son offre de services en diagnostic	300 000	269 378	90%	0	0%
Appui à la MIDEPECAM pour renforcer le dispositif de collecte des produits de pêche et de distribution dans les grands centres	100 000	100 000	100% 100%	0	0%
Appui à la SODEPA pour la constitution des stocks de sécurité et le transport des denrées animales vers les grandes zones de consommation	200 000	200 000	100%	0	0%
Acquisition des équipements innovants en aquaculture des alevins améliorés pour la production du poisson	1 000 000	975 804	96%	0	0%
Acquisition of inputs for short cycle farming (poultry, pigs and small ruminants)	100 000	94 800	95%	0	0%
Appui aux organisations des producteurs en intrants (poussins, petits ruminants, œufs, porcelets, alevins) nutritionnels et médicamenteux	100 000	86 240	86%	0	0%
Renforcement de la capacité de traitement et de réaction des délégations régionales (acquisition des kits de protection individuels, des virucides, des désinfectants)	100 000	89 619	90%	0	0%
TOTAL	2 000 000	1 909 412	95%	0	0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

Les dossiers en instance au MINEPIA sont de l'ordre de 1,7 milliard. Il est à noter que ce montant n'intègre pas le volume de certaines dépenses présentées dans le tableau ci-dessous notamment les demandes d'appuis et de subventions pour un montant total de 300 millions pour lesquelles les décisions n'ont pas obtenues de visa budgétaire.

❖ *Difficultés rencontrées*

Dans le cadre la mise en œuvre de ce plan de riposte contre la pandémie ; le MINEPIA a rencontré quelques difficultés à savoir :

- le retard dans la transmission des contrats et dans la validation au MINFI ;
- les sollicitations de prorogation de délais de livraison par plusieurs cocontractants, du fait des contraintes rencontrées dans le processus d'importation de certains matériels, équipements et intrants.

8. Dette intérieure et remboursement des crédits TVA

❖ *Justification du choix des interventions*

La crise qui a créé un ralentissement des activités économiques dans les petites, moyennes et grandes entreprises, a emmené le gouvernement à prendre le 30 avril 2020 des mesures de soutien économique en faveur des secteurs en difficulté. Afin de soulager la trésorerie le

gouvernement à décider d'accélérer le règlement de la dette intérieure notamment celle envers un certain nombre d'établissement et d'accroître le montant dédié au règlement du remboursement de crédit TVA passant d'un montant global de 72 milliards dans le budget général à 97 milliards le différentiel de 25 milliards inscrit dans le CAS Covid-19.

❖ *Mode opératoire*

Le fichier des entreprises ayant bénéficié du remboursement de crédits TVA est disponible à Direction Générale des Impôts et le choix des entreprises bénéficiaires a été axé sur celles les plus affectées par la crise. Quant à la dette intérieure payée par la Direction Générale du Trésor, le critère de choix a été porté sur les entreprises intervenant dans la fourniture des services sociaux de base (eau, électricité, téléphone, etc).

❖ *Exécution financière*

L'exécution financière de ces ressources est présentée dans le tableau ci-dessous

Tableau 28 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, dette intérieure et remboursement des crédits TVA

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 02 : POURSUITE DE L'APUREMENT DE LA DETTE INTERIEURE						
Paiement des arriérés	0	25 000 000	25 000 000	100%	25 000 000	100%
ACTION 03 : APUREMENT DU STOCK DES CREDITS TVA						
Remboursement des crédits TVA	0	25 000 000	25 000 000	100%	25 000 000	100%
TOTAL	0	50 000 000	50 000 000	100	50 000 000	100%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Les enveloppes allouées à ces deux rubriques ont été consommées en totalité compte tenu des besoins importants des établissements. Les tableaux 18 et 19 ci-dessous présentent les listes des structures et entreprises ayant bénéficiés respectivement du paiement des arriérés et du remboursement des crédits TVA.

Tableau 29 : liste des entreprises ayant bénéficié du paiement des arriérés

N°	ABONNE	MONTANT(FCFA)
1	ENEO	15 000 000 000
2	CAMWATER	500 000 000
3	CAMTEL	3 000 000 000
4	CAMRAIL	1 000 000 000
5	CAMPOST	2 500 000 000
6	EDC	200 000 000
7	CDC	2 800 000 000
TOTAL		25 000 000 000

Tableau 30: liste des entreprises ayant bénéficié du remboursement des crédits TVA

N°	ENTREPRISES	NIU	SDR	DATE D'ARRIVEE A LA CRRIT	MONTANT
1	ETS TECTEL (Bouda seidou)	P1170126033180C	CRIC 1	14/01/2019	69 435 790
2	ARAB CONTRACTORS	M050600020713W	DGE	22/10/2019	2 079 297 154
3	STE AFRICAINE DE CONSTRUCTION (SAF CO CAMEROUN)	N079900010635L	CRIN	11/12/2019	175 304 876
4	BATRATTEL SARL	N030800024190E	CRIL1	13/01/2020	33 217 306
5	DTP TERASSEMENT	M079900008822R	CRIC1	29/01/2020	40 297 014
6	STE DU MBAM ET KIM (SMK)	M039500005433A	DGE	13/02/2020	110 484 303
7	TRANSPORT OMAIS AHMED (TOA)	P014000000103M	DGE	3/3/2020	100 000 000
8	AMAL SIMI CAMAROES	M061200041674U	DGE	7/4/2020	782 040 560
9	TRANSPORT GRUMES ET SCIAGES (TGS)	M068900001539G	CRIL1	8/5/2020	784 133 991
10	CAMUSAT CAMEROUN	M030600020281N	CRIL1	8/5/2020	73 524 320
11	STE TRANSACTIONS TOFEM (TRANSATOU SARL)	M120700023814X	CRIL2	14/05/2020	99 628 519
12	SEMEM DISTRIBUTORS	M079500007396D	CRIL1	14/05/2020	353 597 162
13	CAMEROON UNITED FORESTS (CUF)	M039100005647A	DGE	18/05/2020	396 070 372
14	GROUP SOMAF SA	MM11970005035Y	DGE	18/05/2020	400 468 774
15	ALPICAM INDUSTRIES	M099600008376K	DGE	18/05/2020	492 264 266
16	PLACAGES DU CAMEROUN (PLACAM)	M019700005624T	DGE	18/05/2020	158 960 614
17	CONFORT HOUSE	M129900010427B	CRIC1	18/05/2020	105 281 339
18	ALPICAM	M057400000307X	DGE	18/05/2020	494 150 416
19	GRUMCAM SARL	M106800000308A	DGE	18/05/2020	615 899 085
20	STE INDUSTRIELLE DE MBANG (SIM)	M129500009839H	DGE	18/05/2020	2 340 253 850
21	SEEF	M029400003947C	DGE	22/05/2020	313 789 853
22	ALIOS FINANCES	M105900000328K	DGE	8/8/2016	570 200 775
23	RAZEL	M078800000953N	DGE	17/04/2019	1 200 977 115
24	SODECOTON	M057400000146H	DGE	16/05/2019	1 405 590 870
25	HYSACAM	M029600007893Z	DGE	10/6/2019	336 475 756
26	SAVON OLEAGINEUX COSMETIQUE (SOC) SARL	M017500000100E	DGE	18/09/2019	189 769 663
27	TELECAM SARL	M078400004152Y	CRIC1	17/10/2019	52 713 878
28	VATICAN COMPANY LTD	M030000013106E	CRINO	19/11/2019	222 266 065
29	UNITED TRUCKS SERVICES UTS	M081000033031E	DGE	25/11/2019	543 151 376
30	TRANSPORT OMAIS KASSIM SELECTA (TOK)	M070100012441W	DGE	2/12/2019	276 904 578
31	PROPALM BOIS SARL	M016200000751J	DGE	6/12/2019	280 988 777
32	PLANTATION DU HAUT PENJA (PHP)	M060400018996K	DGE	6/12/2019	73 973 650
33	GROUP SOMAF SA	MM11970005035Y	DGE	6/1/2020	236 483 784
34	PROPALM BOIS SARL	M016200000751J	DGE	16/01/2020	910 374 037

N°	ENTREPRISES	NIU	SDR	DATE D'ARRIVEE A LA CRRIT	MONTANT
35	UNITED TRANSPORT AFRICA (UTA)	M077800010977F	DGE	16/01/2020	95 885 066
36	GROUP DPE INTER SA	M120500019867T	DGE	27/01/2020	67 038 976
37	ALPICAM INDUSTRIES	M099600008376K	DGE	27/01/2020	278 385 744
38	GRUMCAM SARL	M106800000308A	DGE	27/01/2020	213 512 793
39	ROUT D'AFRIQUE (ROUTD'AF)	M041300045685N	DGE	12/2/2020	544 297 648
40	BUNS	M099600005607N	DGE	18/02/2020	759 149 503
41	STE DES COMMERCE TRANSPORT ET DE SERVICES (SCTS)	M079200001009T	CRIL1	25/02/2020	206 831 440
42	MULTI TECHNIQUES BUSINESS SARL (MTBS)	M081000033458K	CRIC1	25/02/2020	13 321 035
43	STE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DU CAMEROUN (PRODUCAM)	M041200041059P	DGE	3/3/2020	200 596 649
44	FABRIK CAMEROUNAISE DE PARQUET (FIPCAM)	M090000010685J	DGE	3/3/2020	138 605 688
45	PALLISCO	M107100001742U	DGE	4/3/2020	79 694 506
46	ETS MBOUNGUEN ET FILS	P067200449113Z	CRIC1	4/3/2020	47 011 338
47	ETS ATELEWA (NFANGA ALEXANDRE)	P03690008964S	CRIO	3/12/2020	50 531 169
48	SEEF	M029400003947C	DGE	16/03/2020	242 405 366
49	SUD CAMEROUN HEVEA SA	M101000033472J	DGE	16/03/2020	542 148 303
50	MAG SARL	M89400003127K	DGE	16/03/2020	137 003 576
51	PLANTATION DU HAUT PENJA (PHP)	M060400018996K	DGE	30/03/2020	382 267 835
52	PLANTATION DU HAUT PENJA (PHP)	M060400018996K	DGE	30/03/2020	327 174 350
53	PARLYM CAMEROUN SARL	M071100037519Z	DGE	30/03/2020	141 810 907
54	CENTRE INDUSTRIEL FORESTIER DE LA MINEDOUROU (CIFM)	M059500008291Q	DGE	30/03/2020	77 026 805
55	MAG SARL	M089400003127K	DGE	31/03.2020	332 361 340
56	SESAME SARL	M041000031915B	CRIL2	6/4/2020	12 572 737
57	TRANSAFRIK LOGISTICS	M041000031224B	DGE	6/4/2020	489 446 198
58	DELTA TRANSPORT	M011000029885J	DGE	13/03/2020	252 061 909
59	SEFECCAM	M020100020752T	DGE	14/04/2020	256 377 162
60	GREEN VALE INCORPORATION (GVI)	M069500010962X	DGE	20/04/2020	104 038 597
61	CONFEXCAM SARL	M021400049189D	CRIC1	27/04/2020	265 867 865
62	DINO ET FILS SA	M109600006314G	DGE	4/5/2020	417 070 489
63	SFIL	M2720001877M	DGE	4/5/2020	112 655 397
64	SEFAC	M116700000360F	DGE	4/5/2020	409 353 933
65	SAVON OLEAGINEUX COSMETIQUE (SOC) SARL	M017500000100E	DGE	8/5/2020	189 262 530
66	INTERNATIONAL BUSINESS AND INDUSTRIES (IBI) SA	M121412241975J	DGE	8/5/2020	739 674 801
67	SUPER CONFORT SARL	M070000010984Z	DGE	8/5/2020	335 708 011

N°	ENTREPRISES	NIU	SDR	DATE D'ARRIVEE A LA CRRIT	MONTANT
68	TRANSPORT OMAIS AHMED (TOA)	P014000000103M	DGE	3/3/2020	203 664 027
69	PALLISCO	M107100001742U	DGE	17/04/2020	17 216 419
TOTAL					25 000 000 000

❖ *Situation des dossiers en instance*

Les montants alloués pour les paiements des arriérés et les remboursements des crédits TVA ont été totalement consommés

III.1.3 Exécution de dépenses par administrations du programme 973 renforcement de la recherche et de l'innovation

L'objectif de ce programme est d'inciter le développement au niveau local des solutions innovantes pouvant aider dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, à travers les actions de développement de la recherche et de la production des produits pharmaceutiques de première nécessité, le renforcement de la production des semences améliorées et d'un meilleur encadrement des producteurs pour ce qui est des cultures de grande consommation (riz, blé, maïs, etc.) ou des produits de substitution (manioc, patate, etc...). Le MINRESI étant l'administration pouvant concourir à l'atteinte de cet objectif.

1. Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation

❖ *Justification du choix de l'administration*

Dans le cadre du plan gouvernemental de riposte contre la Covid-19, la recherche scientifique joue un rôle prépondérant notamment en ce qui concerne le 4eme objectif du pilier de la stratégie de riposte du Cameroun relatif au renforcement de la recherche et de l'innovation face à la Covid-19 et à la résilience économique et sociale.

Au regard de ses missions régaliennes, il apparaît opportun de confier au MINRESI conformément à l'objectif suscité, la mise en œuvre des plans structurels en réponse aux enseignements tirés de la crise, eu égard à la fragilité et à la dépendance de notre économie. En particulier, il s'agira d'exploiter la disponibilité annoncée des financements en faveur des structures de recherche, de manière à promouvoir la production locale des biens de première nécessité, notamment pour ce qui est des médicaments.

Le choix de cette administration se justifie également parce qu'elle a été identifiée comme responsable de la production des médicaments de lutte contre la Covid-19 notamment l'Hydroxy chloroquine et l'Azithromycine par l'Institut de Recherches Médicales et d'Études des Plantes Médicinales (IMPM), de la production des masques et gels hydro alcooliques par le Comité National de Développement des Technologies (CNDT), de la production de semences améliorées et d'un meilleur encadrement des producteurs en matière de cultures de grande consommation ou des produits de substitutions notamment la production piscicole et de monogastriques améliorés par l'Institut de Recherches Agricoles pour le Développement (IRAD) et de la production des tests rapides, équipements et réactifs par le Centre de Recherches sur les Maladies Émergentes et Ré-émergentes (CREMER).

❖ *Mode opératoire*

Dans la perspective de la mise en œuvre des activités de la riposte sectorielle contre le Coronavirus, le MINRESI a mis en place des mesures pour une exécution harmonieuse de ses tâches. Ainsi, le Ministre a signé un certain nombre de décisions notamment :

- La décision N°0063/D/MINRESI/B00/G00 du 06 août 2020 portant création, organisation et composition du Comité de Supervision et de Suivi de la mise en œuvre des activités du programme 973 « Renforcement de la recherche et de l'Innovation » ;
- La décision N°0064/D/MINRESI/B00/G00 du 06 août 2020 portant désignation d'un agent comptable chargé des opérations de comptabilités matières pour les activités du programme 973 ;
- La décision N°0065/D/MINRESI/B00/G00 du 06 août 2020 portant désignation des points focaux chargés de la mise en œuvre des activités du programme 973.

Par la même occasion, Madame le MINRESI a signé les contrats de performances, avec les points focaux désignés, à qui il revenait la responsabilité d'identifier les tâches à mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution des différentes activités.

❖ *Exécution financière*

Dans le cadre de l'implémentation du CAS-Covid-19, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation a bénéficié d'une enveloppe de FCFA 6,1 milliards pour la mise en œuvre des activités du programme 973 intitulé « Renforcement de la recherche et de l'innovation »

dans lequel à date, aucune dépense n'a été ordonnancée. Le tableau ci-après présente l'exécution financière par activité au MINRESI.

Tableau 31 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINRESI

ACTIVITES	DOTATION INITIALES (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 01 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE PREMIERE NECESSITE					
Évaluation des performances des tests de dépistage rapide de la COVID-19 en vue de la certification	75 555	0	0,0%	0	0,0%
Développement de la recherche et de la production locale des produits pharmaceutiques de première nécessité antibiotique, antipaludique, anti-inflammatoire et immuno-modulateur	500 000	0	0,0%	0	0,0%
Renforcement de la collaboration entre naturopathes et personnel soignant pour le développement et la certification des produits traditionnels	100 000	0	0,0%	0	0,0%
Production de la chloroquine et de l'azithromycine	4 054 445	0	0,0%	0	0,0%
ACTION 03 : RENFORCEMENT DE LA PRODUCTION DE SEMENCE AMELIOREES ET D'UN MEILLEUR ENCADREMENT DES PRODUCTEURS POUR CE QUI EST CULTURE DE GRANDE CONSOMMATION OU DES PRODUITS DE SUBSTITUTION					
MINRESI (IRAD): Utilisation des extraits de plantes médicinales traditionnels pour le contrôle des parasites intestinaux des ruminants et des maladies/ravageurs des plantes et produits agricoles	320 000	0	0,0%	0	0,0%
Production des semences de pré base de cultures vivrières prioritaires pour le renforcement de l'autosuffisance alimentaire et nutritionnelle	660 000	0	0,0%	0	0,0%
Renforcement de la production piscicole et de monogastriques améliorés	390 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	6 100 000	0	0,0%	0	0,0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Aucune activité n'a été exécutée dans son entièreté au MINRESI. En effet, cette administration n'a procédé qu'aux travaux préparatoires à l'instar de l'élaboration des termes de références.

Il conviendrait de signaler que le MINRESI a reçu une avance de trésorerie d'un montant d'un (01) milliard à travers le MINSANTE pour la production de l'Hydroxychloroquine et l'Azithromycine, les tests rapides, équipements et réactifs ainsi que les gels hydro alcooliques.

❖ *Situation des dossiers en instance*

Jusqu'au 31 mars 2021, le MINRESI a préparé et présenté globalement soixante-cinq (65) dossiers dont 40 ont reçus des attestations d'éligibilité, avec un montant des dépenses non payées de 16,5 millions pour deux dossiers.

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	INCREDIBLE INDIA IMPORT AND EXPORT AGENCY	Prestations DHL, Frais de déclarant, Location camion et transport cargo logistique + manutention Dla/Ydé, Avis de paiement (Taxe informatique)	7 182 323
2	ETS PIERRE ET LES ANGES	Confection et impression des boîtes, soit 45.000 boîtes pour HYDROXYCHLOROQUINE et 5.000 boîtes pour AZITHROMYCINE	9 356 250
TOTAL			16 538 573

❖ *Difficultés rencontrées*

Les principales difficultés rencontrées par les points focaux étaient essentiellement liées aux procédures d'exécution de la dépense publique notamment :

- les rejets pour des montants et quantités jugés excessifs par le Contrôleur Financier ;
- la lourdeur des procédures de traitement des dossiers ;
- le problème de non maîtrise des procédures d'exécution de dépenses du CAS Covid-19.

III.1.4 Situation d'exécution de dépenses par administrations programme 974 : Résilience Sociale

L'objectif de ce programme est d'atténuer les répercussions sociales de la pandémie à Coronavirus, à travers les actions de développement du système d'éducation-formation à distance, distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural en tirant avantage de la décentralisation, développement des outils d'apprentissage et contrôle à distance des plateformes de travail virtuelles, mise en place d'un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante, extension du programme filets sociaux avec un accent sur les foyers de contamination, soutien aux personnes socialement vulnérables (personnes âgées et enfants de la rue...), mise en place d'un dispositif plus efficace pour les incitations et production locale des produits de consommation courante.

Les Chapitres budgétaires qui devraient concourir à l'atteinte de cet objectif sont le MINESUP, MINESEC, MINEDUB, MINCOMMERCE, MINPROFF, MINTSS, MINAS, et MINEPAT.

2. Ministère de l'Enseignement Supérieur

❖ *Justification du choix de l'administration*

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a dans son communiqué du 17 mars 2020 présenté la Stratégie Gouvernementale de Riposte face à la Pandémie de Coronavirus et annoncé la fermeture jusqu'à nouvel ordre, des établissements publics et privés des différents ordres d'enseignement, ainsi que le report des compétitions sportives universitaires. Le Gouvernement s'est retrouvé ainsi confronté à des risques d'annulation de l'année académique 2019/2020 qui était déjà rendue à son deuxième et dernier semestre.

Le sous-système de l'Enseignement Supérieur a été identifié comme l'un des secteurs sociaux les plus exposés aux risques de propagation de la Covid-19 en raison de l'engorgement des étudiants dans les amphithéâtres des universités marqué par le nombre d'étudiants qui est en général en dépassement de leurs capacités réelles. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur en sa qualité de tutelle des Universités d'Etat et des établissements d'enseignement supérieur privé, s'est retrouvé dans l'incapacité d'assurer une formation de qualité respectant les conditions sanitaires prescrites par l'OMS. Ces conditions recommandées par l'OMS visaient le respect des mesures barrières édictées notamment la distanciation sociale difficile à mettre en œuvre à l'immédiat en raison de l'impossibilité de disposer de nouveaux amphithéâtres et d'enseignants supplémentaires.

Le Gouvernement a donc opté pour le développement des enseignements à distance et la distribution des outils et supports pédagogiques en milieu rural. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur a ainsi reçu une dotation de 6 milliards dans le décret N°2020/3221/PM du 22 juillet 2020 fixant la répartition de la dotation du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, pour mettre en œuvre l'action de « Développement des outils d'apprentissage et de contrôle à distance des plateformes de travail virtuelles ».

❖ *Mode opératoire*

A la suite de la signature du décret de répartition, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur a décentralisé la gestion des ressources destinées aux institutions universitaires.

Il a dans ce sens signé aux mois de septembre et octobre 2020 avec chaque recteur des Universités d'Etat et le Coordonnateur de l'Université Inter-Etats Cameroun-Congo, une convention d'une durée de quatre mois renouvelables, portant sur la mise en œuvre des activités de lutte contre la pandémie COVID-19 au sein des différents établissements d'enseignement supérieur.

Chacune des huit Universités d'Etat a bénéficié de 303,9 millions, tandis que l'Université Inter-Etats Cameroun-Congo a reçu une allocation de 68,5 millions.

Comme prescrit par les différentes conventions, chaque responsable d'institution universitaire a mis en place un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des conventions et composé d'un point focal et d'un agent chargé des opérations de comptabilités-matières.

Au niveau central, un groupe de travail a été créé aux fins de vérifier le respect de la convention par les Universités lors du montage de leurs dossiers avant la transmission au Ministère des Finances pour la suite de la procédure. La sélection des entreprises chargées de la réalisation des prestations dans le cadre de la mise en œuvre des activités du CAS Covid-19 a été confiée aux services compétents des universités d'Etat.

Les dépenses ont été effectuées suivant la procédure d'urgence prévue par la réglementation en vigueur conformément aux conventions signées entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et les responsables des différents établissements.

Par ailleurs, les prestations ont été réalisées au niveau central suivant la procédure normale à l'exception du marché portant sur la « fourniture des communications électroniques » dont l'exécution a été confiée à la CAMTEL après l'obtention d'un accord de gré à gré du Ministère des Marchés Publics.

❖ *Exécution financière*

A date, aucun dossier éligible n'a encore été ordonnancé. Sur les soixante-quinze (75) dossiers du MINESUP d'un montant cumulé de 4,5 milliards, seuls dix-neuf (19) dossiers d'un montant 603,1 millions ont été transmis au Ministère des Finances pour engagement.

Le tableau ci-après présente la situation de l'exécution financière des activités du MINESUP :

Tableau 32 : situation de l'exécution financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 07 : DEVELOPPEMENT DES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET CONTROLE A DISTANCE ET DES PLATEFORMES DE TRAVAIL VIRTUEL					
Désinfection des salles de cours, TD et amphithéâtre	850 000	0	0,0%	0	0,0%
Prise en charge médicale et psychologique des étudiants	550 000	0	0,0%	0	0,0%
Approvisionnement en eau potable	198 000	0	0,0%	0	0,0%
Hygiène et salubrité au sein des campus	1 100 000	0	0,0%	0	0,0%
Veille de la distanciation sociale et de la sécurité au sein du campus	118 000	0	0%	0	0%
Supervision, suivi de la mise en œuvre des activités du fond spécial de solidarité pour la lutte contre la covid-19	50 000	0	0,0%	0	0,0%
Apprentissage à distance et en présence	3 134 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	6 000 000	0	0,0%	0	0,0%

(*en milliers de FCFA)

❖ *Situation des dossiers en instance*

Soixante-quinze (75) dossiers d'un montant cumulé 4,5 milliards sont en cours de traitement dans le circuit de la dépense. Il s'agit notamment de :

- neuf (9) dossiers d'un montant cumulé de 138,8 millions en attente de délivrance de visa budgétaire ;
- quarante-sept (47) dossiers d'un montant de 3,7 milliards retournés au MINESUP pour la signature des marchés et l'enregistrement ;
- dix-neuf (19) dossiers d'un montant de 603,1 millions transmis à nouveau au Ministère des Finances pour engagement.

Il convient de signaler que le tableau ci-dessous s'étend aux dépenses ayant obtenu des attestations d'éligibilité et en attente de visa budgétaire.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	ETS KANAATH	Bon de commande pour l'acquisition du matériel de sonorisation à l'Université de Ngaoundéré	3 999 998
2	ETS STANDARD BIOMEDICALS	Extension of the Health Unit at the University of Buea	37 289 475
3	ETS B& E ENTERPRISE	Construction of a toilet block at the University of Buea	21 874 993
4	ETS KYTECH COMPANY	Rehabilitation of bore holes at the University of Buea	19 986 300
5	ETS AMD	Travaux de construction de forages et aménagement des points de lavage de mains à l'Université de Yaoundé 2-Soa	30 393 677
6	ETS BICAM	Travaux de réhabilitation du CMS, travaux de réhabilitation des amphithéâtres, salles de cours et salles de TD, Travaux de réhabilitation de bâtiments administratifs, travaux de construction des blocs de toilettes à l'Université de Yaoundé II-Soa	112 319 536
7	ETS NGAH FERDINAND	Exécution des travaux de construction de deux (02) blocs toilettes à l'Université de Bamenda	21 716 618
8	ETS SAABPOUNE	Travaux de construction d'une salle Polyvalente au CMS du Campus de Kongola à l'Université de Maroua	43 736 407
9	ETS CAM-MOVE SARL	Matériel et équipements sanitaires pour la désinfection (Lot1)	9 029 610
10	ETS MEDICAL PLUS SARL	Equipements et produits sanitaires pour la désinfection (Lot6)	28 315 913
11	ETS CAM-MOVE SARL	Matériel et équipements sanitaires la désinfection (Lot3)	9 542 385
12	ETS CAM-MOVE SARL	Matériel et équipements sanitaires pour la désinfection (Lot2)	9 029 610
13	ETS MEDICAL PLUS SARL	Produits pour la désinfection (Lot4)	11 824 830
14	ETS FREELANCE SERVICES.INT	Facture Pro forma : « Repairs of Voip Telephone Network at University of Buea	3 999 645
15	ETS MDG MAAK DESIGN GROUP	Facture Pro forma : « Identification de Aquiferes en vue de l'implémentation d'un forage à la Faculty of Health Science et l'ENSET de Kumba .University of Buea	1 578 150

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
16	GROUPEMENT ABDON SARL/	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université Inter-Etats Congo - Cameroun à Sangmélima	56 542 310
17	GLOBAL ENERGIZER	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Yaoundé I	53 147 032
18	SOCIETE TROPFEN ENGINEERING SARL	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Ngaoundéré	63 998 859
19	SOCIETE TUMS SARL	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Buea	65 271 488
20	ETS COTRAP	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement Numérique Universitaire de l'Université de Bamenda	53 189 674
21	ETS COTRAP	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Maroua	97 734 319
22	SOCIETE ENTREBATT SARL	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Dschang	73 020 496
23	SOCIETE ENTREBATT SARL	Marché de gré à gré pour la fourniture des services de communications électroniques	2 500 000 000
24	CAMEROON TELECOMMUNICATIONS (CAMTEL)	Acquisition du matériel et la mise en place d'une solution de visioconférence au Ministère de l'Enseignement Supérieur	65 068 763
25	Société KIAMA S.A	Acquisition des licences dans les services centraux du Ministère de l'Enseignement Supérieur	19 974 375
26	Société KIAMA S.A	Acquisition des masques, des thermo flashes, gels désinfectants au MINESUP	49 993 192
27	ETS : AFRIQUE EXPRESS SARL	Factures Pro-forma N°07 /FP. Matières et Objets A/S Autres fournitures courantes des services pour la supervision, suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds spécial de solidarité pour la lutte contre la COVID 19	4 999 222
28	ETS : NGUE & FILS	Factures Pro forma N°07 /FP. Matières et Objets A/S Autres fournitures courantes des services pour la supervision, suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds spécial de solidarité pour la lutte contre la COVID 19	4 999 306
29	ETS : NGUE & FILS	Factures Pro forma N°07 /FP. Fournitures courantes A/S Autres fournitures courantes des services pour la supervision, suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds spécial de solidarité pour la lutte contre la COVID 19	3 999 999
30	ETS : AFRIKAN CONCEPT	Construction de deux (02) postes (guérites) de sécurité au Campus d'Akwa de l'Université de Douala	9 375 000
31	ETS OLI SEKE	Réhabilitation du Centre Médicosocial (CMS) (Construction et équipement du Hangar) au Campus 1 de l'Université de Douala	37 500 000
32	ETS A.K.LOGISTICS	Aménagement des points de lavage des mains au Campus 1 et 2 à l'Université de Douala	10 440 000
33	ETS A.A.M PRESTATIONS	Construction d'un bloc de dix (10) toilettes au Campus 1 (CMS) de l'Université de Douala	21 875 000
34	ETS A.A.M PRESTATIONS	Réhabilitation de l'Amphithéâtre Roger Gabriel NLEP, au Campus1 DE L'Universit2 de Douala	43 750 000
35	PENIEL ENGINEERING SOCIETE KOZIMS INTERNATIONAL	Équipement du CMS au Campus 1 de l'Université de Douala	10 440 000

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
36	ETS A.K.LOGISTICS	Approvisionnement en eau potable : Réhabilitation des forages et rénovation des réseaux d'approvisionnement aux Campus 1 d'Akwa de l'Université de Douala	20 000 000
37	SOCIETE KOZIMS INTERNATIONAL	Acquisition des portiques de désinfection (matériels et équipements sanitaires) à l'Université de Douala	18 400 000
38	ETS NOUDICAM PLUS SARL	Facture Pro forma pour l'installation de la vidéos surveillance au Campus de l'Université de Douala	3 162 915
39	ETS HAMID &FRERES	Fourniture des portiques de désinfection contre le Covid19 à l'Université de N'Gaoundéré	22 997 363
40	ETS BUNGKEU ENTERPRISE	Exécution des travaux de construction d'un forage et extension du réseau d'eau à l'Université de Bamenda	19 985 715
41	ETS INTER TRAVAUX PUBLICS	Exécution des travaux de construction de deux postes de sécurité à l'Université de Bamenda	9 372 633
42	ETS UBA VENTURES PLC	Fourniture des masques, thermo flash, gels désinfectants, tests et autres préventions à l'Université de Bamenda	29 926 633
43	ETS JAROCE SERVICES	Fourniture des Équipements du Centre Médico-Social de l'Université de Bamenda	10 393 234
44	ETS AGL SERVICES SARL	Fourniture et installation des portiques de désinfection intelligents à l'Université de Bamenda	22 896 000
45	ETS AGL SERVICES SARL	Fourniture des produits de désinfection à l'Université de Bamenda	10 385 363
46	ETS AROH-KEH	8- Réhabilitation des salles de cours, salles de TD, amphithéâtres et ateliers à l'Université de Bamenda	43 740 900
47	ETS AROH-KEH	Réhabilitation des CMS (Exécution des travaux de réhabilitation du CMS de l'Université de Bamenda	37 486 834
48	ETS JAROCE SERVICES	Fourniture du matériel sanitaire au CMS de l'Université de Bamenda	12 383 900
49	ETS NGAH FERDINAND	Exécution des travaux d'aménagement des points de lavage des mains à l'Université de Bamenda	10 298 430
50	ETS AGL SERVICES SARL	Fourniture du matériel de désinfection à l'Université de Bamenda	10 380 713
51	ETS PRAM'S GOLDEN	Construction d'un forage d'eau potable, équipe de pompe à énergie électrique à la Cité U à L'Université de Maroua	11 000 000
52	ETS SALI HAMADOU	Travaux de construction d'un Hangar au CMS du Campus de Kongola à L'Université de Maroua	37 490 173
53	ETS RIKON INTERNATIONAL LTD	Réhabilitation des CMS (construction, agrandissement, réhabilitation des bâtiments destinés aux hôpitaux et aux centres à l'Université de Dschang	32 687 750
54	ETS RIKON INTERNATIONAL LTD	Équipement des CMS (acquisition, rénovation, gros entretien des matériels et équipement hospitaliers en vue de la prise en charge médicale et psychologique des étudiants à l'Université de Dschang	15 200 000
55	ETS INTERNATIONAL CONSTRUCTIONS AND SERVICES (ICS)	Travaux de construction des forages (construction, aménagement, rénovation des réseaux d'eau), en vue de l'approvisionnement en eau potable du Campus G et de sécurisation de certains ouvrages du campus C de l'Université de Dschang	21 500 000
56	ETS NEW BUILDINGS/TK CONSULT ENTERPRISE	Rehabilitation of some Infrastructure to Enhance Hygiene and Sanitation on the Campus of the University of Buea	30 614 522
57	ETS AE VENTURES/AM ENTERPRISE	Rehabilitation and Extension of security posts at the University of Buea	9 300 000

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
58	ETS KING-TECH ENTERPRISE	Rehabilitation and Extension of Hand-Wash Points at the University of Buea	10 433 540
59	ETS HOPECAM COMPANY LIMITED	Supply of Disinfection equipment to University of Buea	23 000 000
60	ETS HOPECAM COMPANY LIMITED	Supply of medical equipment to the University of Buea	10 440 000
61	ETS STANDARD BIOMEDICALS	Supply of disinfectants and reagents for the University of Buea	10 440 000
62	ETS STANDARD BIOMEDICALS	Supply of disinfection materials for the University of Buea	10 440 000
63	ETS MACAM	Alimentation en énergie électrique du Centre de Développement du Numérique Universitaire de l'Université de Yaoundé II- Soa	166 341 825
64	ETS OLI SEKE	Achat de matériels et des produits de désinfection (masques, thermo flashes, vaccins tests et autres prévention) Lot1	47 880 000
65	ETS OLI SEKE	Achat de matériels et des équipements sanitaires à l'Université de Douala (Centre hospitalier UDO) Lot2	12 500 000
66	ETS GMBT & PARTNERS	Fourniture des produits de désinfection du COVID19 à l'Université de Ngaoundéré	10 175 006
67	ETS AFRIQUE EXPRESS SARL	3-Entretien des ponts de lavage des mains à l'Université de Ngaoundéré	10 315 125
68	ETS MASSA	Exécution des travaux de réhabilitation de trois (03) blocs de latrines et construction de deux (02) blocs de quatre (04) latrines à l'Université de Ngaoundéré	21 851 966
69	ETS MAMOUDOU NASROU	Fourniture des équipements du Centre Médico-Social de l'Université de Ngaoundéré	10 404 562
70	ETS BABALY	Exécution des travaux de construction de deux (02) forages électriques de l'Université de Ngaoundéré	19 995 840
71	ETS BABALY	Exécution des travaux de construction de six (06) postes de sécurité à l'Université de Ngaoundéré	9 373 975
72	ETS MASSA	Exécution des travaux d'extension du Centre Médico-Social de l'Université de Ngaoundéré	37 499 797
73	ETS AFRIQUE EXPRESS SARL	Acquisition des masques, thermo flash et gels désinfectant de l'Université de Ngaoundéré	28 560 375
74	ETS MAGLA	Fourniture des équipements sanitaires pour COVID19 à l'Université de Ngaoundéré	12 163 500
75	ETS AFRIQUE EXPRESS SARL	Fourniture du matériel de désinfection du COVID19 de l'Université de Ngaoundéré	10 368 788
76	MAMOUDOU NASROU	Exécution des travaux de construction des salles de cours à l'Université de Ngaoundéré	43 749 350
77	ETS MACAM	Équipement des CMS (acquisition, rénovation, gros entretien des matériels et équipement hospitaliers en vue de la prise en charge médicale et psychologique des étudiants à l'Université de Dschang	51 300 800
78	ETS MACAM	Aménagement des points de lavage des mains (Travaux d'aménagement et de clôture de terrain à l'Université de Dschang	32 911 439
79	ETS MACAM	Réhabilitation des salles de cours, salles de TD, amphithéâtres et ateliers (construction, agrandissement, rénovation des bâtiments destinés à des salles de classes et autres l'Enseignement à l'Université de locaux destinés à Dschang	32 911 439
80	ETS MACAM	Travaux de construction des blocs toilettes/réhabilitation, construction aménagement, rénovation des réseaux d'eau) en vue de l'hygiène et salubrité au sein des campus de l'Université de Dschang	27 375 250

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
81	ETS MACAM	Acquisition des masques, des thermo flashs et gels désinfectants (Achat de vaccins ou test et autres préventions à l'Université de Dschang	17 500 000
TOTAL			4 717 491 837

❖ *Difficultés rencontrées*

L'exécution des dépenses a été entravée par un déficit d'appropriation des procédures du CAS Covid-19 par les acteurs de l'exécution du budget dudit CAS.

Les dossiers initiés par les universités transitaient par le Ministère de l'Enseignement Supérieur avant de parvenir au circuit du CAS Covid-19 au Ministère des Finances. Ce qui avait pour conséquence un rallongement important des délais de traitement ; surtout quand la liasse de la dépense avait une insuffisance qui devait être corrigée au niveau des universités.

3. Ministère de l'Enseignement Secondaire

❖ *Justification du choix de l'administration*

Dans le cadre de la riposte contre le Coronavirus et à la suite des mesures édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le Chef de l'Etat a instruit treize mesures barrières le 18 mars 2020 parmi lesquels la fermeture temporaire de tous les établissements scolaires (mesure n°3) et l'interdiction de tout rassemblement de plus de cinquante personnes (mesures n°4)

La réouverture des Établissements Scolaires avec pour contrainte majeure les risques de propagation du Coronavirus à cause de la proximité physique des personnes, a imposé au secteur de l'Éducation de réexaminer la capacité d'accueil des établissements scolaires (plus de 80 mille personnels enseignants et 2 millions d'élèves).

En effet, en ce qui concerne principalement les zones urbaines, l'accroissement démographique a souvent poussé les établissements scolaires à accueillir plus de 60 élèves par salle de classe au lieu de 50, ce qui ne favorise pas le respect minimal des mesures de distanciation physiques édictées.

L'accroissement des capacités d'accueil était nécessaire à travers la construction de salles de classe additionnelles, la réhabilitation des salles de classe endommagées et la fourniture des tables bancs.

D'autre part, afin d'implémenter les gestes barrières en milieu scolaire, il était question de mettre des désinfectants, des masques, des gels, des dispositifs de lavage des mains et des réserves d'eau potable à la disposition des établissements scolaires.

Étant donné que le Ministère des Enseignements Secondaires est chargé d'une part de la politique scolaire et d'autre part de la mise œuvre de la politique sanitaire en milieu scolaire (article 53 du décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires), il a été retenu dans le cadre du CAS Covid-19 pour une riposte efficace contre le Coronavirus en milieu scolaire notamment au niveau de l'enseignement secondaire.

❖ *Mode opératoire*

Un groupe de travail ministériel a été mis en place par le Ministre des Enseignements Secondaires, en vue de procéder à l'identification des projets. Les éléments pris en compte ont été les suivants :

Pour les infrastructures scolaires, l'objectif était d'améliorer la distanciation physique dans les établissements scolaires, d'où la sélection des établissements cibles présentant un ratio nombre d'élèves par salle de classe élevé (en générale dans les grandes villes) ;

Pour les autres mesures barrières, la répartition des matériels (masques, gels hydro alcooliques, savon etc...) a été faite entre les dix (10) régions au prorata des effectifs. Il revenait à chaque Délégué Régional, la répartition entre les Délégations Départementales, ainsi de suite.

S'agissant la mise en œuvre des dispositifs d'enseignements secondaires à distance, chaque région a bénéficié d'un projet de construction et d'équipement de deux (02) salles multimédia pour l'enseignement à distance.

Les manuels scolaires destinés aux élèves de classes d'examens (BEPC pour le sous-système francophone et les GCE O level pour le sous-système anglophone) ont été répartis au dix (10) Régions au prorata des effectifs.

❖ *Exécution financière*

L'exécution de la dotation allouée au MINESEC dans le cadre du CAS Covid-19 se décline dans le tableau ci-après :

Tableau 33 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINESEC

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 03 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/ FORMATION A DISTANCE					
Digitalisation des cours du Secondaire pour la radio, la télévision et l'internet	160 000	0	0,0%	0	0,0%
Mise en œuvre des mesures barrières dans les établissements d'enseignement secondaires (désinfection des établissements scolaires, approvisionnement en masques, en gels, en dispositifs de lavage des mains et d'eau potable)	1 950 000	0	0,0%	0	0,0%
Mise en place d'un dispositif d'enseignement à distance dans le Secondaire (plateformes numériques, salles multimédia)	710 000	0	0,0%	0	0,0%
Production et distribution des supports pédagogiques pour les élèves des zones rurales (disciplines scientifiques et techniques)	480 000	0	0,0%	0	0,0%
ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 03 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/ FORMATION A DISTANCE					
Renforcement de la capacité d'accueil des établissements scolaires des localités à fort effectif (fabrication des tables bancs additionnelles, construction de nouvelles salles de classe, réhabilitation des salles de classe sinistrées)	3 650 000	253 083	6,9%	59 680	1,6%
Supervision, Suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds Spécial de solidarité pour la lutte contre la Covid-19	50 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	7 000 000	253 083	3,6%	59 680	0,9%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA.

❖ Situation des dossiers en instance

De la collecte des informations au MINESEC, 140 dossiers sont en instance pour un montant de 6,2 milliards.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	Ets BINKOLA	Réhabilitation des salles de classe au CES de NDIAM-BADI	12 078 024
2	Ets AMAÏS ATAMLA	Réhabilitation d'un bloc de pédagogique en R+1 au ENIET de GAROUA	13 161 622
3	ETS HIGH SERVICES	Réhabilitation des salles de classe au Lycée Bilingue de MAYO-OULO	7 973 525
4	ETS NEMA COMPAGNIE	Réhabilitation des salles de classe au Lycée de DEMSA	6 909 803
5	ETS MARLIS VENTURES LIMITED	Rehabilitation works of some classroom started by the P.T. at G.T.H.S BAMENDANKWE	12 000 000
6	ETS MARLIS VENTURES LIMITED	Rehabilitation works of some classroom started by the P.T. at G.T.H.S BAMENDANKWE	19 750 000
7	ETS MARLIS VENTURES LIMITED	Réhabilitation des salles de classe et du labo informatique à l'ENIEG DE BAMENDA	8 652 065

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
8	ETS EL NDA'ALTY ET FILS	Travaux de réhabilitation d'un bloc de 2 salles de classe au LYCEE DE MANGUIEMBOU	5 200 000
9	ETS LE STRATEGUE	Réhabilitation des salles de classe au LYCEE DE BAFANG RURAL	6 500 885
10	ETS DEF BUILDING	Réhabilitation du bloc administratif à l'ENIEG DE MBOUDA	8 795 522
11	ETS MICONCEPT	Renforcement de la structure d'un bloc pédagogique R+1 à ENIET D'EBOLOWA	35 000 000
12	ETS PANDORA	Réhabilitation des salles de classe au LYCEE BILINGUE D'EBOLOWA II	14 159 745
13	ETS GOD'S WILLING ENTERPRISE	Réhabilitation de 2 blocs de 2 salles de classe au CETIC DE NTEMNZEM	14 000 000
14	THE A1 GROUP	Réhabilitation des salles de classe au CES DE FIANGO KUMBA II	14 007 400
15	ETS ECOTRA	Fourniture des manuels scolaires officiels aux élèves des sous-systèmes francophone des zones rurales du Cameroun Lot 1	314 857 014
16	SHILOH PRINTERS AND SERVICES	Fourniture des manuels scolaires officiels aux élèves des sous-systèmes anglophone des zones rurales du Cameroun Lot 2	145 084 680
17	WORLD WIDE COM SARL	Fourniture en urgence de 500 thermo flash infrarouges au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 1	119 250 000
18	ETS NEW WAY SERVICE	Fourniture en urgence de 500 thermo flash infrarouges au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 2	119 250 000
19	ETABLISSEMENTS EGETRA	Fourniture en urgence de 455 cartons de savons et 300 gels hydro alcooliques Lot 1	9 007 500
20	ETABLISSEMENTS SANTANAINK.COM	Fourniture en urgence de 910 cartons de savons et 600 gels hydro alcooliques Lot 2	18 015 000
21	ETABLISSEMENTS SANTANAINK.COM	Fourniture en urgence de 910 cartons de savons et 600 gels hydro alcooliques Lot 3	18 015 000
22	ETABLISSEMENTS YANG FUU JUNIOR	Fourniture en urgence de 455 cartons de savons et 300 gels hydro alcooliques Lot 4	10 714 000
23	ETABLISSEMENTS NELEDJI	Fourniture en urgence de 637 cartons de savons et 420 gels hydro alcooliques Lot 5	12 610 500
24	ETABLISSEMENTS NELEDJI	Fourniture en urgence de 637 cartons de savons et 420 gels hydro alcooliques Lot 6	12 610 500
25	ETABLISSEMENTS CAMPROP' NET PLUS	Fourniture en urgence de 910 cartons de savons et 600 gels hydro alcooliques Lot 7	18 014 900
26	MENTI GLOBAL SERVICE Sarl	Fourniture en urgence de 910 cartons de savons et 600 gels hydro alcooliques Lot 8	18 015 000
27	SANDALEY FILS	Fourniture en urgence de 728 cartons de savons et 480 gels hydro alcooliques Lot 9	14 412 000
28	MENTI GLOBAL SERVICE Sarl	Fourniture en urgence 774 cartons de savons et 510 gels hydro alcooliques Lot 10	5 404 500
29	SANTANAINK.COM	Fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydro alcooliques Lot 11	15 312 750
30	SANTANAINK.COM	Fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydro alcooliques Lot 12	15 312 750
31	Ets CAMPROP' NET PLUS	Fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydro alcooliques Lot 13	7 205 960
32	MADIBA ENTERPRISE	Fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydro alcooliques Lot 14	7 206 000
33	SOCIETE PARAMOUNT SARL	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 1	53 662 500
34	SOCIETE PARAMOUNT SARL	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 2	53 662 500
35	SOCIETE PARAMOUNT SARL	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 3	53 662 500
36	ETABLISSEMENTS NELEDJI	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 4	53 662 500
37	ETABLISSEMENTS COMPAGNIE CENTRALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 5	53 662 500

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
38	ETABLISSEMENTS SAB	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 6	53 662 500
39	ETABLISSEMENTS SIFCAM	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 7	53 662 500
40	ETABLISSEMENTS LA ROSE	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 8	53 662 500
41	TCHARICAM ENTERPRISE	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres LOT 9	53 662 500
42	ETS E.GE.TRA	Fourniture en urgence de 35 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires - Lot 1	47 998 125
43	CONFECTION MANDILARIS	Fourniture en urgence de 70 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 2	95 954 513
44	CONFECTION MANDILARIS	Fourniture en urgence de 70 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 3	95 954 513
45	ETS KUNJOM	70 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 4	47 985 000
46	ETS AMANDJID	Fourniture en urgence de 35 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires - Lot 5	67 179 000
47	ETS AMANDJID	Fourniture en urgence de 49 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 6	67 179 000
48	ETS A.D. & COMPAGNIE	Fourniture en urgence de 70 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 7	95 996 250
49	ETS COM 3 Sarl	Fourniture en urgence de 70 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 8	95 996 250
50	ETS NEMA COMPAGNIE	Fourniture en urgence de 56 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 9	64 400 000
51	ETS A.D. & COMPAGNIE	Fourniture en urgence de 21 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 10	95 996 250
52	ETS SANTANA	Fourniture en urgence de 59 500 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 11	81 596 813
53	ETS COM 3 Sarl	Fourniture en urgence de 59 500 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 12	81 596 813
54	ETS CHEZ REME	Fourniture en urgence de 28 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 13	38 398 500
55	ETS MASADRAH UNIS	Fourniture en urgence de 28 000 masques barrière en tissus lavables au Ministère des Enseignements Secondaires Lot 14	38 398 500
56	GLOBAL BUISINNESS Ltd,	Réhabilitation des salles de classe sinistrées au Lycée Bilingue d'EBONE	8 500 000
57	GLOBAL BUISINNESS Ltd	Réhabilitation de la clôture et une partie de la salle de classe au Lycée Bilingue de NDJOMBE	6 685 000
58	GLOBAL BUISINNESS Ltd	Réhabilitation de bâtiments "A" ; "B" au Lycée de MANENGOUBA	12 124 202
59	DYNAMITE CONSTRUCTION	Réhabilitation de 02 bâtiments en R+2 au Lycée Bilingue de NEW BELL	11 940 000
60	ETS EGCPs.	Renforcement de la structure d'un bloc pédagogique au Lycée de NYLON NDOGPASSI	28 468 553
61	Ets VOIX DU NKAM	Réhabilitation du système de commande électrique au Lycée Technique Professionnel Agricole de YABASSI	8 081 000
62	ETS PROGRESSIVE BUSINESS	Réhabilitation des salles de classe au LYCEE DE SAMBO	18 000 000

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
63	ETS LES SAUVEURS	Réhabilitation 08 salles de classe au LYCEE BILINGUE D'ABONG-MBANG	34 500 000
64	ETS LE BANQUIER	Réhabilitation d'un bloc de deux salles de classe avec bureaux au CES DE DAMAI	5 260 000
65	CTA2, MAROUA	Réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classe au LYCEE DE NOUBOU	11 846 295
66	ETS DEMA ET FILS	Réhabilitation de l'atelier de maçonnerie et d'électricité au CETIC DE GAREY	10 689 507
67	ETS AJIA	Réhabilitation de trois blocs de 02 salles de classe au LYCEE DE BIZILI	8 245 183
68	ETS ABDOULAYE ALI	Réhabilitation de deux blocs de 02 salles de classe et 01 bloc latrine au CETIC DE KALFOU	12 600 000
69	ETS ADJIA,	Réhabilitation de deux blocs de 02 salles de classe et 01 bloc de 06 latrines au CES DE MORA MASSIF	10 774 702
70	ETS DEMA ET FILS	Réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classe au LYCEE TECHNIQUE DE KOUSSERI	10 432 169
71	ETS AJIA	Réhabilitation des bâtiments des salles de classe au LYCEE BILINGUE DE MAROUA	20 225 587
72	ETS LE BANQUIER	Réhabilitation de 02 bloc de 02 salles de classe au CETIC DE DOGBA	5 504 000
73	ETS CAT2	Réhabilitation des salles de classe à l'ENIEG DE YAGOUA	6 008 725
74	ETS CHERIFFSON,	Réhabilitation d'un bloc de 03 salles de classe au CES DE DAMA	9 561 300
75	ETS CHERIFFSON,	Réhabilitation des salles de classe au CES BILINGUE DE ZEHLEVED	6 567 120
76	ETS CHERIFFSON,	Réhabilitation de 02 salles de classe et achèvement d'un bâtiment construit par les parents au LYCEE DE HOUPOU	12 606 380
77	Ets ELVIRA	Réhabilitation de 02 salles de classe au lycée Bilingue d'EDEA	7 974 950
78	MBUNYA AND SONS	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance AU LYCEE TECHNIQUE DE LIMBE	12 000 000
79	SOCIETE ACCENT MEDIA	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance de l'ENIEG BILINGUE de NGAOUNDERE et du Lycée de NGAOUNDERE MARDOCK	12 000 000
80	SOCIETE ACCENT MEDIA	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée Classique de NANGA EBOKO et du Lycée d'ESEKA	41 000 000
81	ETS IMPACT INNOVATEUR	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée Technique de BERTOUA et du Lycée Classique de YOKADOUMA	41 000 000
82	ECODIS SARL	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée de DOUKOULA et du Lycée de MAROUA DOMAYO	41 000 000
83	ETS IMPACT INNOVATEUR	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée de MANENGOUBA et du Lycée Bilingue de YABASSI	41 000 000
84	ETS IDVATION	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée de KOLLERE-GAROUA et du Lycée Technique de LAGDO	41 000 000
85	ETS DYNK'S ENGINEERING	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée Bilingue de BAYELLE-NKWEN BAMENDA et du Lycée Bilingue de NKAMBE	41 000 000

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
86	ETS IDVATION	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée Classique de BAFANG et du Lycée Bilingue de BAHAM	41 000 000
87	ETS LEO DESIGN	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du Lycée Technique d'AMBAM et du Lycée Technique de KRIBI	41 000 000
88	T, A ENGINEERING SARL	Équipement des salles multimédia pour l'enseignement à distance du CETIC de BIMBIA et du Lycée Technique de LIMBE	41 000 000
89	ETS HAMID ET FRERES	Travaux de Réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classe sinistre au CES DE SASSA-MBERSI	6 000 000
90	ETS KAMGANG JEAN SIMPLICE	Travaux de Réhabilitation des salles de classe au CETIC DE TOUBAKA	6751488
91	ETS GROUPE NYEMB	Réhabilitation des toitures des salles de classe au LYCEE DE TSINGA	8 364 428
92	ETS JC SERVICES	Réhabilitation des salles de classe et bloc administratif au LYCEE TECHNIQUE CHARLES ATANGANA	8 135 818
93	ETS ALPHA OMEGA BUSINESS,	Réhabilitation d'un bloc de 06 salles de classe en matériaux définitifs au LYCEE DE YAOUNDE 1er ELIG ESSONO	18 238 615
94	ETS NYZA	Travaux de réhabilitation d'un bloc de 04 salles de classe au LYCEE BILINGUE DE BAFIA	9 980 000
95	ETS CEMI	Travaux de réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classe au CES BILINGUE D'OMBESSA	12 151 784
96	ETS NKUL NNAM SARL	Réhabilitation d'un bloc de 02 salles de classe au CES DE NDIKOKO	8 500 000
97	ETS MULTI TRAVAUX	Réhabilitation des salles de classe de l'ENIET de SOA	21 940 969
98	ETS LAMY BTP	Réhabilitation des salles de classe au LYCEE DE NGOUMOU	9 789 051
99	ETS ONDOA ANTOINE	Réhabilitation des salles de classe au LYCEE BILINGUE DE BIKOK	18 960 545
100	ETS GEO-BATISS	Réhabilitation d'un bâtiment consume par un incendie (03 salles de classe, 03 bureaux et un magasin) au LYCEE DE NKOMETOU	9 850 000
101	ETS TRUST CAM	Réhabilitation des salles de classe au LYCEE DE NKOLKOUDA	11 913 451
102	ETS KADER BUSINESS	Réhabilitation de 05 salles de classe au LYCEE TECHNIQUE DE MBALMAYO NEWTOWN	13 362 761
103	ETS PROGRESSIVE BUSINESS	Réhabilitation d'un bloc sinistre de 02 salles de classe + bureaux au LYCEE DE BONIS	8 000 000
104	Dynamite Construction SARL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au ces bilingue de Mougui de Logbessou	35 450 000
105	ABICO BTP	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au lycée bilingue de Mbanga pongo	35 450 000
106	ETS SAB	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au lycée bilingue de Ouro labo	35 450 000

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
107	ETS FOTAGIL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au ces bilingue de Tchoutsi-Nsintchuet	35 450 000
108	ISIR SARL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au lycée bilingue de Babadjou	35 450 000
109	ETS BAM COMPANYY	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance à l'ENIEG bilingue de N'Gaoundéré	12 000 000
110	ETS BAM COMPANYY	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée de N'Gaoundéré Mardock	12 000 000
111	ETS LA MATURETE	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée classique de Nanga Eboko	12 000 000
112	ETS CE & CIE	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée d'Eséka	12 000 000
113	ETS KUNJON	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée technique de Bertoua	12 000 000
114	ETS KUNJON	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée classique de Yokadouma	12 000 000
115	ETS SAB	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée de Doukoula	12 000 000
116	ETS BAM COMPANYY	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée de Maroua Domayo	12 000 000
117	Global Business Limited (GBL)	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée de Manengouba	12 000 000
118	LA VOIX DU NKAM	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée bilingue de Yabassi	12 000 000
119	ETS MBX HORIZON	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée de Kollere - Garoua	12 000 000
120	ETS MBX HORIZON	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée technique de Lagdo	12 000 000
121	SHILOH PRINTERS AND SERVICES	Travaux de construction des salles multimédia pour l'enseignement à distance au lycée bilingue de Bayelle Nkwen-Bamenda	12 000 000
122	ETS MBX HORIZON	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée bilingue de Malang	149 200 000
123	CAMEROUN SERVICES ET REALISATIONS (CSR) SARL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée bilingue d'Essos	149 200 000
124	SOCIETE DES TRAVAUX DIVERS ET FOURNITURES (STDF) SARL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au ces de Mendong	149 200 000
125	ETS PHENIX	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée de bonis	149 200 000

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
126	ETS SAB	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée bilingue de Datcheka	149 200 000
127	ETS BAM COMPANY	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 a l'ENIET de Maroua	149 200 000
128	OPRAH CREATIVE	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée de Japoma	149 200 000
129	OPRAH CREATIVE	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée bilingue de Sodiko	149 200 000
130	ETS MBX HORIZONS.	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée bilingue de Garoua	149 200 000
131	ETICG SARL,	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée technique de Lagdo	149 200 000
132	DOMINION COMPANY LIMITED	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée bilingue de Bayelle Nkwen-Bamenda	149 200 000
133	GROUPE NACHED	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée de Bafoussam rural	149 200 000
134	GROUPEMENT AFRICA DISTRIBUTION ET SERVICES SARL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée classique et moderne d'Ebolawa	149 200 000
135	A.B.E DESIGN AND ENGINEERING SARL	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée de Buea - Town	149 200 000
136	ETS NAVASMA.	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au Cetic de Bimbia	149 200 000
137	GROUPE WAGA INC	Travaux de construction d'un bloc pédagogiques de huit (08) salles de classe, quatre (04) bureaux et toilettes en r+1 au lycée technique de limbe	149 200 000
138	ETS BAM COMPANY	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au ces bilingue de Bamyanga-Hamadjangui	35 450 000
139	ETS L'AMI FIDELE	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au ces bilingue de Makenene-Est	35 450 000
140	ETS OMA MANDONG JEAN	Travaux de construction d'un bloc pédagogique de trois (03) salles de classe, deux (02) bureaux au lycée bilingue de Garoua Boulai	35 450 000
TOTAL			6 214 412 255

❖ *Difficultés rencontrées*

La plupart des prestations du MINESEC ont suivi la procédure normale de contractualisation. Cette administration n'a bénéficié d'aucune dérogation, ce qui a eu pour conséquence un rallongement important des délais d'exécution, privant ainsi les établissements scolaires des infrastructures attendues au moment opportun.

4. Ministère de l'Éducation de Base

❖ *Justification du choix de l'administration*

Deux (02) mesures sur les 13 issues de la déclaration du Premier Ministre Chef du Gouvernement du 17 mars 2020, concernaient directement le secteur de l'éducation à savoir : la fermeture de tous les établissements publics et privés de formation relevant des différents ordres d'enseignements, de la maternelle au supérieur, y compris les centres de formation professionnelle et les grandes écoles ; l'interdiction de rassemblement de plus de 50 personnes sur toute l'étendue territoire national.

Le MINEDUB étant chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'éducation de base, avait un rôle important à jouer dans la réouverture des écoles primaires et maternelles en vue de la réduction des risques de propagation de la pandémie à Coronavirus en milieu scolaire.

A cet effet, les mesures prises en amont pour assurer le respect des gestes barrières notamment la distanciation physique à travers l'amélioration du ratio nombre d'élèves par salle de classe, le port du masque et le lavage des mains devraient être appliquées par les élèves et le personnel d'encadrement. Pour l'implémenter en urgence, le MINEDUB avait besoin de ressources supplémentaires afin d'améliorer les capacités d'accueil et d'acquérir les équipements de protection individuelle. C'est dans ce cadre que ce département ministériel s'est vu allouer des ressources dans le CAS Covid-19.

❖ *Mode opératoire*

Sélection et traitement des dossiers

La gestion des dépenses liées au CAS Covid-19 au MINEDUB a suivi les procédures suivantes :

Le gré à gré a été utilisé dans l'exécution des marchés publics. Une fois les demandes adressées au MINMAP ayant obtenu l'autorisation d'exécution suivant cette procédure, les lettres

commande et marchés étaient élaborées (trois soumissionnaires par lot) et les sélections faites suivant les critères du moins disant.

Par la suite, les dossiers sont transmis à la Commission Centrale du MINMAP (CCM) pour examen. Dès leur retour, ils sont transmis au MINFI pour l'obtention de l'éligibilité et du visa budgétaire. Ensuite, le maître d'ouvrage notifie l'entreprise adjudicataire et ils procèdent à la signature du contrat qui est soumis à la formalité d'enregistrement par le prestataire. A la fin de la réalisation des prestations, les matériels sont réceptionnés par la commission de réception suivie des distributions dans les différents services centraux et déconcentrés.

❖ Exécution financière

L'exécution financière au MINEDUB se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 34 : exécution financière du MINEDUB

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 03 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/ FORMATION A DISTANCE					
Désinfection des établissements scolaires pendant la reprise des cours durant la période des examens et la période du 1 ^{er} trimestre 2020-2021	250 000	0	0,0%	0	0,0%
Dotation des écoles en dispositif de lavage des mains	150 000	0	0,0%	0	0,0%
Dotation des centres d'examen du CEPL/FSLC en masques aux élèves et encadreurs	240 000	0	0,0%	0	0,0%
Dotation des écoles en masques aux élèves et encadreurs pour la période du 1 ^{er} trimestre	2 500 000	0	0,0%	0	0,0%
Réhabilitation des salles de classe dans les régions du centre, littoral, ouest, et sud	2 041 000	0	0%	0	0%
Fabrication des tables bancs	425 000	0	0,0%	0	0,0%
Dotation aux communes pour l'acquisition et distribution des supports pédagogiques pour les élèves en milieu rural (livret pour élèves)	290 000	0	0,0%	0	0,0%
Suivi de la mise en œuvre des activités du Fonds Spécial de Solidarité pour la lutte contre le covid-19	80 000	0	0,0%	0	0,0%
Mise en place du dispositif national d'enseignement à distance à travers la radio, la télévision, les plateformes internet en ligne et la distribution de supports pédagogiques aux élèves	54 200	0	0,0%	0	0,0%
Formation des acteurs de la chaîne d'encadrement pédagogique et des responsables du système éducatif sur les dispositifs d'enseignement à distance à travers l'internet, la télévision et la radio	100 800	0	0,0%	0	0,0%
Digitalisation des cours du préscolaire et du primaire pour la radio, la télévision et l'internet	110 000	0	0,0%	0	0,0%
Organisation de la diffusion des cours et du processus d'apprentissage à travers l'internet, la télévision et la radio	125 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	6 366 000	0	0,0%	0	0,0%

❖ Situation des dossiers en instance

Les dossiers éligibles non ordonnancés sont repartis ainsi qu'il suit :

- 24 marchés d'un montant de 2,9 milliards ;
- 85 lettres commandent d'un montant de FCFA 2,6 milliards ;
- 28 Bon de Commande administratifs d'un montant de 133,8 millions ;

Par ailleurs, 51 dossiers sont en cours de traitement au MINEDUB.

Tableau 35: Situation détaillée des dossiers en instance au MINEDUB

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	STE DE TRANSPORT INTERNATIONAL	Réhabilitation de l'EPA G II MONATELE, Arrondissement de MONATELE, Département de la LEKIE, Région du Centre	70 000 000
2	ETS LA COLOMBE	EP Plateau NANGA-EBOKO Centre-Ville : Réfection blocs de salles de classe et équipement en tables bancs	58 588 952
3	ETS ALC	Réhabilitation EP Centre 1,2 ,3 et EM Centre (Bâtiments A et B) et équipement en tables bancs, Arrondissement de NANGA-EBOKO, Département de la Haute-Sanaga dans la Région du Centre.	85 000 000
4	ETS AD ET COMPAGNIE	Réhabilitation de l'EPA Natchigal et l'EPA G2 NTUI, Arrondissement de NTUI, Département du MBAM et KIM dans la Région du Centre	43 786 173
5	CENTRALE LOGISTIQUE	Construction de 02 blocs de 02 salles de classe à EP WOMKOA, Arrondissement de SA'A, Département de la LEKIE, Région du Centre	34 000 000
6	ETS SIDCAM	Réhabilitation École Publique d'OBALA, Commune D'OBALA, Département de la LEKIE, Région du Centre	29 753 879
7	ETS PREST-QUA -SUP	Construction d'un bloc de deux salles de classes à l'École Publique d'EZEZANG-MENDOUM, Arrondissement d'OBALA, Département de la LEKIE, Région du Centre	18 967 441
8	ETS GLOBAL SERVICES	Réhabilitation de 02 blocs de 02 salles de classe, construction d'un bloc de 02 salles de classe et équipement en 60 tables bancs et 02 bureaux de maître et construction d'un bloc latrine à 06 compartiments à l'EP D'EKOUDA, Arrondissement de MONATELE, Département de la LEKIE dans la Région Centre	45 644 194
9	ETS FIL BUSINESS ET SERVICES	École Publique de LADA: Réhabilitation d'un bloc de 03 salles de classe, Arrondissement de NKOLAFAMBA, Département de la MEFOU et AFAMBA dans la Région du Centre	11 882 548
10	ETS JOLLY-BA	Travaux de réhabilitation EP NKOMETOU III, Commune de NKOMETOU, Département de la MEFOU et AFAMBA, Région du Centre.	29 998 811
11	ETS ZA'ANE	Construction d'un bloc maternel à l'EM de NGALI 2, Arrondissement de SOA, Département de la MEFOU ET AFAMBA dans la Région du Centre	25 000 000
12	ETS ABDOULAYE ALI	Construction et équipement d'un bloc maternel et réhabilitation de l'ancien bloc maternel à l'EM TSINGA camp Sic	37 645 138
13	ETS ALIMA	Réhabilitation de l'EP de Bastos	20 999 925
14	ETS FIL BUSINESS ET SERVICES	Réhabilitation de l'EM de MBALLA II, Arrondissement de Yaoundé 1, Département du Mfoundi dans la Région du Centre	14 999 959
15	ETS TANIA	Réhabilitations de l'EP et l'EM d'OLEMBE Commune de Yaoundé 1, Département du Mfoundi, Région du Centre	43 000 000
16	ETS V MARK	Construction d'un bloc maternel à l'EM NYONG ET SO'O II et construction de 02 bureaux à l'EM NYONG ET SO'O, à Yaoundé IV, Département du MFOUNDI, Région du Centre	38 000 000
17	ETS TTG ET FILS	Réhabilitation des salles de classes à l'école publique de Mimboman Plateau GRP 1, 2, 3 et 4	22 153 406
18	ETS GAMA SARL	Réhabilitation de l'EP EKOROZOK Arrondissement de YAOUNDE VII, Département du Mfoundi, Région du Centre	40 786 348
19	ETS GRAPHITECH B. DESIGN	Réfection blocs de salles de classe à l'École Publique et à l'École Maternelle de EBA'A ; Commune de Yaoundé 6, Département du Mfoundi, Région du Centre	75 522 158
20	ETS SETTCAM INTERNATIONAL SARL	Construction de 02 blocs de 02 salles de classe à l'EP de NKOLMEWOUT, Arrondissement d'ENDOM, Département du Nyong et MFOUMOU, Région du Centre	34 999 094
21	ETS GLOBAL INVEST CAMEROUN	Construction bloc maternel de l'EM d'EBOMAN, Arrondissement d'ENDOM, Département du NYONG ET MFOUMOU dans la Région du Centre	24 990 000
22	ETS KEMA	Construction d'un bloc latrines à l'EP NKOLYA 2 ; Réhabilitation de 04 salles de classe à l'EP EFOULAN-METET ; Réhabilitation de 02 blocs de 03 salles de classe à l'EP METET Centre ; Construction d'un bloc	80 950 015

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
		maternel à l'EM NKOLYA 2 Arrondissement de NKOLMETET, Département du NYONG ET SO'O, Région du Centre	
23	ETS BOZAR	Construction d'un bloc maternel à l'EM MEMIAM, Commune NKOLMETET, Département NYONG ET SO'O, Région du Centre	25 000 000
24	ETS NATCHA CIE PLUS CAMEROUN	Réhabilitation de 03 salles de classe à l'EP de MENGUEME-BANE, Commune de NKOLMETET, Département du NYONG ET SO'O, Région du Centre	15 247 830
25	ETS CHI BUILDING AND CONSTRUCTION LTD C.	Réhabilitation de 08 salles de classe et latrines à EP G3 A et de 04 salles de classe et latrines à EP GII B, Arrondissement de Nkongsamba 1er, Département du MOUNGO, Région du Littoral.	34 966 268
26	AVANTA INDUSTRIE SARL	Réhabilitation de 05 blocs de 02 salles de classe à EP et GEP NEWTON AEROPORT Bloc 4 dans l'Arrondissement de Douala 3e et Réhabilitation du GOVERNMENT ENGLISH SCHOOL NKONJIBE dans l'Arrondissement de Douala 4e, Département du Wouri, Région du Littoral	99 994 873
27	ETS CONFORT MARKET	Réhabilitation de l'EP NEW BELL Commissariat, Arrondissement de Douala Iie, Département du Wouri dans la Région du Littoral	49 000 000
28	FIFILS COMPANY LTD	Réhabilitation de l'EPA DEIDO, Arrondissement de Douala 1er, Département du Wouri, Région du Littoral	40 000 000
29	ETS K.JUNIOR	Réhabilitation EP BONAMOUANG, Commune Douala I, Département du Wouri, Région du Littoral	36 750 750
30	ETS ELLKA	Construction d'un bloc de 02 salles de classe (Type rural) à EP BALEN, Région de l'Ouest, Département Haut NKAM, Commune de Bafang	16 024 185
31	ETS SOLACO	Construction d'un bloc de 03 salles de classe et équipement en 90 TB à l'EP BATIE COL, Commune de Batié, Département des Hauts Plateaux, Région de l'Ouest.	31 075 000
32	ETS BABY	Réhabilitation de l'École Publique de FEMEGUIA dans l'Arrondissement de Dschang, Département de la Menoua, Région de l'Ouest	30 183 614
33	ETS BABY	Réhabilitation de l'École Publique de FEMEGUIA dans l'Arrondissement de Dschang, Département de la Menoua, Région de l'Ouest	21 075 000
34	ENTREPRISE OPA	Réhabilitation de 02 blocs de 02 salles de classe, un bloc de quatre salles de classe et bloc administratif à l'EP de FAMTCHOUET ; Construction d'un bloc maternel à l'EM de TYO LAGOUENG 2 Arrondissement de Bafoussam 2, Département de la MIFI, Région de l'Ouest	60 241 841
35	DEMAISON SARL	Construction et équipement d'un bloc de deux (02) salles de classe de l'EP BAMENA CENTRE de l'Arrondissement de BANGANGTE, Département du NDE dans la région de l'Ouest	21 075 000
36	ETS LE FOURET	Construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP NJINDARE, commune de FOUMBAM, Département du NOUN, Région de l'OUEST	20 950 650
37	ETS KAOUTAL	Construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP FONTAIN, Commune de Fouban, Département du Noun, Région de l'Ouest	20 950 650
38	BADAM TECHNOLOGIY SARL	Construction d'un bloc de 02 salles de classe EP MAYAROU, Arrondissement de NJIMOM, Département du Noun, Région de l'Ouest	17 000 000
39	ETS TOUT VA POUR LE MIEUX	Construction d'un bloc de 02 salles de classe à EP NJIPIT, Arrondissement de NJIMOM, Département du Noun, Région de l'Ouest	17 000 000
40	CABINET ENVIRO	Réhabilitation de 06 salles de classe à l'EP G2 DJOUM, Arrondissement de DJOUM, Département du Dja et Lobo dans la Région du Sud	36 440 415
41	ETS SGPS	Réhabilitation des EP KPWE, EP NKONGMEKAK, EP NKOLENYENG, Commune de MEYOMESSALA, Département du Dja et Lobo, Région du Sud	65 999 867
42	ETS MB NEGOCE	Réhabilitation de l'EP de EBEZOM et de l'EP NYE ELE, Construction et équipement d'un bloc de 02 salles de classe à l'EP MEGOM, Arrondissement de MEYOMESSALA, Département du Dja et Lobo dans la Région du Sud	65 071 522
43	ETS NKOLOSSAN	Réhabilitation de 06 salles de classe à l'EP G2 et l'EP G3, de l'Arrondissement de Sangmélina, Département du Dja et Lobo dans la Région du Sud	77 916 757
44	ETS HAWATIF ET GROUP	Réhabilitation de 06 salles de classe à l'EP d'Application Gr 1 d'Ebolowa et à l'EP d'Application Gr 1 d'Ebolowa 1, Arrondissement d'Ebolowa, Département de la MVILA, Région du Sud	79 998 000
45	ETS NGON MVELE	Construction d'un bloc de 02 salles de classe + bloc latrines à EP BIYIYALI Arrondissement de NGOULEMAKONG, Réhabilitation de 04 salles de classe à EP NKOL-NKENG Arrondissement de BIWONG BANE, Construction d'un bloc de 02 salles de classe + bloc latrines à EP ABIETE YENDJOCK Arrondissement de BIWONG BULU, Département de la MVILA dans la Région du Sud	64 449 872

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
46	INTERCONTINENTAL BUSINESS	Réhabilitation de salles de classes et fourniture des tables bancs à l'EP ADJAP, commune de NYETE, Département de l'OCEAN, Région du SUD	29 999 981
47	ETS ONESCAM TP	Construction et équipement de 02 blocs de 02 salles de classe + bloc latrines à EP MBEDOUMOU-SI, Construction d'un bloc maternel à EM MBEDOUMOU-SI, Arrondissement OLAMZE, Département Vallée du NTEM, Région du SUD	71 899 964
48	ETS ONESCAM TP	Construction d'un logement d'astreinte pour directeur à EP MBEDOUMOU-SI, Arrondissement OLAMZE, Département Vallée du NTEM, Région du SUD	17 000 000
49	ETS NKOLOSSAN	Construction d'un logement d'astreinte à l'EP NKOLEBO'O, Arrondissement de MEYOMESSALA, Département du Dja et Lobo dans la Région du Sud.	16 999 970
50	ETS NATCHA CIE PLUS CAMEROUN	Réfection des trois logements d'astreinte de 03 salles de classe à l'EP de MENGUEME-BANE, Commune de NKOLMETET, Département du NYONG ET SO'O, Région du Centre	7 757 210
51	SOCACAM SARL	Fourniture de 3 125 tables bancs à la DREB Ouest	124 999 974
52	SOCACAM SARL	Fourniture de 1 875 tables bancs à la DREB Littoral	74 999 984
53	SOCACAM SARL	Fourniture de 3 125 tables bancs à la DREB Centre	124 999 974
54	ETS EXPRESS TRADE	Fourniture de 3 125 tables bancs à la DREB Sud	124 954 199
TOTAL 1			2 426 691 391
55	ETS MERCURIUM GROUPE	Achat de 1 507 sceaux robinets	11 279 999
56	ETS MOGE	Achat de 2 511 sceaux robinets	18 798 639
57	ETS ALC	Achat de 1 507 sceaux robinets	11 280 000
58	ETS ALC	Achat de 1 507 sceaux robinets	11 280 000
59	ETS N'JOY	Achat de 2 511 sceaux robinets	18 798 639
60	ETS ELLKA	Achat de 1 507 sceaux robinets	11 279 999
61	ETS NONUDHAL	Achat de 1 381 sceaux robinets	10 339 958
62	ETS R.W.K	Achat de 2 511 sceaux robinets	18 799 986
63	ETS HOPE ENTREPRISES	Achat de 1 381 Sceaux-robinets	10 333 036
64	ETS TANIA	Achat de 2 511 sceaux robinets	18 799 986
65	ETS NJR	Achat des sceaux robinets	4 999 800
66	ETS KARALA	Achat des sceaux robinets	4 999 800
67	ETS MABAPA FUTURE	Achat des sceaux robinets	4 999 800
68	ETS GROUP NYOBA	Achat des sceaux robinets	4 999 800
69	ETS DAG ICEONS	Achat des sceaux robinets	4 999 800
70	ETS DAG ICEONS	Achat des sceaux robinets	4 999 800
71	ETS LA GANINE	Achat des sceaux robinets	4 800 000
72	ETS NOREL	Achat des sceaux robinets	4 999 800
73	ETS SYLTO	Achat des sceaux robinets	4 999 800
74	ETS AL LAMINE ET FRERE	Achat de 920 cartons de savon 180 grs	18 799 906
75	ETS MOGE	Achat de 1 517 cartons de savon 180 grs	31 019 309
76	ETS ELLE EXQUISITE	Achat de 920 cartons de savon 180 grs	18 799 906
77	ETS NGUE ET FILS	Achat de 1 761 cartons de savon 180 grs	35 985 471
78	ETS DE SOLEIL RAYON	Achat de 460 cartons de savon 180 grs	9 399 953
79	ETS SAINT DENIS	Achat de 460 cartons de savon 180 grs	9 399 953
80	ETS OMEGATECH	Achat de 1 517 cartons de savon 180 grs	31 019 996

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
81	ETS ELLKA	Achat de 920 cartons de savon 180 grs	18 799 906
82	ETS J.B.A ET FILS	Achat de 920 cartons de savon 180 grs	18 799 906
83	ETS CECOTRAM SARL	Achat de 1 471 cartons de savon 180 grs	30 075 903
84	ETS SIDCAM	Achat de 920 cartons de savon 180 grs	18 799 906
85	ETS NEW GENERATION	Achat de 1 471 cartons de savon 180 grs	28 943 764
86	ETS ZAC	Achat de 313 909 masques	422 625 889
87	ETS ZAC	Achat de 167 418 masques	225 599 940
88	ELIE ET JOSEPH	Achat de 139 515 masques	187 999 950
89	SAFE WARE	Achat de 313 909 masques	422 625 889
90	ETS ATELIER SCEF	Achat de 34 879 masques	46 958 731
91	ETS SYLSON SARL	Achat de 34 879 masques	46 958 731
92	ETS PREMIUM INVEST	Achat de 34 879 masques	47 000 000
93	ETS LA COUR DU ROY	Achat de 34 879 masques	46 998 977
94	ETS ELLE EXQUISITE	Achat de 69 758 masques	93 997 321
95	ANDRE ET FILS	Achat de 69 758 masques	93 917 463
96	ETS AKOMZOBO	Achat de 34 879 masques	46 958 731
97	ETS ISOMA PLUS	Achat de 34 879 masques	46 958 731
98	ETS ASSAL	Achat de 34 879 masques	46 958 731
99	GREET SARL GREET SARL	Achat de 17 440 masques	23 495 828
100	ALTERNATIVE CONSULT Cameroun	Achat de 69 758 masques	94 000 000
101	ETS ABDOULAYE ALI	Achat de 34 879 masques	46 958 731
102	ETS BAKO SERVICES	Achat de 34 879 masques	46 958 731
103	ETS EASY OFFICES SARL	Achat de 34 879 masques	46 958 731
104	ETS ALFRA	Achat de 17 440 masques	23 480 039
105	ETS NGUE ET FILS	Achat de 34 879 masques	46 958 731
106	MATVARO SARL	Achat de 34 879 masques	46 998 661
107	ETS SAGA	Achat de 34 879 masques	46 958 731
108	ETS NKOLOSSAN	Achat de 34 879 masques	46 958 731
109	ETS WORLD CENTER	Achat de 34 879 masques	46 958 731
110	ETS AL LAMINE ET FRERE	Achat de 34 879 masques	46 998 661
111	ETS KAWTAL	Achat de 34 879 masques	46 958 731
112	ETS MERCURIUM	Achat de 34 879 masques	46 958 731
113	ETS SIDCAM	Achat de 34 879 masques	46 998 691
114	ETS BEZAM	Achat de 17 440 masques	23 480 039
115	ETS ISOMA PLUS	Achat de 34 879 masques	46 958 731
116	DATALINE TECHNOLOGIES	Achat de 17 440 masques	23 424 522
117	KRATOS SARL	Achat de 34 879 masques	46 998 691
118	ETS ROFOKOM BUSINESS SERVICES	Achat de 34 879 masques	46 958 731
119	ETS NKOLOSSAN	Achat de 29 700 masques	39 986 075
120	ETS BONOROS	Achat des masques	4 998 483

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
121	ETS LIFE SARL	Achat des masques	4 000 000
122	ETS PETIT PAPA	Achat des masques	4 000 000
123	ETS NJR	Achat des masques	4 998 483
124	ETS KARALLA	Achat des masques	4 998 483
125	ETS EKASSI	Achat des masques	4 998 483
126	ETS MABAPA FUTURE	Achat des masques	4 998 483
127	ETS NDOUKOUO IBRAHIM	Achat des masques	4 998 483
128	ETS LOLITAXE	Achat des masques	4 998 483
129	ETS SEVEREX	Achat des masques	4 998 483
130	ETS MKL	Achat des masques	4 998 483
131	ETS ROLIX	Achat des masques	4 998 483
132	STE BEC SARL	Achat des masques	4 998 483
133	ETS GENERAL UNIVERSE SERVICES	Achat des masques	4 998 483
134	ETS GROUP NYOBA	Achat des masques	4 998 483
135	ETS MERY ET FILS	Achat des masques	4 998 483
136	ETS MINKOUMOU	Achat des masques	4 998 483
137	ETS NALOC	Achat des masques	4 998 483
138	ETS GENERAL UNIVERSE SERVICES	Achat des masques	4 999 800
TOTAL 2			3 256 574 381
139	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Acquisition des supports pédagogiques	250 000 000
140	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Colisage des supports pédagogiques	30 000 000
141	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Manutention des supports pédagogiques	10 000 000
142	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Mise en place du Comité de Suivi de la Mise en œuvre des activités	40 000 000
143	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Missions de suivi de la mise en œuvre des activités	40 000 000
144	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Travaux techniques de définition des besoins, des normes et de validation technique	3 000 000
145	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Formation des cadres nationaux sur la prise en main et maintenance de la plateforme	5 000 000
146	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Formation des cadres nationaux sur la prise en main et maintenance de la plateforme	10 800 000
147	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Mise en place et équipement des centres d'enseignement à distance dans les 10 régions pour le MINEDUB	30 000 000
148	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Suivi et encadrement des apprentissages faits en ligne	5 400 000
149	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Formation des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs en ingénierie pédagogique de l'enseignement à distance, à l'utilisation de la plateforme internet et sensibilisation à la prévention de la COVID-19	40 800 000
150	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Formation des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs en ingénierie pédagogique de l'enseignement à distance et à l'encadrement des élèves à travers les dispositifs d'enseignement via la télévision et sensibilisation à la prévention de la COVID-19	40 000 000

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
151	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Formation des enseignants, des directeurs d'école et des inspecteurs en ingénierie pédagogique de l'enseignement à distance et à l'encadrement des élèves à travers les dispositifs d'enseignement via la radio et sensibilisation à la prévention de la COVID-19	20 000 000
152	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Travaux techniques de production par les enseignants des supports de cours du préscolaire et du primaire à digitaliser	3 000 000
153	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Travaux techniques de production par les enseignants des supports de cours du préscolaire et du primaire à digitaliser	7 000 000
154	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Digitalisation des cours pour le préscolaire et pour le primaire	50 000 000
155	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Enregistrements audio de cours pour le préscolaire et pour le primaire	50 000 000
156	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Connexion internet pour les centres pilotes d'enseignement à distance	35 000 000
157	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Paiement d'un espace serveur de sauvegarde en ligne	10 000 000
158	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Sécurité et maintenance de la plateforme en ligne	5 000 000
159	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Diffusion des leçons enregistrées à travers la radio	25 000 000
160	Bons de Commande Administratif et Termes de Référence transmis au MINFI	Diffusion des leçons enregistrées à travers la télévision	50 000 000
TOTAL 3			76 000 000
TOTAL GENERAL MINEDUB			6 443 265 772

5. Ministère du Commerce

❖ *Justification du choix de l'administration*

La pandémie du coronavirus a affecté les échanges commerciaux avec la Chine, l'Union Européen, et les autres partenaires commerciaux du Cameroun. Ceci a entraîné une chute brutale des importations et des exportations avec lesdits partenaires conduisant ainsi à un risque important de rupture de stocks des produits de grande consommation, avec pour conséquence une hausse des prix sur le marché.

Le MINCOMMERCE a été choisi parce qu'il devait mettre en place un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante tout en veillant sur la qualité des produits et les mauvaises pratiques commerciales.

A ce titre, dans l'optique de permettre au Ministère du Commerce de réaliser la mission qui lui a été assignée dans le cadre de la stratégie du plan de riposte contre la pandémie du Coronavirus, une enveloppe budgétaire de 1 milliard lui a été allouée.

❖ *Mode opératoire*

Dans le cadre de la mise en œuvre du fonds Spécial de Solidarité Nationale, le MINCOMMERCE a bénéficié d'une mise à disposition de 1 milliard pour l'exécution de l'action relative à « la mise en place d'un système de veille visant à garantir la disponibilité des stocks des produits de consommation courante ». Cette action s'articule autour de 2 activités

- Le renforcement de l'accessibilité des produits dans le marché intérieur qui va se traduire non seulement par un renforcement des actions de la MIRAP à qui une dotation de FCFA 150 000 000 a été destinée, mais aussi par l'organisation des campagnes de vente promotionnelles des produits de première nécessité dans les dix régions pendant une période de six mois et de façon plus ciblée pendant la période des fêtes de fin d'année afin de pallier les pénuries et les velléités inflationnistes qui sont souvent observées au cours de ces périodes ;
- L'intensification des opérations de contrôle des prix, de la qualité des produits de première nécessité et des produits pharmaceutiques mis sur le marché.

❖ *Exécution financière*

Dans le cadre de la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, le Ministère du Commerce a bénéficié d'une allocation de 1 milliards pour la prise en charge de ses activités. De cette enveloppe, aucun crédit n'a été consommé. Les informations y relatives sont contenues dans le tableau ci-après :

Tableau 36 : Exécution financière du CAS Covid-19 par activité, pour le MINCOMMERCE

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 04 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VEILLE VISANT A GARANTIR LA DISPONIBILITE DES STOCKS DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE					
Renforcement de l'accessibilité des produits sur le marché	316 000	0	0%	0	0%
Intensification des opérations de contrôle des prix, de la qualité, des produits de première nécessité et des produits pharmaceutiques mis sur le marché	682 000	0	0%	0	0%
TOTAL	1 000 000	0	0%	0	0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

❖ *Situation des dossiers en instance*

Aucune des activités programmées n'a été menée à son terme. Cependant, le MINCOMMERCE a procédé à des engagements de l'ordre de 86,8 millions, qui n'ont pas abouti jusqu'à la phase de liquidation.

❖ *Difficultés rencontrées*

Pour la mise en œuvre de ce plan de riposte contre la pandémie, le MINCOMMERCE a rencontré quelques difficultés à savoir : La non compréhension des procédures a entraîné l'inadéquation entre les TDR et les activités recensées dans le décret de répartition.

6. Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

❖ *Justification du choix de l'administration*

Le décret fixant la répartition de la dotation du Fonds Spécial de la Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus a mis à la disposition du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) une dotation de FCFA 1,5 milliard. Le MINPROFF devrait, en ce qui concerne la lutte contre le Coronavirus, atténuer les répercussions sociales, économiques et financières sur la production des produits locaux de grande consommation courante, avec pour cible les ménages. A cet effet, cette dotation devrait permettre la mise en place d'un dispositif plus efficace pour les incitations à la production locale des produits de grande consommation.

❖ *Mode opératoire*

Le MINPROFF a lancé par appel d'offres national cinq marchés relatifs à l'activité 3 afférente au renforcement des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille pour la production et la disponibilité des masques dans les communes.

❖ *Exécution financière*

L'exécution financière de cette activité se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 37 : exécution financière MINPROFF

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT	PRISE EN CHARGE
-----------	----------	----------------	-----------------

		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 06 : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PLUS EFFICACE POUR LES INCITATIONS ET PRODUCTION LOCALE DES PRODUITS DE CONSOMMATION COURANTE					
Formation de 3600 relais communautaires et mise à disposition du matériel de sensibilisation pour diffusion	72 000	0	0,0%	0	0,0%
Organisation des causeries éducatives sur les thématiques liées à la COVID-19	72 000	0	0,0%	0	0,0%
Renforcement des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFFF) pour la production et la disponibilité des masques dans les communes	585 000	0	0,0%	0	0,0%
Acquisition et distribution d'équipements et intrants agropastoraux au profit de 3600 femmes	360 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	1 500 000	0	0	0	0

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

A date, le MINPROFF affiche un taux de consommation de 0% due à la contrainte de temps dans la mesure où les prestataires n'ont pas encore livré les commandes.

❖ *Situation des dossiers en instance*

En référence aux données collectées dans l'application PROBMIS-CAS Covid-19, il en ressort que :

- 05 dossiers ont été éligibles pour un montant de 580,3 millions ;
- 04 dossiers ont reçu le visa budgétaire pour un montant de 483,8 millions.

Tableau 38: Situation détaillée des dossiers en instance au MINSANTE

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	ETS LA PAIX D'AFRIQUE	Fourniture du matériel de couture	96 509 025
2	ETABLISSEMENT MICONCEPT	Fourniture de 100 sur fileuses industrielles	65 587 500
3	MACAO TRADING COMPAGNY	Fourniture de 100 groupes électrogènes	177 086 000
4	LA PAIX D'AFRIQUE	Fourniture de 400 machines a coudre	162 180 000
5	AFRIQUE MODERNE SARL	Fourniture de divers équipements d'atelier de couture	79 991 200
TOTAL			581 353 725

7. Ministère du Travail et de la Sécurité Social

❖ *Justification du choix de l'administration*

La pandémie du Coronavirus a fortement atteint le Cameroun sur le plan sanitaire, économique et social dès le 1^{er} trimestre 2020. Le Gouvernement en guise de réaction a pris en date du 17 mars 2020, un ensemble de mesures à mettre en œuvre à l'effet de combattre la pandémie et de maintenir l'équilibre dans tous les secteurs de la vie du Pays. Il s'en est suivi une modification de la loi de finances 2020 par ordonnance du Président de la République signée le 03 juin 2020. Ainsi, le MINTSS étant responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale ainsi que de la conduite des politiques publiques du sous-secteur travail et sécurité sociale qui consistent à améliorer la protection du travail, à promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous et à renforcer la gouvernance du Sous-secteur se trouve interpellé pour assurer la protection des travailleurs.

❖ *Mode opératoire*

Après la publication du décret de répartition de la dotation du Fonds Spécial de Solidarité National pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, le MINTSS a activé de manière informelle le groupe de travail ayant antérieurement élaboré les activités retenues dans le CAS Covid-19. Au préalable, des réunions d'appropriation ont été organisées à l'effet d'expliquer le décret de répartition et la circulaire portant exécution dudit CAS. A la suite, un Point focal et un Comptable-matières ont été désignés afin de confirmer la mise en place du circuit de traitement des dossiers du CAS Covid-19 par le MINTSS.

❖ *Exécution financière*

Elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 39 : d'exécution financière

ACTIVITES	DOTATION INITIALE	DOTATION REVISEE (*)	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
			MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 07 : DEVELOPPEMENT DES OUTILS D'APPRENTISSAGE ET CONTROLE A DISTANCE ET DES PLATEFORMES DE TRAVAIL VIRTUELLES						
Contrôle de l'application de la législation en matière de travail au sein des entreprises	687 000	687 000	0	0,0%	0	0,0%
Protection de la santé et de la sécurité des travailleurs au sein des entreprises et des administrations en temps de COVID-19	92 000	92 000	0	0,0%	0	0,0%
Dialogue social et maintien de la paix sociale en contexte de COVID -19	107 000	107 000	0	0,0%	0	0,0%
Sensibilisation des employeurs et des travailleurs sur la législation du travail en temps de COVID-19	114 000	114 000	0	0,0%	0	0,0%

TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0,0%	0	0,0%
-------	-----------	-----------	-----------	------	---	------

❖ *Situation des dossiers en instance*

Le MINTSS n'a aucun dossier en cours au titre de l'exercice 2020.

❖ *Difficultés rencontrées*

Comme difficultés rencontrées, on peut noter le déphasage entre le contenu des projets de TDR et les tâches définies dans le décret de répartition.

8. Ministère des Affaires Sociales

❖ *Justification du choix de l'administration*

Conformément au Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le MINAS est chargé de la lutte contre la précarité et l'exclusion sociale dans la perspective de l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes socialement vulnérables que sont entre autres les personnes âgées et les enfants de la rue. En référence au 5e pilier de la stratégie de riposte contre le coronavirus et s'agissant de la résilience sociale, il s'agit de prendre des mesures pour alléger les difficultés auxquelles les ménages et les populations vulnérables auront à faire face du fait des nombreuses restrictions instituées dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Le Décret N° 2020/3221/PM/ du 22 juillet 2020 fixant la répartition des dotations du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales en son article 3 précise que les ressources visées sont destinées à l'octroi des appuis de soutien aux personnes socialement vulnérables et enfants de la rue affectés par la Covid-19. C'est ainsi que pour atteindre cet objectif dans le secteur des affaires sociales, le MNAS a été choisi.

C'est fort de cette compétence que le MINAS a mis en œuvre les stratégies de riposte contre la pandémie du coronavirus afin de lutter contre la précarité et l'exclusion sociale dans la perspective de l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des personnes socialement vulnérables que sont les personnes âgées et les enfants de la rue.

❖ *Mode opératoire*

La phase opérationnelle au MINAS a été marquée par la mise en place d'un dispositif organisationnel et d'un dispositif purement opérationnel.

Sur le plan organisationnel, toutes les opérations de riposte sont coordonnées par le Directeur des Affaires Générales assisté pour la circonstance par deux directeurs que sont : le Directeur de la Solidarité Nationale et du Développement Social et le Directeur de la protection et promotion des personnes âgées et handicapées. Ils sont appuyés dans leurs fonctions par le point focal au CAS Covid-19 qui est chargé d'assurer le suivi et le traitement de tous les dossiers initiés dans le cadre de cette opération de riposte contre la pandémie et de veiller à la consolidation de toutes les données collectées et transmises par les Délégués régionaux et départementaux. Il en est de même des données provenant des Structures d'Encadrement et des Œuvres Sociales Privées qui interviennent dans le domaine de l'encadrement des enfants de la rue et des personnes âgées.

Sur le plan opérationnel, la phase opérationnelle de la stratégie de riposte contre la pandémie au profit des populations vulnérables a été faite en deux étapes essentielles marquées d'une part par l'identification de toutes les personnes âgées sur l'ensemble du territoire national et d'autre part, par l'encadrement et le recasement des enfants de la rue des villes des dix régions.

S'agissant de la stratégie mise en place au profit des personnes âgées, elle visait dix mille (10 000) personnes de cette catégorie d'âge. Soit une cible de mille (1000) personnes âgées par région. Cependant, du fait de la crise sécuritaire dans le NOSO, il n'en restera que 8000 personnes âgées identifiées et recensées dans les registres des délégations régionales du MINAS. Sur le plan organisationnel un suivi et un accompagnement particulier de ces personnes sont effectués soit dans les Structures d'Encadrement (SE), soit à travers les actions des Œuvres Sociales Privées (OSP) bien identifiées et enregistrées dans toutes les Délégations Régionales du MINAS. Il est à préciser qu'aux côtés de ces S.E et des OSP, les organisations telles que BETHANIE VIACAM, les Missionnaires de la Charité de SIMBOCK, les sœurs retraitées de NSIMALEN, contribuent également à l'accompagnement des personnes âgées qui vivent soit dans les « maisons des âges » construites dans les dix régions, soit dans leurs domiciles respectifs.

S'agissant des enfants de la rue, l'opération de riposte à la contamination de la COVID-19 consistait à procéder à l'identification et à la prise en charge de ces enfants dans les centres d'accueil réquisitionnés pour la circonstance. Cette stratégie qui avait pour objectif de protéger cette catégorie d'enfants visait également dans un court terme à favoriser leur réinsertion socioprofessionnelle à travers les cours de formations aux métiers et activités génératrices de

revenus et dans une moindre mesure faciliter leur retour en famille. C'est ainsi que 165 enfants consentant attendent de rentrer en famille avec des équipements bien appropriés pour parer aux éventuelles conséquences de la COVID-19.

❖ *Exécution financière*

La dotation initiale inscrite pour le MINAS était de 2,5 milliards, représentant le montant évalué pour la première année du plan de riposte contre la pandémie du coronavirus.

Le montant total des dépenses du MINAS au cours de l'exercice 2020 au 31 mars 2021 s'élève à 103,9 millions. Ce montant se présente ainsi qu'il suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 40 : exécution financière Minas

ACTIVITES	DOTATION	ORDONNANCEMENT		PRISE EN CHARGE	
		MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX
ACTION 01 : SOUTIEN AUX PERSONNES SOCIALEMENT VULNERABLES (ENFANTS DE LA RUE ET PERSONNES AGEES)					
Mobilisations communautaires autour de la prévention de la contamination du COVID-19	500 000	0	0,0%	0	0,0%
Renforcement du confinement des EDR et des personnes âgées	1 615 000	0	0,0%	0	0,0%
Appui à la résilience des enfants de la rue, des personnes âgées et autres catégories des PSV	200 000	0	0,0%	0	0,0%
ACTION 03 : DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'EDUCATION/FORMATION A DISTANCE					
Supervision	185 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	2 500 000	0	0,0%	0	0,0%

(*) Montants exprimés en milliers de FCFA

Il en ressort que 03 dossiers sont en cours de traitement. Des trois (03) dossiers en instance de traitement, deux (02) ont reçu le visa budgétaire et un (01) est toujours en instance de traitement à la DGB pour établissement du certificat d'éligibilité. Les deux (02) dossiers qui ont reçu le visa budgétaire sont évalués à la somme de 103,9 millions. Les ordres de service de ces dossiers sont toujours en instance de signature au Cabinet du Minas.

❖ *Situation des dossiers en instance*

En référence aux données collectées au MINAS, il en ressort que trois (03) dossiers ont été soumis et se décomposent ainsi qu'il suit :

- 02 dossiers ont reçu le visa budgétaire pour un montant de 103,9 millions.
- 01 dossier d'un montant de 64,7 millions est toujours en instance de traitement dans les services compétents de la DGB.

Tableau 41 : Situation détaillée des dossiers en instance au MINAS

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES			
N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA PRESTATION	MONTANT TTC
1	ETS ADI SYSTEM	Acquisitions, équipements et matériels des espaces de confinement des Personnes Agées (PA) et centres d'hébergement, de suivi-observation des Enfants de la Rue (EDR) dans les 10 chefs-lieux de Régions	79 619 905
2	ETS ELLE EXQUISITE	Acquisition du matériel vestimentaire au profit des Personnes Agées	24 291 225
3	ETS JEANNY	Fourniture et installation du mobilier de bureau au profit des espaces de confinement des Personnes Âgées (10) et centres de suivi – observation (27) des Enfants de la Rue.	64 657 112
TOTAL			168 568 242

A l'issue de ce travail, le montant à reporter au titre de l'exercice 2021 est évalué à la somme de 103,9 millions correspondant aux deux dossiers ayant reçu le visa budgétaire. Quant au 3^e dossier en instance de traitement et évalué à la somme 64,7 millions, il constitue un rejet représenté dans le tableau suivant :

XXXX

❖ *Difficultés rencontrées*

Elles sont relatives aux lenteurs de procédures lors du traitement desdits dossiers. Les retards de paiements et des délais de livraison des équipements commandés. En outre, la non maîtrise de la nature des dossiers éligibles a entraîné le rejet de plusieurs dossiers. Enfin on peut citer la réticence de certains ordonnateurs à initier des actes d'engagement relatifs aux dossiers de la COVID-19.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le présent rapport se donnait pour ambition de rendre compte sur (i) le dispositif institutionnel et technique mis en place pour assurer la gestion du Fonds Spécial de Solidarité pour la Lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales. (ii) l'exécution budgétaire des différentes allocations accordées aux différentes administrations impliquées. (iii) la situation détaillée par administration.

S'agissant du dispositif institutionnel et technique mis en place par le gouvernement, ce dernier a consisté en (i) un Collectif budgétaire et l'ouverture d'un Compte d'Affectation Spéciale, (ii) la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales, (iii) l'aménagement des règles de gestions spécifiques applicables audit Fonds, et (iv) l'aménagement du dispositif infrastructurel et technique pour la gestion du CAS Covid-19

S'agissant de l'exécution des crédits budgétaires alloués aux administrations impliquées, nous retiendrons que pour l'exercice 2020 la stratégie gouvernementale de riposte face à la pandémie Covid-19 a bénéficié d'un montant total de ressources de 161,9 milliards de soit 153,2 milliards issus de prélèvements du budget général (y compris les appuis budgétaires) et 8,7 milliards de fonds de concours.

Les dépenses totales réglées se chiffrent quant à elles à 161,9 milliards, soit 45,2 milliards de dépenses en avance de trésorerie au bénéfice exclusif du MINSANTE avant la signature du décret de répartition des fonds Covid-19 et la mise en place du dispositif CAS Covid-19, et 116,7 milliards payées d'aout 2020 à mars 2021 (MINSANTE compris) dans le dispositif CAS Covid-19.

Les dossiers en instance, c'est-à-dire ceux ayant reçu le visa budgétaire, retournés dans les administrations sectorielles pour contractualisation, mais qui n'ont pas été pris en charge à la date de clôture de l'exercice budgétaire 2020 représentent quant à eux un montant de 40,6 milliards et sont susceptibles d'un report automatique dans le budget 2021 du CAS Covid-19.

Les développements effectués dans ce rapport concernant la situation détaillée par administration permettent pour leur part, une analyse affinée de l'exécution des fonds Covid-19 dans chaque ministère partie prenante à la stratégie gouvernementale de riposte au Covid-19.

Sur le plan purement sanitaire, même si l'on déplore à l'instar de tous les pays un nombre considérable des morts, la stratégie gouvernementale dans ce domaine s'est montrée efficace. Si l'on s'en tient au dernier rapport du MINSANTE (actualisé à la date du 03 juillet 2021), le Cameroun enregistre à date un cumul de 81 467 personnes infectées au covid-19.

Sur cet échantillon, 79 825 sont guéries, 1330 sont décédées, et 273 sont sous oxygène ou en traitement ambulatoire. De ces statistiques il apparaît que le Cameroun présente un taux de létalité au Covid-19 de 1,6% (largement en deçà des moyennes mondiales et africaines), le taux de guérison est de l'ordre de 98% (79 800 malades guéris) et le taux de sévérité reste stable à 0,3%.

Sur le plan purement économique, malgré les effets pervers de la pandémie, le Cameroun a su faire preuve de résilience en 2020. A l'opposé du vent de récession qui a été observé dans plusieurs pays dans le monde, l'activité économique au Cameroun a plutôt connu un ralentissement, bien que prononcé. Ainsi, contrairement à une récession de -2,6% projetée, le taux de croissance s'est finalement situé à 0,7% en 2020 contre 3,7% en 2019.

Pour l'année 2021, cette résilience se conforte et même une reprise de la croissance est envisagée. En effet, selon les calculs de l'*Agence Ecofin* s'appuyant sur les données publiées le 7 avril 2021 par le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des perspectives économiques révisées pour le monde, le Cameroun occuperait une place de choix parmi les pays leaders en matière de croissance économique, ce dernier vient en sixième position avec un ajout estimé de 5,9 milliards de dollars US de PIB supplémentaires à son économie. Il devance ainsi le Ghana (7^e) qui devrait ajouter 5 milliards de dollars US de richesse créée à son économie (**source : perspectives économiques FMI, Avril 2021**).

Sur le plan budgétaire, les choix pris par le gouvernement et la mise en place du CAS Covid-19 auront été salutaires. Cette option aura non seulement permis la fluidité des opérations budgétaires, mais également d'augmenter de manière significative l'auditabilité et la transparence de l'ensemble des processus dans le cadre de la gestion des fonds Covid-19.

Au regard de ces constats, il apparaît toutes proportions gardées, que la stratégie gouvernementale de riposte à la Covid-19 a été efficace.

Le gouvernement reconnaît néanmoins qu'un certain nombre d'écueils ont entravé la bonne exécution des activités sur financement Covid-19 au courant de l'exercice 2020 notamment :

- La faible appropriation par un grand nombre d'administrations des procédures d'exécution des dépenses dans le circuit CAS Covid-19 ;
- La non régularisation par le Ministère de la Santé des avances de trésorerie consenties à son profit pour un montant total de 45,9 milliards ;
- La faible mobilisation des fonds de concours.

Le gouvernement ne saurait également méconnaître que la pandémie persiste et connaît même une certaine résurgence. Avec l'apparition au niveau mondial de nouveaux variants, il a pleine conscience que les mutations de cette pandémie commandent non seulement la poursuite des efforts engagés dans le sens de la protection du tissu économique, mais également une adaptation de la stratégie de riposte actuelle privilégiant la vaccination de masse des populations ; toutes choses qui militent pour une mobilisation accrue des ressources affectées à la lutte contre la pandémie pour l'exercice 2022, tel que l'attestent les dispositions de l'article 31 (nouveau) de l'ordonnance N°2021/003 du 07 juin 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, en autorisant le relèvement du plafond des ressources destinées à approvisionner le Fonds de Solidarité de 150 à 200 milliards pour l'exercice 2021.

